



Comptes administratifs 2022 Budgets primitifs 2023

Conseil communautaire du 16 mars 2023

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES FINANCES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 47- grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

PREAMBULE - DU DOB 2023 AU BP 2023

Un budget Général « pivot »

Les budgets primitifs 2023 marquent la fin du processus débuté le lundi 28 novembre 2022 avec la présentation en « Conférence des Maires » de points de vigilance pour le budget Général de la collectivité par rapport à la moyenne des autres collectivités :

- Grand Chambéry est d'ores et déjà 3 fois plus endettée que la moyenne des Agglos.
- Grand Chambéry présente un ratio de désendettement compris entre 10 et 12 ans sur la période 2017/2021, soit le double de la moyenne des communautés d'agglomération de même strate (5,5 ans).
- Grand Chambéry investit 2 à 3 fois plus que la moyenne depuis 2008.

La principale recommandation était de repositionner le budget Général en budget « pivot » en visant un équilibre de désendettement cible à 8 ans, avec une élasticité possible jusqu'à 10 ans au fur et à mesure de l'avancée de l'exécution des budgets sur la période 2023/2026.

Dans le même temps, le 2 décembre 2022, l'ensemble des vice-présidents a formulé via les services une proposition actualisée des besoins de fonctionnement et de programmation pluriannuelle d'investissement dans la droite ligne du projet d'agglomération voté le 3 février 2022. La particularité de cette proposition est qu'elle porte sur la période 2023/2026 mais certaines décisions auront des impacts au moins jusqu'en 2030 voire 2033. **Ce recensement brut actualisé sans priorisation ni analyse des capacités à faire des services s'est établi à 175 M€ d'engagements financiers sur le budget Général, les principales compétences mobilisant le plus de crédits supplémentaires étant les suivantes :** les eaux pluviales, les voiries et infrastructures de déplacement et l'habitat.

Grand Chambéry se devra, dès 2023 et dans les exercices suivants :

- **de préparer l'avenir et la transition du territoire** en se donnant les moyens d'investir (dans l'économie, le développement durable, la politique de mobilité...) et en se donnant les moyens de répondre aux défis réglementaires qui impacteront significativement l'aménagement du territoire (Zéro Artificialisation Nette, Zone à Faible Emission).
- **de dimensionner les équipements et les politiques publiques pour répondre à l'enjeu et aux conséquences de l'attractivité du bassin de vie** (maîtrise et régulation du foncier, fluidification de la circulation, soutien à tous les modes de déplacement sans les opposer entre eux, renforcement et massification des soutiens à la réhabilitation des logements des parcs publics et privés).
- **de continuer à être un soutien à l'investissement des communes et un appui aux communes du territoire** (fonds de concours, aménagement structurants, soutien à l'ingénierie financière, technique, foncière notamment).

Lors du Conseil communautaire du 26 janvier 2023, les élus de Grand Chambéry ont débattu des orientations budgétaires 2023 et de la prospective 2023/2026/2033 car les décisions prises sur la deuxième partie de la mandature auront des impacts sur les politiques et financiers au moins jusqu'en 2030.

A cet effet, il a été proposé de mesurer la sensibilité de chaque hypothèse en tenant compte des capacités à faire. 3 hypothèses ont donc été soumises au débat avec mesure des conséquences sur les principaux indicateurs financiers pour 2 d'entre elles :

- **Hypothèse de base** : PPI à 117,952 M€ de crédits de paiement avec un taux de Foncier Bâti inchangé à 2,30%, correspondant à la capacité à faire « fiscale » de Grand Chambéry. L'équilibre de désendettement s'établit à 9,5 ans en 2026 et 10,3 ans en 2033 dans l'hypothèse d'une PPI ultérieure à 102 M€ sur le prochain mandat.

- **Hypothèse maximale** : PPI à 175 M€ de crédits de paiement avec un taux de Foncier Bâti positionné à 6,95%. Cette hypothèse est rapidement apparue trop élevée du fait d'une incapacité à la réaliser en totalité et de l'effort demandé au contribuable.
- **Hypothèse intermédiaire plus réaliste selon les capacités à faire** : PPI à 155 M€ de crédits de paiement avec un taux de Foncier Bâti positionné à 5,30% et correspondant à la capacité à faire « opérationnelle ». L'équilibre de désendettement s'établit à 7,5 ans en 2026 et 7,9 ans en 2033 dans l'hypothèse d'une PPI 27/33 à 150 M€. Cette dernière hypothèse constituait le scénario à débattre. En effet, il permet de :
 - o **Positionner Grand Chambéry vers un équilibre global qui permet de stabiliser l'endettement** dans un contexte de forte hausse des taux d'intérêt,
 - o **Tracer une perspective jusqu'en 2033 qui ne nécessiterait vraisemblablement pas l'activation du levier fiscal foncier ultérieurement** dans un contexte de forte incertitude liée à la situation très dégradée des finances publiques nationales.
 - o **Définir un équilibre d'investissement par mandat entre 150 M€ et 155 M€ sur le budget général qui constitue la moyenne par mandat** observée depuis 2003.

Depuis le 26 janvier, les débats se sont poursuivis et des ajustements ont été proposés :

- **Sessions d'arbitrage du président avec chaque vice-président** les 30 et 31 janvier.
 - o Volonté majoritaire de l'exécutif de ne pas dépasser un ratio de désendettement à 10 ans à terme 2030, l'équilibre pouvant être positionné entre 8 et 10 ans en 2026.
 - o Volonté majoritaire de redescendre le taux de Foncier Bâti en deçà de 5,30%, l'hypothèse proposée semblant un peu trop élevée.
 - o Constat que la PPI du budget Général à 155 M€ apparaît comme le bon niveau.
- **Commission des finances des 21 février, 1^{er} mars et 7 mars reprenant les discussions de celle du 17 janvier.**
 - o Avis majoritaire pour une cible de désendettement vers 8 ans en 2026 mais au-delà de 2026, il s'agira de se limiter à financer les coûts partis engagés par la mandature, charge aux nouveaux élus de définir leur trajectoire après 2026.
 - o Avis majoritaire pour une PPI du budget Général entre 135 et 155 M€ de crédits de paiement, considérant des éléments extérieurs défavorables (capacité des entreprises à répondre aux appels d'offre, inflation) susceptibles de ralentir la réalisation des investissements.
 - o Avis majoritaire pour positionner le taux de Foncier Bâti à 4,30% maximum.
- **Réunions des vice-présidents autour du président tout au long du mois de février avec ajustement supplémentaire des demandes par compétences.**
 - o Constat que la PPI à 155 M€ de crédits de paiement est réaliste et faisable.
 - o Possibilité de fongibilité et d'élasticité des enveloppes en fonction de l'avancée des opérations,

Dans un objectif de dégager une synthèse entre toutes ces données et afin de répondre au maximum d'observation et contribution au débat, il est proposé l'équilibre suivant :

- **PPI 2021/2026 d'engagement et de crédits de paiement à 155 M€.**
- Une cible de désendettement positionnée à **9 ans en 2026 pour 155 M€ de crédits.**
- **Une projection indicative à 2030 et 2033 avec 150 M€ de PPI qui ne dépasse pas une cible de désendettement comprise entre 10 ans et 12 ans,** afin de s'assurer que l'équilibre de la collectivité à cet horizon n'est pas « bouché ». Il reviendra aux futurs élus à partir de 2026 de confirmer ou modifier cette trajectoire, **tenable en l'état.**
- **La reprise préalable de l'ensemble des résultats de clôture à fin 2022 conformes au DOB :** En fonctionnement, il s'agira de conserver un résultat reporté de 3,079 M€ et d'affecter au financement de l'investissement une enveloppe de 18,270 M€.

Après prise en compte des points précédents, il ressort l'équilibre fiscal suivant :

- **Taux de Foncier Bâti : 4,30% à compter de 2023 avec liaison des taux sur la Taxe d'habitation (uniquement sur les résidences secondaires et autres locaux économiques non passibles de CFE) qui s'établirait dans ce cas à 8,04%.**
- **Au regard de la réalisation effective de la PPI projetée jusqu'en 2026 et de la situation financière de Grand Chambéry, un ajustement ultérieur à la baisse des taux de fiscalité pourra être étudié.**

L'enveloppe de PPI supplémentaire est décomposée en 6 grandes enveloppes :

- Eaux pluviales : 11,700 M€.
- Voiries et Infrastructures de déplacement : 10,965 M€.
- Habitat : 10,504 M€.
- Gestion des espaces (Foncier, Agriculture, ZFE, Tourisme, GDV) : 8,606 M€.
 - **Ces enveloppes constituent un point de départ qui sera réinterrogé au fur et à mesure de l'avancée des décisions prises dans chacun de ces domaines d'ici 2025.**
 - **L'enveloppe fléchée vers la ZFE permettra par ailleurs de ré abonder les compétences existantes qui concourent à l'atteinte des objectifs de la ZFE et son volume sera ainsi réinterrogé au fur et à mesure.**
- Fonds de concours : 2,420 M€. **Les critères d'attribution seront précisés en 2023.**
- Risque Inflation : 2,713 M€.

Compte tenu du taux de fiscalité de Foncier Bâti résultant de 4,30% pour le financement d'une PPI de 155 M€ et de la souplesse sur la capacité de désendettement, les enveloppes initialement dédiées pourront annuellement être adaptées selon les besoins avérés et les taux de réalisation des opérations.

De manière similaire, à l'horizon du budget 2025 et au regard du dynamisme fiscal, si les exécutions budgétaires et les réalisations constatées en 2025 n'étaient pas au rendez-vous, il conviendrait dès lors que l'agglomération s'interroge sur l'utilité de maintenir les taux de fiscalité initialement arrêtés, parallèlement à une réflexion sur les incidences qui en résulteront pour la mandature suivante.

BP 2023 – Impact pour les contribuables

Porter le taux de Foncier Bâti à 4,30% en 2023 représente une hausse de 2 points. Hors revalorisation des bases, cela constitue une hausse comprise entre + 3,8 et + 6,1%. Avec revalorisation des bases, la hausse totale sera comprise entre +10,9 et + 13,2%.
Selon le même modèle que celui du DOB, l'impact pour 3 communes est le suivant :

Commune de Saint Jeoire Prieuré

Taux 2022 : Soit un taux global de 39,56%.

- Part communale de la Taxe sur le Foncier Bâti : 28,98%.
- Part intercommunale de la Taxe sur le Foncier Bâti : 2,30%.
- Part intercommunale de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 8,28%.

Taux projetés 2023 dans l'hypothèse d'un taux à 4,30% : Soit un taux global de 41,56%, **soit une progression de +5% de l'impôt foncier hors revalorisation des bases.**

- Part communale de la Taxe sur le Foncier Bâti : 28,98%.
- Part intercommunale de la Taxe sur le Foncier Bâti : 4,30%.
- Part intercommunale de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 8,28%.

Avec la revalorisation des bases de +7,1%, la hausse s'établirait à +12,1%.

Commune de Chambéry

Taux 2022 : Soit un taux global de 52,54%.

- Part communale de la Taxe sur le Foncier Bâti : 41,96%.
- Part intercommunale de la Taxe sur le Foncier Bâti : 2,30%.
- Part intercommunale de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 8,28%.

Taux projetés 2023 dans l'hypothèse d'un taux à 4,30% : Soit un taux global de 54,54%, **soit une progression de +3,8% de l'impôt foncier hors revalorisation des bases.**

- Part communale de la Taxe sur le Foncier Bâti : 41,96%.
- Part intercommunale de la Taxe sur le Foncier Bâti : 4,30%.
- Part intercommunale de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 8,28%.

Avec la revalorisation des bases de +7,1%, la hausse s'établirait à +10,9%.

Commune de Le Noyer

Taux 2022 : Soit un taux global de 32,96%.

- Part communale de la Taxe sur le Foncier Bâti : 22,38%.
- Part intercommunale de la Taxe sur le Foncier Bâti : 2,30%.
- Part intercommunale de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 8,28%.

Taux projetés 2023 dans l'hypothèse d'un taux à 4,30% : Soit un taux global de 34,96%, **soit une progression de +6,1% de l'impôt foncier hors revalorisation des bases.**

- Part communale de la Taxe sur le Foncier Bâti : 22,38%.
- Part intercommunale de la Taxe sur le Foncier Bâti : 4,30%.
- Part intercommunale de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 8,28%.

Avec la revalorisation des bases de +7,1%, la hausse s'établirait à +13,2%.

BP 2023 – Impact pour les contribuables

Tous les contribuables ne sont pas concernés de la même manière par la décision de majorer le taux de Foncier Bâti de 2 points. En effet, l'impact diffère selon que le contribuable habite en maison ou en appartement. **Afin de mesurer l'impact annuel, il est proposé de projeter un calcul sur les catégories les plus représentatives de locaux d'habitat présents sur le territoire communautaire. Il s'agit des appartements et des maisons de catégorie 5.**

Impact d'une hausse de 2 points sur les appartements de catégorie 5 par commune.
La hausse de 2 points génère une hausse comprise entre 14€ et 32€/an selon la commune. En intégrant les dépendances et la revalorisation des bases de +7,1%, la hausse (décision nationale + décision locale) sera comprise entre 20€ et 40€/an pour la part Agglo en moyenne.

VIGILANCE : Sans dépendance : +5€ en moyenne à ajouter						2,0%	
Commune	Nature	Categorie	Nombre d	VL actualisée moy.	Base TFB moyenne	Impact haussé	Surface réelle loc
Aillon-le-Jeune	Appartement	5	587	1 388 €	694 €	14 €	37 m ²
Aillon-le-Vieux	Appartement	5	9	1 421 €	711 €	14 €	59 m ²
Arith	Appartement	5	31	2 254 €	1 127 €	23 €	85 m ²
Barberaz	Appartement	5	1295	3 406 €	1 703 €	34 €	68 m ²
Barby	Appartement	5	669	2 987 €	1 494 €	30 €	67 m ²
Bassens	Appartement	5	1428	3 296 €	1 648 €	33 €	69 m ²
Bellecombe-en-Ba	Appartement	5	24	2 195 €	1 098 €	22 €	84 m ²
Challes-les-Eaux	Appartement	5	1111	2 979 €	1 490 €	30 €	61 m ²
Chambéry	Appartement	5	15320	3 154 €	1 577 €	32 €	65 m ²
Cognin	Appartement	5	1912	3 126 €	1 563 €	31 €	67 m ²
Curienne	Appartement	5	40	2 202 €	1 101 €	22 €	82 m ²
Doucy-en-Bauges	Appartement	5	3	1 787 €	894 €	18 €	72 m ²
École	Appartement	5	21	1 923 €	962 €	19 €	70 m ²
Jacob-Bellecombet	Appartement	5	1111	2 382 €	1 191 €	24 €	41 m ²
Jarsy	Appartement	5	5	2 907 €	1 454 €	29 €	115 m ²
La Compôte	Appartement	5	32	1 848 €	924 €	18 €	62 m ²
La Motte-en-Bauge	Appartement	5	30	2 514 €	1 257 €	25 €	77 m ²
La Motte-Servolex	Appartement	5	2163	3 122 €	1 561 €	31 €	63 m ²
La Ravoire	Appartement	5	1971	3 604 €	1 802 €	36 €	71 m ²
La Thuile	Appartement	5	14	2 050 €	1 025 €	21 €	88 m ²
Le Châtelard	Appartement	5	113	2 365 €	1 183 €	24 €	73 m ²
Le Noyer	Appartement	5	1	3 185 €	1 593 €	32 €	150 m ²
Les Déserts	Appartement	5	373	1 869 €	935 €	19 €	44 m ²
Lescheraines	Appartement	5	101	2 354 €	1 177 €	24 €	71 m ²
Montagnole	Appartement	5	58	2 869 €	1 435 €	29 €	73 m ²
Puygros	Appartement	5	11	2 346 €	1 173 €	23 €	101 m ²
Saint-Alban-Leysse	Appartement	5	1082	3 012 €	1 506 €	30 €	67 m ²
Saint-Baldoph	Appartement	5	471	3 093 €	1 547 €	31 €	72 m ²
Saint-Cassin	Appartement	5	92	3 077 €	1 539 €	31 €	68 m ²
Saint-François-de-S	Appartement	5	21	1 749 €	875 €	17 €	65 m ²
Saint-Jean-d'Arvey	Appartement	5	273	2 865 €	1 433 €	29 €	71 m ²
Saint-Jeoire-Prieur	Appartement	5	456	2 700 €	1 350 €	27 €	70 m ²
Saint-Sulpice	Appartement	5	47	3 075 €	1 538 €	31 €	79 m ²
Sainte-Reine	Appartement	5	10	1 561 €	781 €	16 €	57 m ²
Sonnaz	Appartement	5	199	3 119 €	1 560 €	31 €	72 m ²
Thoiry	Appartement	5	13	1 900 €	950 €	19 €	74 m ²
Verel-Pragondran	Appartement	5	29	2 530 €	1 265 €	25 €	82 m ²
Vimines	Appartement	5	168	3 161 €	1 581 €	32 €	73 m ²

Impact d'une hausse de 2 points sur les maisons de catégorie 5 par commune.

La hausse de 2 points génère une hausse comprise entre 29€ et 61€/an selon la commune. En intégrant les dépendances et la revalorisation des bases de +7,1%, la hausse (décision nationale + décision locale) sera comprise entre 40€ et 70€/an pour la part Agglo en moyenne.

VIGILANCE : Sans dépendance : +5€ en moyenne à ajouter					2,00%		
Commune	Nature	Categorie	Nombre c	VL actualisée moy.	Base TFB moyenne	Impact ha	Surface ré
Aillon-le-Jeu	Maison	5	188	3 038 €	1 519 €	30 €	97 m ²
Aillon-le-Vie	Maison	5	44	3 094 €	1 547 €	31 €	128 m ²
Arith	Maison	5	107	3 309 €	1 655 €	33 €	115 m ²
Barberaz	Maison	5	461	5 604 €	2 802 €	56 €	110 m ²
Barby	Maison	5	352	4 908 €	2 454 €	49 €	107 m ²
Bassens	Maison	5	348	5 658 €	2 829 €	57 €	108 m ²
Bellecombe	Maison	5	96	3 082 €	1 541 €	31 €	106 m ²
Challes-les-B	Maison	5	543	4 843 €	2 422 €	48 €	107 m ²
Chambéry	Maison	5	2919	5 553 €	2 777 €	56 €	107 m ²
Cognin	Maison	5	741	4 895 €	2 448 €	49 €	102 m ²
Curienne	Maison	5	182	3 415 €	1 708 €	34 €	117 m ²
Doucy-en-Ba	Maison	5	25	3 104 €	1 552 €	31 €	123 m ²
École	Maison	5	67	3 477 €	1 739 €	35 €	118 m ²
Jacob-Bellec	Maison	5	281	6 129 €	3 065 €	61 €	117 m ²
Jarsy	Maison	5	73	3 135 €	1 568 €	31 €	109 m ²
La Compôte	Maison	5	41	3 207 €	1 604 €	32 €	110 m ²
La Motte-en	Maison	5	155	3 934 €	1 967 €	39 €	105 m ²
La Motte-Ser	Maison	5	1671	5 451 €	2 726 €	55 €	111 m ²
La Ravoire	Maison	5	922	5 767 €	2 884 €	58 €	107 m ²
La Thuile	Maison	5	85	2 882 €	1 441 €	29 €	107 m ²
Le Châtelard	Maison	5	124	3 609 €	1 805 €	36 €	105 m ²
Le Noyer	Maison	5	36	3 229 €	1 615 €	32 €	123 m ²
Les Déserts	Maison	5	319	3 556 €	1 778 €	36 €	97 m ²
Lescheraines	Maison	5	156	3 922 €	1 961 €	39 €	106 m ²
Montagnole	Maison	5	195	4 902 €	2 451 €	49 €	115 m ²
Puygros	Maison	5	109	3 288 €	1 644 €	33 €	118 m ²
Saint-Alban-	Maison	5	895	4 780 €	2 390 €	48 €	102 m ²
Saint-Baldop	Maison	5	431	5 105 €	2 553 €	51 €	115 m ²
Saint-Cassin	Maison	5	222	5 222 €	2 611 €	52 €	112 m ²
Saint-Franço	Maison	5	21	2 988 €	1 494 €	30 €	120 m ²
Saint-Jean-d	Maison	5	370	4 719 €	2 360 €	47 €	113 m ²
Saint-Jeoire-	Maison	5	278	4 643 €	2 322 €	46 €	112 m ²
Saint-Sulpice	Maison	5	197	4 991 €	2 496 €	50 €	115 m ²
Sainte-Reine	Maison	5	36	3 059 €	1 530 €	31 €	109 m ²
Sonnaz	Maison	5	434	4 573 €	2 287 €	46 €	108 m ²
Thoiry	Maison	5	100	3 273 €	1 637 €	33 €	120 m ²
Verel-Prago	Maison	5	124	4 397 €	2 199 €	44 €	115 m ²
Vimines	Maison	5	541	5 288 €	2 644 €	53 €	114 m ²

PREAMBULE - DU DOB 2023 AU BP 2023

Des budgets annexes ou dédiés aux équilibres assurés en 2023 et 2024, le rendez-vous majeur se situera en 2025

Le budget Général a été la priorité du DOB 2023 au regard de ses équilibres et des enjeux prospectifs l'impactant.

Les budgets annexes et dédiés constitueront quant à eux la priorité des DOB 2024 et 2025 au regard des enjeux qui vont les impacter. Ci-dessous, une première liste des enjeux qui mériteront d'être travaillés plus en détail. L'année 2023 constitue un point de départ.

BUDGET ANNEXE MOBILITE

Le rendez-vous majeur de ce budget se situera au 1^{er} janvier 2025 lors de la mise en œuvre du nouveau contrat d'exploitation du réseau de transport en commun sur la période 2025/2029. L'enveloppe 2023 nécessaire au financement du réseau de transport s'établit à 25,7 M€. Dans l'hypothèse d'une revalorisation ultérieure de coût à service inchangé de 10%, cela représenterait une hausse de +2,5 M€/an pour continuer de faire fonctionner le même service qu'en 2023. Il s'agira pour les élus d'être particulièrement vigilant dans la définition du cahier des charges et dans le processus de négociation du nouveau contrat.

La principale ressource de ce budget est le Versement Mobilité. Son taux est actuellement fixé à 1,75%. Le plafond réglementaire s'établit à 1,80% avec possibilité de déplafonnement à 2% du fait de communes labellisées « touristiques » à Grand Chambéry.

L'autre enjeu de ce budget portera sur les infrastructures « support ». En effet, toute ambition nouvelle à compter de 2025 supposera de tenir compte de 2 autres éléments :

- La nécessité de **reconvertir la flotte de bus** vers des motorisations moins carbonées.
 - o A cet effet, il sera proposé d'engager un plan de renouvellement de 24 à 30 bus vers la motorisation BIOGNV avec une première commande de 15 bus en 2023 (livraison 2024). Il s'agira également d'augmenter le nombre de bus articulés.
- L'arrivée à **saturation du dépôt de bus actuel dans un périmètre très urbain**.
 - o L'actuel dépôt ne peut pas recevoir de bus supplémentaires et ne pourra pas alimenter plus de 24 bus en BIOGNV, la configuration du tènement ne permettant pas l'installation de stations de GNV pour un nombre supérieur. Un nouveau dépôt de bus supposerait de trouver un tènement de 15 000m² environ.

Cette compétence sera donc le sujet majeur des débats futurs durant le 2nd semestre 2023 et tout au long de l'année 2024. Vu les impacts financiers probables, il est nécessaire de disposer au préalable d'un budget général « pivot » avec des équilibres financiers qui permettent, en cas de besoin, d'intervenir dans le financement du service.

BUDGET DEDIE DECHETS encapsulé au sein du budget Principal

Ce budget présente un équilibre financier projeté jusqu'en 2026 qui permet de figer le taux de TEOM à 8,28%. La PPI 2021/2026 s'établit à 22,7 M€ et sera engagée d'ici 2026.

Une enveloppe complémentaire de l'ordre de 10 M€ a également été identifiée mais elle fait l'objet d'incertitudes notamment foncières à ce stade :

- 5 M€ pour une déchetterie sur le secteur Sud de l'agglomération. 15 000m² à trouver.
- 5 M€ pour un centre commercial de l'économie circulaire, dont les contours seront à discuter d'ici la fin du mandat, tant opérationnels que financiers.

BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

L'enjeu pour chacun des deux budgets sera « énergétique ». En effet, les contrats de Grand Chambéry arrivent à échéance au 31/12/2023 et il s'agira d'être particulièrement vigilant sur cet aspect pour la période 2024/2026.

Il est proposé à ce stade de laisser inchangée la trajectoire tarifaire à +2%/an en moyenne délibérée le 9 décembre 2021. Les résultats de clôture constatés à fin 2022 et la possibilité de « laisser filer » les ratios de désendettement jusqu'à 10 ans pour l'eau potable et 13 ans pour l'assainissement d'ici 2026 ne remettront pas en cause la soutenabilité financière et budgétaire de ces budgets en lien avec les durées d'amortissement de leurs infrastructures. (Ce que ne peut pas faire le budget Général sans se retrouver bloqué notamment par la Loi).

Pour chaque budget, le risque financier « énergétique » cumulé sur 3 ans oscille entre 1,5 M€ et 6 M€ sur la période 2024/2026. Ce sont les résultats antérieurs constatés à fin 2022 qui seront mobilisés pour couvrir ce risque, sans modifier la trajectoire tarifaire.

En conclusion

- **Maintien d'un taux de Versement Mobilité inchangé à 1,75% en 2023, considérant que le budget annexe devra d'abord mobiliser les excédents antérieurs avant d'envisager de solliciter les employeurs de 11 salariés ou +.** Une augmentation du VM à 2% en 2025 au regard de la conjoncture et des enjeux actuels est une hypothèse plus que probable, mais elle devra être validée en cours d'année 2024. Les DOB 2024 et 2025 porteront donc principalement sur cet enjeu en lien avec la consistance du futur réseau de transport à partir du 1^{er} janvier 2025.
- **Maintien d'un taux de TEOM inchangé à 8,28% en 2023, considérant que le budget s'équilibre avec la revalorisation des bases foncières décidées par le Parlement pour l'année 2023.** Le budget doit être en capacité de fonctionner et d'investir jusqu'en 2026 sans augmentation du taux.
- **Maintien de la progression à +2%/an des tarifs d'eau potable et d'assainissement considérant que les résultats de clôture seront mobilisés en priorité.** Le budget doit être en capacité de fonctionner et d'investir jusqu'en 2026 sans révision à la hausse de la trajectoire tarifaire.

INTRODUCTION – SYNTHÈSE PAR BUDGET DU BP 2023

SYNTHÈSE DU BUDGET GÉNÉRAL 2023 intégrant l'ensemble des résultats antérieurs issus des comptes administratifs 2022

Investissement : 39,915 M€ de crédits de paiement sont inscrits en 2023

- **Investissements récurrents (4,397 M€)** : Il s'agit des opérations de gros entretiens récurrents portant principalement sur les bâtiments, les grands équipements collectifs, les systèmes d'information, et quelques crédits pour divers petits aménagements.
- **Grands équipements et infrastructures (10,465 M€)** : Il s'agit des opérations de grosses infrastructures telles que les voiries d'intérêt communautaire, le financement des aménagements de la RD 1006, la reconstruction du Pont de la Trousse, l'aménagement structurant d'une première tranche du Boulevard Bellevue à Chambéry et la poursuite du financement des aménagements Centre Nord à Chambéry.
- **Gestion et préservation des espaces (3,706 M€)** : Il s'agit des opérations portant sur les cours d'eaux, les eaux pluviales pour leur périmètre historique, les espaces naturels et agricoles et notamment les zones humides, le développement touristique ainsi que les enjeux entourant le plan local d'urbanisme.
- **Fonds de concours versés (9,075 M€)** : il s'agit de l'ensemble des aides versées par Grand Chambéry aux partenaires institutionnels ou privés dont l'objet porte notamment sur les grandes infrastructures communales de centralité, la politique de la ville et le programme de rénovation urbaine et le programme local de l'Habitat.
- **Enveloppe dédiée (4,799 M€)** : Cette enveloppe porte sur les investissements fléchés vers la mobilité (vélo, pistes cyclables, aménagements en lien avec le réseau de transport) ainsi que des investissements spécifiques liés au SDTE.
- **Du fait de l'augmentation de fiscalité décidée par les élus en 2023, des crédits d'investissements complémentaires sont prévus pour un montant de 7,473 M€.**
Ces derniers financeront principalement en 2023 :
 - o L'amorçage des travaux sur les eaux pluviales dont le périmètre a été élargi par la Loi en 2019 et dans l'attente de l'arbitrage du préfet,
 - o Le programme de travaux sur les voiries à compter de 2023,
 - o Plusieurs enveloppes dédiées portant par exemple sur les actions de soutien aux communes, de soutien lié à la mise en place prochaine d'une ZFE et la couverture du risque inflation.

Fonctionnement de Grand Chambéry : Le budget « propre » de la communauté d'agglomération s'établit à 26,025 M€ dont 13,095 M€ de masse salariale et 10,265 M€ de crédits de fonctionnement courant. Les trois principaux enjeux de fonctionnement « hors masse salariale » représentent 50% de l'enveloppe et sont précisés ci-après :

- **Grands Equipements collectifs : 1,971 M€** (fonctionnement courant de la piscine aquatique du Stade, de la piscine de Buisson Rond, de la patinoire de Buisson Rond, du Parc Événementiel du Phare - PEX, fonctionnement de la direction des grands équipements et des autres équipements tels l'Aérodrome...).
- **Urbanisme et Développement local : 1,877 M€** (financement du Plan Local Insertion Emploi, des dispositifs de soutien au parc privé d'habitat, des Terrains Familiaux des gens du voyage, des Aires d'accueil des gens du voyage, des dispositifs de développement social urbain et du programme de renouvellement urbain, fonctionnement de la Maison des Syndicats, missions d'architecte conseils, PCAET, crédits d'ingénierie et d'évaluation, actions de la charte forestière, actions TEPOS, fonctionnement de la Maison de la Justice/Droit et schéma directeur énergie positive).
- **Voiries et infrastructures : 1,628 M€** (entretien courant des voiries communautaires conventionnées avec les communes, entretien des voiries relevant directement de la collectivité et déploiement du dispositif de soutien au covoiturage avec AREA).

Grandes masses des budgets 2023 – Budget Général

DEPENSES : 106 117		RECETTES 106 117	
Autres : 13,736	FLUX CROISES (Personnel/Régies) : 9 157	FLUX CROISES (Personnel/Régies) 9 157	
	Virement complémentaire à l'investissement : 1 500 Dotations et provisions : 3 079	Amortissement des subventions : 1 500 Résultat fonctionnement reporté : 3 079	
Crédits reversés : 33,338	Attributions compensations + FPIC + Reversement TS 31 448 + 1 040 + 850 = 33 338	Fiscalité sans pouvoir de taux (TVA/FNGIR/CVAE/IFER/CFE/TASCOM/VM/ Rôles supplémentaires = 53 185 Encaissement Taxe de Séjour à reverser à GCAT : 850 Total : 54 035	
Satellites et banques 15,435	Autres charges (OT/contributions obligatoires/ contractuelles/ règlementaires) = 12 315	Total : 54 035	
	Intérêts des emprunts = 3 120		
FONCTIONNEMENT 26,025	Charges de personnel = 13 095	Tarifs 1 921 et Loyers 1 110 = 3 031	
	Charges propres au budget = 10 265	Refacturations diverses et subventions = 4 478	
	Subventions / autres charges = 2 585 + 80	Dotations de l'Etat = 20 719	
Epargne : 17,583	Epargne brute Amortissements = 7 500	Epargne brute Amortissements = 7 500 Epargne brute Autofinancement libre = 10 083	
	Epargne brute Autofinancement libre = 10 083		
		Taxes foncières bâties /non bâties + THRS = 10 118	
DEPENSES : 74 778		RECETTES : 74 778	
INVESTISSEMENT 74,778	Remboursement de la dette : 10 782	Epargne brute Amortissements = 7 500 Epargne brute Autofinancement libre = 10 083	
	PPI 2023 + reports 2022 : 39 915		
	Résultat reporté d'investissement = 7 728	FCTVA = 4 000	
	Opérations pour compte de tiers = 9 290	Subventions 2023 + Remboursements avances + reports 2022 = 9 604	
	Autres opérations = 7 063	Emprunt à contracter = 9 682	
	Autres opérations = 7 063	Affectation du résultat de clôture à fin 2022 = 18 270	
Opérations pour compte de tiers = 9 290	Opérations pour compte de tiers = 9 199		
Autres opérations = 6 440	Autres opérations = 6 440		
74 778	74 778	74 778	74 778

SYNTHESE DES AUTRES BUDGETS intégrant l'ensemble des résultats antérieurs issus des comptes administratifs 2022

BUDGET ANNEXE MOBILITE

Fonctionnement : 36,385 M€ de crédits de fonctionnement en dépenses et recettes.

En dépenses :

- 25,774 M€ pour le financement du réseau de transport urbain.
- 2,484 M€ de charges générales dont 1,1 M€ pour le financement des actions portées par la SPL Agence Ecomobilité.
- 2,048 M€ au titre de la dotation obligatoire aux amortissements, consécutive à la politique d'investissement menée sur le budget annexe.

En recettes :

- 23 M€ sont prélevés sur les employeurs de 11 salariés ou + au titre du VM.
- 5,6 M€ sont financés par l'usager du réseau de transport (22% du coût du réseau).
- 1,9 M€ de dotations de l'Etat ou de la Région au titre des dispositifs de transport.

Le budget présente un résultat de 5,777 M€ dont 743 K€ seront mobilisés pour l'équilibre de fonctionnement 2023, le solde étant à conserver pour les budgets 2024 et ultérieurs.

Investissement : 9,6 M€ de crédits d'investissement en dépenses et recettes.

En dépenses :

- 1,2 M€ au titre du remboursement en capital des emprunts.
- 8,3 M€ de crédits d'investissement dont notamment :
 - o 5,3 M€ pour l'acquisition de 15 bus BIOGNV. (Engagement en 2023).
 - o 1,1 M€ pour le financement d'installations Gaz dans le dépôt de bus actuel.

En recettes :

- 2,048 M€ au titre de la dotation obligatoire aux amortissements, consécutive à la politique d'investissement menée sur le budget annexe.
- 7,433 M€ au titre du résultat de clôture 2022 afin d'autofinancer les investissements.

BUDGET DEDIE DECHETS encapsulé au sein du budget Principal

Fonctionnement : 26,023 M€ de crédits de fonctionnement en 2023 en dépenses et recettes.

- Il s'agit de financer les opérations de collecte des déchets, le bon fonctionnement des déchetteries, de la plateforme de compostage, des actions de prévention et de valorisation des déchets, l'ensemble des opérations de tri et d'incinération portées par le syndicat Savoie Déchets et les salaires des agents du service exploité en régie.
- En recettes, le service est financé par la TEOM à hauteur de 17,733 M€ (79% du total), le solde étant financé par les ventes de matériaux et des subventions de l'Etat.
- Un résultat antérieur de 3,502 M€ permet de sécuriser l'équilibre jusqu'en 2026.

Investissement : 9,940 M€ de crédits d'investissement en 2023 en dépenses et recettes.

- 5,7 M€ pour le financement du programme travaux et acquisition de matériel roulant.
- 0,9 M€ pour le remboursement du capital des emprunts.
- 3,4 M€ issus du résultat de clôture à fin 2022 justifiant le recours à l'emprunt en 2023.

BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 23,471 M€ pour l'eau et 24,982 M€ pour l'assainissement collectif.

- Il s'agit de financer le bon fonctionnement du service, les dépenses de maintien en opérationnalité de l'ensemble du réseau, les dépenses énergétiques, les dépenses de matériel et le salaire des agents du service exploité en régie.
- En recettes, le service est exploité très majoritairement par le tarif de l'eau et de l'assainissement (27,8 M€ en cumulé, soit 75% des dépenses totales).
- Chaque budget dispose de résultats antérieurs sécurisant les équilibres jusqu'en 2026.

Investissement : 15 M€ pour la PPI Eau potable et 14,5 M€ pour la PPI Assainissement.

- Il s'agit de poursuivre le plan d'investissement nécessaire au bon rendement du réseau des eaux en milieu urbain (86%) et l'amélioration du rendement en secteur rural (50%).

Grandes masses des budgets 2023 – Budget Mobilité

DEPENSES : 36 385		RECETTES : 36 385	
Autres 5,049	Dotations et provisions : 5 034 Autofinancement comptable suite amortissement des subventions : 15		Résultat reporté de fonctionnement : 5 034 Amortissement des subventions : 15
FONCTIONNEMENT 31,336	Charges à caractère général : 2 484		Dotations subventions/participations + autres : 1 951
	Masse salariale + Autres charges : 878		Résultat reporté de fonctionnement affecté au budget 2023 : 743
	Autres charges de gestion courante : 25 926 dont Forfait de charges DSP Réseau de Transport : 25 774		Produits des services : 5 642
	Epargne brute : amortissement : 2 048		Produits issus du Versement Mobilité : 23 000
	31 336		30 593
DEPENSES : 9 606		RECETTES : 9 606	
Investissement 9,606	Remboursement capital dette : 1 265 - Autres : 15		Epargne brute amortissement : 2 048
	PPI 2023 : 8 215 Reports 2022 : 111		Résultat reporté de d'investissement : 7 433
	9 606		Autres : 125
	9 606		9 606

Grandes masses des budgets 2023 – Budget Déchets

		DEPENSES : 26 023		RECETTES : 26 023	
Autres : 3,502		Dotations et provisions : 3 502		Résultats de fonctionnement reporté : 3 502	
FONCTIONNEMENT : 22,521	Charges propres au budget Déchets : 7 520		FISCALITE TEOM : 17 733		
	Charges Savoie déchets : 6 158				
	Charges de personnel : 5 329				
	Subventions et autres charges : 434 + 291 : 725				
	Epargne brute : Dotation + Virement : 2 789				
		22 521		22 521	
		DEPENSES : 9 940		RECETTES : 9 940	
Autres : 9,940		Remboursement du capital de la dette : 854		Epargne brute : Dotation + Virement : 2 789	
		PPI Déchets 2023 : 4 607		FCTVA : 1 076 et subventions : 82	
		PPI Reports 2022 : 1 095		Emprunt 2023 : 1 062 + Reports Emprunt 2022 : 4 000	
		Résultat reporté d'investissement : 3 384		Affectation du résultat : 931	
		9 940		9 940	

Grandes masses des budgets 2023 – Budget Eau potable

		EAU POTABLE			
		DEPENSES : 23 471		RECETTES : 23 471	
Autres : 5,194		Dotations et provisions : 5 194		Résultat reporté de fonctionnement : 5 194	
FONCTIONNEMENT : 18,277	Charges Agence de l'Eau : 2 425		Prélèvements Agence de l'Eau : 2 430		
	Charges de personnel : 4 338		TARIF DE L'EAU - Abonnement/frais : 4 074		
	Charges propres au budget Eau potable : 3 834		TARIF DE L'EAU POTABLE - Part variable Consommation et autres frais : 10 408		
	Intérêts des emprunts et autres dotations : 1 400 + 961		Autres recettes : 1 365		
	Epargne brute : Dotation + Virement 5 319				
		18 277		18 277	
		DEPENSES : 18 853		RECETTES : 18 853	
Autres : 18,853		Remboursement du capital de dette : 3 000		Epargne brute : Dotation + Virement : 5 319	
		Autres dotations : 800		Subventions : 3 866 et autres dotations : 200	
		PPI 2023 : 8 175		Affectation de résultat : 1 861 et report du résultat à fin 2022 : 570	
		Reports 2022 : 6 878		Emprunt 2023 : 3 037	
				Reports emprunt 2022 : 4 000	
		18 853		18 853	

Grandes masses des budgets 2023 – Budget Assainissement collectif

(Le non collectif ne fait pas l'objet d'une présentation graphique vu son poids très limité)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
DEPENSES : 24 982	
Autres : 6,420	Dotations et provisions : 6 420
FONCTIONNEMENT 18,562	Charges Agence de l'Eau : 1 050
	Charges de personnel : 4 052
	Charges propres au budget Assainissement : 4 871
	Intérêts des emprunts et autres charges : 2 629
	Epargne brute : Dotation + Virement : 5 960
18 562	18 562
RECETTES : 24 982	
Résultat reporté de fonctionnement : 6 420	
Charges Agence de l'Eau 1 050	
TARIF DE L'ASSAINISSEMENT - Abonnement + prime de raccordement + autres frais : 4 186	
TARIF DE L'ASSAINISSEMENT - Par variable - consommation + autres frais : 9 099	
Autres recettes : 4 227	
18 562	
DEPENSES : 18 181	
INVESTISSEMENT 18,181	Remboursement du capital de la dette 2 150
	Autres dotations : 1 665
	PPI 2023 : 7 746 Reports 2022 : 6 620
	18 181
RECETTES : 18 181	
Epargne brute : Dotation + Virement : 5 960	
Subventions et autres dotations : 3 276	
Résultat complémentaire affecté : 653	
Emprunt 2023 : 2 401 Report emprunt 2022 : 3 900	
Report de résultats fin 2022 : 1 991	
18 181	

SOMMAIRE

<u>BUDGETS ANNEXES ET AUTONOMES</u>	Page 17
BUDGET ANNEXE MOBILITE Comptes administratifs et Affectation des résultats 2022 Budgets primitifs 2023	Page 18
BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE Comptes administratifs et Affectations des résultats 2022 Budgets primitifs 2023	Page 29
BUDGET DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT Comptes administratifs et Affectations des résultats 2022 Budgets primitifs 2023	Page 39
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	Page 49
BUDGET GENERAL ET BUDGET DECHETS 2022 Synthèse des comptes Comptes administratifs et Affectations des résultats 2022	Page 50
Focus sur le BUDGET GENERAL 2023 Budgets primitifs 2023	Page 73
Focus sur le BUDGET DECHETS 2023 Budgets primitifs 2023	Page 100
<u>FOCUS SUR LA DETTE</u>	Page 107

BUDGETS ANNEXES ET AUTONOMES

BUDGET ANNEXE MOBILITE

BUDGET ANNEXE MOBILITE

Comptes administratifs 2022

A. Présentation de la section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 207 971,00	1 914 246,59	86,70%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	593 887,00	582 845,86	98,14%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	31 041,00	9 297,21	29,95%
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 285 835,00	25 246 710,04	99,85%
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00	70 034,69	70,03%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	5 353 113,70		
	Somme :	33 571 847,70	27 823 134,39	82,88%

Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 345 471,00	2 245 470,03	95,74%
	Somme :	2 345 471,00	2 245 470,03	95,74%
	Somme :	35 917 318,70	30 068 604,42	83,72%

Chapitre 011 : Le chapitre 011 (1,914 M€) retrace l'ensemble des dépenses courantes engagées par le service. Sont notamment repris les crédits relatifs aux éléments suivants :

- Les prestations effectuées par la SPL Agence Ecomobilité (929 K€),
- Transports scolaires hors contrat de DSP (22 K€),
- L'entretien des voies et réseaux cyclables (95 K€),
- Les dépenses relatives à la location de l'agence commerciale (94 K€),

Chapitre 012 : Ce chapitre retrace l'ensemble de la masse salariale du personnel affecté à la compétence mobilité (582 K€).

Chapitre 65 : (25,246 M€) Cette enveloppe comptabilise principalement le forfait de charges versé par Grand Chambéry au délégataire KEOLIS pour l'exploitation du réseau de transports en commun. Son montant s'élève à 25,135 M€ en 2022. Il convient de préciser que l'intégralité du forfait de charge a été versée dans l'attente d'une régularisation sur les kilomètres non parcourus et les objectifs de recettes non réalisés qui seront comptabilisés dans un futur avenant,

Le solde (111 K€) porte notamment sur des aides versées à des usagers, (14 K€), une prime d'intéressement contractuelle versé à Kéolis (14K), une subvention versée à « Roue Libre » (6,5 K€), ainsi que le reversement à Grand Lac de la quote-part de la DGD au titre de la ligne 14 (75 K€).

Chapitre 014 : Cette enveloppe retrace l'ensemble des reversements effectués par Grand Chambéry, notamment dans le cadre de cotisations indues de versement mobilité.

Chapitre 042 : La dotation aux amortissements est enregistrée dans ce chapitre comptable et s'exécute conformément au patrimoine de la collectivité.

Chapitre 68 : Aucune réalisation n'est à noter sur ce chapitre.

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 669 704,70		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		5 398,65	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	5 630 511,00	5 312 636,93	94,35%
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	22 700 000,00	22 782 486,22	100,36%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 832 103,00	1 824 845,00	99,60%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	70 000,00	70 694,53	100,99%
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		173 071,88	
	Somme :	35 902 318,70	30 169 133,21	84,03%
Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00	6 857,71	45,72%
	Somme :	15 000,00	6 857,71	45,72%
	Somme :	35 917 318,70	30 175 990,92	84,02%

Chapitre 70 : Il s'agit de comptabiliser l'ensemble des produits issus de la tarification à l'utilisateur. Cette dernière représente en moyenne 20% du coût du service. A noter que l'engagement de recettes du délégataire KEOLIS s'élevait à 5,597 M€. Les suites de la crise sanitaire ont continué d'avoir un impact sur la fréquentation du réseau et ont généré une perte des recettes.

Chapitre 73 : Le produit de versement mobilité affecté au budget annexe Mobilité s'élève à 22,782 M€.

Chapitre 74 : Cette enveloppe comptabilise la dotation versée par l'Etat – DGD (782 942€) ainsi que l'ensemble des financements entourant l'exploitation du service de transports urbains et scolaires (1,041 M€).

Chapitre 75 : Cette enveloppe comptabilise l'ensemble des crédits relatifs à la redevance versée par le délégataire KEOLIS et la refacturation d'un loyer.

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels relèvent des régularisations comptables des préavis de grèves déposés au cours de l'année 2022 (46 K€), de pénalités liées aux contrôles qualité (14 K€) et de régularisations comptables convenues avec le trésorier (23 K€).

B. Présentation de la section d'investissement

Chapitres	Dépenses	Mandaté /Titré Liquidé	Chapitres	Recettes	Mandaté /Titré Liquidé
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPOR		001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTIS	
020	DEPENSES IMPREVUES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	398 242,13	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 337,11	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	145 347,60	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	96 936,42	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT				
	Somme :	700 863,26		Somme :	0,00
Chapitres	Dépenses	Mandaté /Titré Liquidé	Chapitres	Recettes	Mandaté /Titré Liquidé
			021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
			040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	2 245 470,03
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 857,71	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
	Somme :	6 857,71		Somme :	2 245 470,03
	Somme :	707 720,97		Somme :	2 245 470,03

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- 2,245 M€ au titre de la dotation aux amortissements versée par la section de fonctionnement.

Les principaux programmes d'investissement en dépense sont les suivants :

- L'achat d'un mini bus pour un montant de 99 K€.
- L'achat de matériel billettique pour 60 K€.
- L'achat de mobilier urbain pour 39 K€.
- Des travaux de sécurisation des arrêts bus scolaires pour 97 K€.
- Une étude pré opérationnelle sur un nouveau dépôt de bus 18 K€.

Libellé du programme	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé
PARC DE VEHICULES	1 044 939,64	100 809,88
MOBILIER URBAIN	406 873,56	79 515,23
TRAVAUX LOCAUX ET INSTALLATION TECH.	195 593,98	115 086,42
MATERIEL ATELIER	109 487,00	0,00
REFACTURATION BG	2 539 018,49	0,00
NV DEPOT BUS	42 000,00	18 150,00
TOTAL	4 337 912,67	313 561,53

C. Les résultats cumulés 2022

BUDGET MOBILITE - EXERCICE 2022	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion	107 386,50
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	5 669 704,70
Résultat de clôture (A)	5 777 091,20
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	1 537 749,06
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	5 895 116,67
Résultat de clôture (B)	7 432 865,73
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	111 310,01
Recettes d'investissement	-
Solde à reprendre (C)	- 111 310,01
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	7 321 555,72

Le résultat de fonctionnement 2022 s'élève à +107 386,50 €,
Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à + 5 777 091,20 €,
Le résultat cumulé d'investissement, hors solde des reports de crédits, s'élève à + 7 432 865,73€. Après intégration des reports de crédits, il n'y a pas de besoin de financement complémentaire.

D. L'affectation des résultats proposée

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	
Excédent/déficit d'investissement (001)	7 432 865,73
Recettes d'investissement (1068)	
Report à nouveau en fonctionnement (002)	5 777 091,20

Ce résultat peut paraître très élevé mais face aux enjeux financiers qui attendent le budget annexe Mobilité et comme projeté lors du DOB 2023, l'intégralité de ces deux sommes sera intégralement utilisée d'ici 2026. Le budget annexe sera très probablement confronté à de fortes hausses de coûts, notamment en 2025 et 2026. Ces résultats permettront de temporiser, avant d'engager plus tard, d'autres actions financières complémentaires.

E. Focus sur l'Épargne

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Épargne de gestion** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Sont donc exclus les dépenses et les produits à caractère financier et exceptionnel).
- **Épargne brute** : Mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement. (Charges financières incluses)
- **Épargne nette** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts contractés.

EPARGNES	Maquette CA 2017 Transport seul	Maquette CA 2018 (transport + scolaires)	Maquette CA 2019	Maquette CA 2020	Maquette CA 2021	Maquette CA 2022
RECETTES DE GESTION	28 444 243,00	28 588 888,08	29 545 998,77	27 291 298,25	29 410 519,30	29 996 061,33
DEPENSES DE GESTION	24 571 829,47	25 567 483,55	26 581 397,69	26 732 526,52	26 653 028,49	27 753 099,70
EPARGNE DE GESTION	3 872 413,53	3 021 404,53	2 964 601,08	558 771,73	2 787 490,81	2 242 961,63
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 815 215,44	29 256 202,34	30 566 866,32	27 408 390,29	31 483 317,19	30 169 133,21
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 826 648,39	25 829 060,81	27 042 612,27	26 803 326,01	26 710 203,03	27 823 134,39
EPARGNE BRUTE	3 988 567,05	3 427 141,53	3 524 254,05	605 064,28	4 773 114,16	2 345 998,82
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	658 777,10	686 627,48	575 972,35	578 742,43	374 931,96	398 242,13
EPARGNE NETTE	3 329 789,95	2 740 514,05	2 948 281,70	26 321,85	4 398 182,20	1 947 756,69

La capacité de désendettement est la suivante :

- Encours de dette au 31/12/2022 : 9,182 M€
- Epargne brute : 2,345 M€
- **Capacité de désendettement : 3,92 ans.**

BUDGET ANNEXE MOBILITE

BUDGET PRIMITIF 2023

La section de fonctionnement

	DEPENSES : 36 385		RECETTES : 36 385
Autres 5,049	Dotations et provisions : 5 034 Autofinancement comptable suite amortissement des subventions : 15		Résultat reporté de fonctionnement : 5 034 Amortissement des subventions : 15
FONCTIONNEMENT 31,336	Charges à caractère général : 2 484		Dotations subventions/participations + autres : 1 951
	Masse salariale + Autres charges : 878		Résultat reporté de fonctionnement affecté au budget 2023 : 743
	Autres charges de gestion courante : 25 926 dont Forfait de charges DSP Réseau de Transport : 25 774		Produits des services : 5 642
	Epargne brute : amortissement : 2 048		Produits issus du Versement Mobilité : 23 000
	31 336		30 593

L'équilibre de fonctionnement est permis par un prélèvement dès 2023 sur le résultat de clôture constaté à fin 2022.

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2,484 M€

Ce chapitre comptable trace **notamment** les dépenses suivantes :

- Prestations mobilité SPL Agence Ecomobilité : 1,112 M€,
- Dépenses d'entretien et maintenance des équipements: 210 K€,
- Dépenses de location des bâtiments affectés à la mobilité : 116 K€,
- Dépenses d'études portant sur la mobilité : 256 K€,
- Dépenses de frais de structures : 177 K€,
- Dépenses de frais d'abonnement, communication, réception : 205 K€,
- Prestation de services : 136 K€,
- Diverses charges : 272 K€,

Chapitre 012 – Charges de personnel : 630 K€

Ce chapitre comptable trace l'ensemble de la masse salariale des agents de Grand Chambéry qui travaillent au sein de la direction de la mobilité.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 46 K€

Ce chapitre comptable trace l'ensemble des régularisations sur le produit de Versement Mobilité. Des remboursements ultérieurs portant sur des catégories de personnel logé par les acteurs assujettis peuvent aussi être opérés et sont effectués sur demande auprès de la collectivité.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 25,926 M€

Ce chapitre comptable représente la part la plus importante de la section de fonctionnement du budget car il reprend l'intégralité du forfait de charges versé au délégataire qui exploite le réseau de transport en commun ainsi que quelques participations complémentaires tels une subvention à verser et un reversement conventionné.

En 2023, le forfait de charges couvre les enjeux suivants :

- Le forfait de charge contractuel (en € 2018) : 22 683 917 €,
- Une estimation de l'actualisation : 453 678 € + 743 000 € = 1 196 678 €,
- Une estimation du surcoût carburant : 800 000€,
- Les ajustement d'offre réalisés en 2021 et 2022 qui seront régularisés dans l'avenant 3 au contrat (1 093 800 €):
 - Synchro Montagne étés 2021, 2022 et 2023 : 219 000 €,
 - Amplitude Synchro Montagne hiver 2021-2022 : 14 900 €,
 - Maintien de la fréquence des Chronos pendant les travaux rue JP Veyrat durant les étés 2021 et 2022 : 70 000 €,
 - Prolongement de la ligne A au Bourget à compter de septembre 21: 350 000 €,
 - Extension de la ligne 251 aux Monts depuis septembre 2022 : 1 600 €,
 - Renforts de la ligne A durant l'automne 2021 et 2022 : 78 000 €,
 - Transports scolaires des Bauges à compter de septembre 2021: 224 000 €,

NB : les transports scolaires des Bauges sont intégrés à la DSP depuis septembre 2021.

- Offre supplémentaire Synchro Access' pour les élections : 1 800 €,
- Frais de fonctionnement du ticket SMS depuis 2021 : 117 000 €,
- Surcoût maintenance bus non réformés : 17 500 €,

Chapitre 66 – Frais financiers : 202 K€

L'encours de dette génère des intérêts que le budget doit prendre en charge.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 5,034 M€

Compte tenu du risque entourant l'équilibre prospectif d'ici 2026 de ce budget annexe, il est proposé de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat de clôture 2022 non mobilisé en 2023 comme cela avait été fait en 2022 avec les résultats 2021.

Ce chapitre ne sera pas exécuté comptablement par l'émission d'un mandat, l'objectif étant de reporter chaque année le solde de l'excédent de fonctionnement dégagé afin d'assurer l'équilibre du budget annexe lors des prochains exercices budgétaires conformément à la prospective du DOB présenté. Cette enveloppe serait intégralement utilisée d'ici 2025/2026.

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 2,048 K€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la politique d'investissement.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 15 K€

Il s'agit d'une inscription correspondant à la contrepartie de l'amortissement des subventions.

Recettes

Chapitre 70 – Produits des services : 5,642 M€

Ce chapitre retrace l'ensemble des produits tarifaires encaissés par la collectivité dans le cadre de l'exploitation du réseau de transport en commun. C'est le montant contractuel tel que défini dans l'avenant du 15 avril 2021 qui est inscrit au stade du budget primitif.

Montant contractuel : 5,514 M€,

Montant concernant la refacturation de la billettique : 128 K€,

Chapitre 73 – Produits issus de la fiscalité : 23 M€

Ce chapitre retrace le produit de Versement Mobilité affecté au budget annexe Mobilité. Son produit est estimé à 23 M€ en 2023.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 1,881 M€

Ce chapitre retrace les dotations versées par l'Etat et la Région.

L'Etat verse une enveloppe de 782 K€ au titre de la dotation générale de décentralisation.

La Région verse une enveloppe de 859 K€ au titre de la délégation de l'exploitation des transports scolaires sur le périmètre de Grand Chambéry. Cette compétence est désormais régionale depuis la loi NOTRE et déléguée aux intercommunalités qui en font la demande.

Cette enveloppe comprend également une subvention de l'Etat accordée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Avenir Montagnes Mobilités » ainsi qu'une participation octroyée par l'ADEME pour le déploiement de la mobilité à vélo sur le territoire de Grand Chambéry (AVELO2).

Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante : 70 K€

Ce chapitre reprend les divers produits de gestion courante tels que la redevance versée par le délégataire du réseau de transport à Grand Chambéry afin d'optimiser le régime de TVA s'appliquant pour le réseau de transport (50 K€) ainsi que quelques recettes liées au patrimoine de la collectivité (loyer bâtiment de la Digue : 20 K€).

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : 15 K€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'investissement.

Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement : 5,777 M€

Ce chapitre comptabilise le résultat de clôture 2022. Une enveloppe de 743 K€ sera affectée au financement de l'équilibre du budget 2023.

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 15 K€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une recette obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

La section d'investissement

	DEPENSES : 9 606	RECETTES : 9 606
Investissement 9,606	Remboursement capital dette : 1 265 - Autres : 15	Epargne brute amortissement : 2 048
	PPI 2023 : 8 215 Reports 2022 : 111	Résultat reporté de d'investissement : 7 433
		Autres : 125
	9 606	9 606

Dépenses

Chapitre 16 – Emprunts : 1,265 M€

Ce chapitre retrace le remboursement en capital des emprunts contractés par la collectivité.

- 683 K€ au 1641 au titre de la dette bancaire classique.
- 582 K€ au 1687 (autres dettes) au titre d'une avance consentie par l'Etat à rembourser.

Le remboursement de l'avance consentie par l'Etat le 28/01/2021 à hauteur de 3,497 M€ (remboursable selon un échéancier de 6 ans) n'a pas été déclenché comme envisagé en 2022. Ce montant vient artificiellement gonfler le résultat d'investissement du budget car l'objectif premier de cette enveloppe était d'assurer un équilibre de trésorerie.

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 15 K€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

Chapitres 20/21 et 23 – Dépenses PPI : 8,215 M€ + 111,3 K€ de reports 2022

Les crédits d'investissement 2023 se répartissent de la manière suivante :

- 6,876 M€ affectés selon la répartition ci-dessous

Nature	Opération	Objet	Montants
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 000,00
2031	T0031	billettique (appels de fonds Région)	40 000,00
2031	T0058	Etudes pré-opérationnelles Dépôt de Bus	50 000,00
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 614 000,00
2153	T0040	installation et acquisition abris	40 000,00
2153	T0041	installation et acquisition poteaux	7 500,00
2154	T0060	matériel atelier (PPI DSP)	96 500,00
2182	T0010	achat matériel roulant	5 250 000,00
2183	T0031	billettique	220 000,00
23		IMMOBILISATIONS EN COURS	1 172 000,00
2313	T0051	Travaux bâtiments Avenue Chevaliers Tireurs	1 062 000,00
2315	T0057	Travaux sécurisation points arrêts TS	100 000,00
2313	T0053	Aménagements dépôt de la Digue	10 000,00

- 1,339 M€ budgétés au compte 238 au titre des avances et acomptes sur marchés.
- 111,3 K€ au titre des reports de crédits d'investissement 2022.

Programme Astre	R.P.
TR4 - MOBILIER URBAIN	66 856,64
TR5 - TRAVAUX LOCAUX ET INSTALL TC	15 614,97
AUT - AUTRES CREDITS D'INVESTISSEMENT	28 838,40
Total	111 310,01

Recettes

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 111 K€

Il s'agit d'une enveloppe au titre des remboursements d'avance sur marché attendu en 2023.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 15 K€

Il s'agit de l'inscription « jumelle » du chapitre 023 – Virement à la section d'investissement.

Chapitre 040 – Opérations d'ordres de transfert entre sections : 2,048 M€

C'est la principale source de financement de la section d'investissement qui reprend comptablement la dotation aux amortissements versée par la section de fonctionnement.

Chapitre 001 – Résultat reporté d'investissement : 7,433 M€

Ce chapitre reprend la totalité du résultat de clôture d'investissement à fin 2022.

Ce résultat est exceptionnellement élevé car encore constitué de la totalité de l'avance consentie en 2021 par l'Etat à hauteur de 3,497 M€ d'une part et abondé par la dotation obligatoire et annuelle aux amortissements. Cette enveloppe va donc progressivement diminuer durant les 6 prochaines années, il n'est donc pas possible d'affecter la totalité de cette part à un autre financement. Le solde théorique, tel que présenté, dans le DOB 2023, servira à équilibrer le budget annexe tout au long de la mandature, ce dernier devant faire l'objet d'une importante politique d'investissement en deuxième partie de mandature pour la mise en œuvre d'un programme d'acquisition de 15 bus en 2023 avec livraison en 2024.

BUDGET AUTONOME **DE LA REGIE EAU POTABLE**

REGIE EAU POTABLE

Comptes administratifs 2022

1. La section de fonctionnement

Présentation synthétique de la section de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement	Chapitres	RECETTES	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 101 483,98	95,57%	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORT	0,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 897 849,42	94,53%	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	47 641,49	635,22%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 895 067,00	99,74%	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PREST/	16 793 382,09	100,90%
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00		74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	159 625,41	99,77%	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	2 463,15	41,05%
66	CHARGES FINANCIERES	710 973,25	90,62%	76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	294 045,73	82,83%	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 886,77	124,72%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	0,00		78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIA	0,00	
	Somme :	11 059 044,79			Somme :	16 893 373,50	78,25%

Chapitres	DEPENSES	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement	Chapitres	RECETTES	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00		042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT EN	534 367,34	97,16%
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 855 699,52	97,61%				
	Somme :	3 855 699,52			Somme :	534 367,34	97,16%
	Somme :	14 914 744,31			Somme :	17 427 740,84	

Dépenses

L'ensemble des dépenses de fonctionnement présentent un bon taux de réalisation puisque la quasi-totalité des chapitres dépasse les taux de **95%** de réalisation.

L'exécution des dépenses de fonctionnement du budget de l'eau potable est conforme et n'appelle pas de commentaires particuliers.

Recettes

Chapitre 70 : Le produit des ventes d'eau constitue une part très importante des recettes de fonctionnement. Il évolue selon le volume d'eau distribué et la tarification proposée. Le taux de réalisation est conforme à la prévision budgétaire.

2. La section d'investissement

DEPENSES

Nature du mouvement (code)	Chapitres	Chapitre	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement	Chapitres	Chapitre	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
R	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	020	DEPENSES IMPREVUES			10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	4 217 140,02	100,00%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000 189,27	98,39%	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	794 823,96	62,89%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	155 316,23	33,13%	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000 000,00	55,43%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	947 505,29	17,38%	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	263 352,01	103,57%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 868 447,61	77,71%				
	4581001	OP TIERS QUAI ROISSARD			4582001	OP TIERS QUAI ROISSARD		
	4581002	OP TIERS AV DES FRANCOIS			4582002	OP TIERS AV DES FRANCOIS		
R		Somme :	11 971 458,40	59,45%		Somme :	10 275 315,99	69,63%
Nature du mouvement (code)	Chapitres	Chapitre	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement	Chapitres	Chapitre	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
					021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		
O	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	534 367,34	97,16%	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	3 855 699,52	97,61%
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES			041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
O		Somme :	534 367,34			Somme :	3 855 699,52	
		Somme :	12 505 825,74			Somme :	14 131 015,51	

Ci-après, le détail par programme

Numéro de Programme	Libellé du programme	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Restes à réaliser
AEPCAPTAGE	CAPTAGES PROTECTION/MESURES/AMELIORATION	24 125,00	0,00	24 125,00
AEPEVOLUTI	ADAPTATIONS AUX EVOLUTIONS	1 616 534,29	1 579 022,70	65 436,48
AEPPATRIMO	SDE-MAINTIEN DU PATRIMOINE	476 975,85	192 723,87	289 524,40
AEPPLOMB	MISES AUX NORMES - BRANCHEMENTS PLOMBS	75 475,34	98 571,93	6 116,00
AEPRENRES	RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP	154 699,74	136 958,13	18 761,27
AMCRESAEP	RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP AMC	1 210 897,66	773 877,15	461 583,82
OIAMGPLH	PROJ TRANSVERSES LIES AUX OPERATIONS PLH	354 725,24	255 206,73	
OIPROJEAEP	RESTRUCTURATION ALIMENTATION EP COMMUNES	4 179 142,10	2 968 909,03	1 210 175,68
OPVRESAEP	RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP OPV	322 389,19	334 065,23	4 224,95
RESAEPAMC	RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP AMC	1 489 809,51	1 508 773,51	51 861,20
RESAEPPOPV	RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP OPV	220 364,37	219 117,87	5 869,95
	TOTAL	10 125 138,29	8 067 226,15	2 137 678,75

Les principaux programmes d'investissement sont les suivants :

- Les travaux de restructuration d'alimentation en eau des communes (2,968 M€)
 - o 2,882 M€ ont été affectés à des opérations sur la commune des Déserts.
 - o 88 K€ pour une opération sur la commune de Jarsy.
- Le renouvellement des réseaux d'eaux dans le cadre de l'analyse multicritères (AMC) opérée par la direction de l'eau pour un montant de 2,282 M€
 - o 724 K€ ont été affectés sur l'opération Source des Chaudannes.
 - o 224 K€ ont été affectés à une opération sur le secteur des Aillons.

- 162 K€ ont été affectés à l'opération rénovation des conduites d'eau sur le Hameau de Chevibert aux Aillons.
- 83 K€ ont été affectés à une opération dans le secteur du Chatelard.
- 216 K€ ont été affectés à une opération à la restructuration du Mollard à St Saturnin.
- 155 K€ ont été affecté à plusieurs opérations sur la commune de Bassens.
- 240 K€ ont été affecté à des opérations sur la commune de La Motte Servolex.
- 1,579 M€ ont été affecté à la restructuration des réseaux d'eau consécutive à des opérations d'urbanisme quasi exclusivement dans le secteur la Bataillarde sur Chambéry/La Motte Servolex et 0,255 M€ dans le cadre de la réalisation de nouveaux projets immobiliers.

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- 4,217 M€ relèvent de l'affectation de résultat de 2021.
- 3,855 M€ au titre de la dotation aux amortissements 2022.
- 795 K€ au titre des subventions accordées dans le cadre de la réalisation des travaux de restructuration des réseaux d'eau.
- 5 M€ au titre de l'encaissement d'un emprunt affecté au financement des investissements.

3. Les résultats cumulés 2022

BUDGET EAU POTABLE - EXERCICE 2022	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion	2 512 996,53
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	4 541 824,68
Résultat de clôture (A)	7 054 821,21
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	1 625 189,77
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	- 1 054 872,57
Résultat de clôture (B)	570 317,20
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	6 878 592,72
Recettes d'investissement	4 447 469,00
Solde à reprendre (C)	- 2 431 123,72
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	- 1 860 806,52

Le résultat de fonctionnement 2022 s'élève à +2 512 996,53 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à +7 054 821,21 €.

Le résultat cumulé d'investissement, hors reports de crédits, s'élève à 570 317,20 €.

Après intégration des reports de crédits, le besoin de financement s'élève à – 2 431 123,72 €.

4. L'affectation de résultat proposée

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	
Excédent/déficit d'investissement (001)	570 317,20
Recettes d'investissement (1068)	1 860 806,52
Report à nouveau en fonctionnement (002)	5 194 014,69

Le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que le solde des restes à réaliser d'investissement doivent être couverts par une affectation d'une part du résultat de fonctionnement 2022. Il est proposé d'affecter au 1068 la somme de 1 860 806,52 €. Le solde sera reporté en section de fonctionnement en recettes au chapitre 002.

5. Focus sur l'Épargne

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Épargne de gestion** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Sont donc exclus les dépenses et les produits à caractère financier et exceptionnel).
- **Épargne brute** : Mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement (charges financières incluses).
- Épargne nette** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts

EPARGNES	Maquette CA 2018	Maquette CA 2019	Maquette CA 2020	Maquette CA 2021	Maquette CA 2022
RECETTES DE GESTION	14 799 320,64	16 177 547,55	16 372 583,93	17 626 629,41	16 843 486,73
DEPENSES DE GESTION	8 596 744,20	9 008 776,39	9 312 716,92	9 407 768,96	10 054 025,81
EPARGNE DE GESTION	6 202 576,44	7 168 771,16	7 059 867,01	8 218 860,45	6 789 460,92
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 859 169,72	16 462 330,49	16 666 021,85	17 840 112,22	16 893 373,50
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 760 315,06	10 883 162,43	10 471 455,47	10 243 127,71	11 059 044,79
EPARGNE BRUTE	5 098 854,66	5 579 168,06	6 194 566,38	7 596 984,51	5 834 328,71
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	2 837 274,99	2 817 022,94	2 894 935,99	2 760 512,60	3 000 189,27
EPARGNE NETTE	2 261 579,67	2 762 145,12	3 299 630,39	4 836 471,91	2 834 139,44

La capacité de désendettement de la régie de l'eau potable est la suivante :

- Encours de dette au 31/12/2022 : 42,610 M€
- Epargne brute : 5,834 M€

Capacité de désendettement : 7,30 ans.

REGIE EAU POTABLE

Budgets primitifs 2023

La section de fonctionnement

	DEPENSES : 23 471	RECETTES : 23 471
Autres 5,194	Dotations et provisions : 5 194	Résultat reporté de fonctionnement : 5 194
FONCTIONNEMENT : 18,277	Charges Agence de l'Eau : 2 425	Prélèvements Agence de l'Eau : 2 430
	Charges de personnel : 4 338	TARIF DE L'EAU - Abonnement/frais : 4 074
	Charges propres au budget Eau potable : 3 834	TARIF DE L'EAU POTABLE - Part variable Consommation et autres frais : 10 408
	Intérêts des emprunts et autres dotations : 1 400 + 961	
	Epargne brute : Dotation + Virement 5 319	Autres recettes : 1 365
	18 277	18 277

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 3,834 M€

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service de l'eau potable. Sont notamment reprises dans cette enveloppe toutes les dépenses relatives aux fluides, aux dépenses de matériel, aux dépenses d'entretien et de maintenance. Le contexte d'inflation des coûts supposera une maîtrise de cette enveloppe en 2023 et durant les exercices suivants.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 4,338 M€

Ce chapitre reprend la masse salariale du personnel affecté au service de l'eau potable.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 2,425 M€

Ce chapitre retrace le prélèvement opéré par l'Agence de l'eau au titre de la redevance réglementaire de lutte contre la pollution qui s'applique sur les factures d'eau potable. Cette somme est équilibrée en dépenses et recettes, Grand Chambéry n'est qu'un intermédiaire qui prélève et reverse les fonds correspondants pour l'Agence de l'Eau.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 180 K€

Le budget de l'eau potable étant soumis à un régime industriel et commercial, les soutiens apportés par la régie dans le cadre de subventions d'équipement sont inscrits en section de fonctionnement (le chapitre 204 connu en nomenclature M57 ou M14 n'existe pas en M49).

Chapitre 66 – Frais financiers : 1,400 M€

L'encours de dette génère des intérêts que le budget doit prendre en charge. Au regard du taux moyen payé (3,46%), le montant des frais financiers est en forte progression par rapport à 2022 mais reste inférieur à l'inflation observée entre 6 et 8% en moyenne.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 220 K€

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec le Service de gestion comptable et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

Chapitre 68 – Dotations et provisions : 5,194 M€ + 373 K€

Compte tenu du risque entourant l'équilibre prospectif d'ici 2026 de ce budget autonome, il est proposé de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat de clôture 2022 (**5,194 M€**) qui ne fait pas l'objet d'une affectation à la section d'investissement. Cette enveloppe est répartie de la manière suivante :

- **2,000 M€** conservés en réserve de fonctionnement pour relever plusieurs enjeux notamment de branchements à reprendre.
- **1,5 M€** pour financer les dépenses de fonctionnement induites par le changement à venir de 55 000 compteurs d'eaux. Du retard est pris pour cette opération d'envergure.
- **Le solde (1,694 M€) pour maîtriser le risque « inflation »** sur ce budget et notamment une progression estimée de la facture énergétique de +75%/an entre 2024 et 2026.

Une enveloppe spécifique de **373 K€** permet de couvrir le risque 2023 estimé sur le recouvrement des factures d'eau potable.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 188 K€

A ce stade, une enveloppe est prévue dans ce chapitre afin de disposer d'une facilité de mobilisation de crédits complémentaires selon l'évolution et l'actualité du service durant l'année 2023. En cas d'utilisation de cette enveloppe, une présentation ultérieure des crédits mobilisés sera effectuée lors du Conseil communautaire suivant.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections : 3,950 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la politique d'investissement.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 1,369 M€

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes. Cette enveloppe permet de maîtriser le recours à l'emprunt.

Recettes

Chapitre 70 – Produits des services : 17,238 M€.

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des tarifs pratiqués par le service de l'eau potable. Le chapitre détaille par nature comptable la typologie des tarifs proposés :

EAU SERVICES GENERAUX	
PRESTATIONS	BP 2023
REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	1 900 000,00
FRAIS PRISE EN CHARGE DOSSIER	240 000,00
Total	2 140 000,00
EAU DISTRIBUTION	
PRESTATIONS	BP 2023
VENTE D'EAU SUR EXERCICE EN COURS	9 872 900,00
VENTE D'EAU SUR EXERCICE ANTERIEUR	-
AUTRES VENTES D'EAU	140 000,00
AUTRES TAXES ET REDEVANCES	530 000,00
TRAVAUX REMBOURSABLES	82 000,00
TRAVAUX SUR POTEAUX INCENDIE	244 610,00
VENTES D'EAU AUX ABONNES	394 780,00
ABONNEMENT ANNEE EN COURS	3 757 863,00
LOCATION DE COMPTEURS	40 000,00
CONTROLE RIA	35 700,00
Total	15 097 853,00
Total BP 2023	17 237 853,00

Le total de la part abonnement + frais fixes s'établit à 4,074 M€. L'objectif de cette enveloppe est de se situer à un niveau assez proche des charges « fixes » du budget constituées des charges de personnel (4,338 M€ en 2023).

La part variable s'établit quant à elle à 10,408 M€ en 2023.

Le solde étant constitué de diverses facturations complémentaires dans le cadre de l'activité du service.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 6 K€

Des produits de gestion courante sont encaissés dans le cadre du service de l'eau potable et sont prévus dans ce chapitre comptable.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 40 K€

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services du Service de Gestion Comptable et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

Chapitre 78 – Reprises sur provisions : 373 K€

Comme chaque année, une enveloppe est prévue pour ce chapitre afin de solder le risque encouru sur certaines factures objet de vigilances spécifiques.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections : 600 K€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une recette obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 20 K€

Ce chapitre retrace l'ensemble des remboursements sur frais de personnel inhérent à l'activité.

Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement : 5,194 M€

Ce chapitre comptabilise le résultat de clôture 2022.

La section d'investissement

	DEPENSES : 18 853		RECETTES : 18 853
INVESTISSEMENT : 18,853	Remboursement du capital de dette : 3 000		Epargne brute : Dotation + Virement : 5 319
	Autres dotations : 800		Subventions : 3,866 et autres dotations : 200
	PPI 2023 : 8 175		Affectation de résultat : 1,861 et report du résultat à fin 2022 : 570
	Reports 2022 : 6 878		Emprunt 2023 : 3 037
			Reports emprunt 2022 : 4 000
	18 853		18 853

Dépenses :

Chapitre 040 – Opérations d'ordres de transfert entre sections : 600 K€

La somme de 600 k€ est inscrite pour comptabiliser les opérations d'ordre de la section d'investissement telles que les opérations de travaux en régie et l'amortissement comptable des subventions d'investissement reçues.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 200 K€

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. La même somme est inscrite au chapitre 041 en recette d'investissement.

Chapitre 16 – Emprunts : 3,000 M€

Il s'agit du remboursement en capital des emprunts pour l'année 2023 conformément au plan d'amortissement de l'encours de dette de la régie de l'eau potable.

Chapitres 20 – 21 et 23 : PPI : 8,175 M€ au titre de 2022 + 6,878 M€ de reports 2022

Les dépenses d'équipement (chapitres 20 - 21 et 23) sont budgétées à 8 175 M€ au titre de l'année 2023 dont :

- 7 M€ au titre du programme travaux 2023.
- 1,175 M€ de crédits prévus pour le matériel du service dont 0,450 M€ pour des compteurs d'eau récurrents, hors programme exceptionnel de changement des 55 000 compteurs.

Recettes :

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 1,369 M€

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 3,950 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la PPI.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 200 K€

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. La même somme est inscrite au chapitre 041 en dépense.

10 – Dotations et réserves : 1,861 M€

Cette enveloppe comptabilise l'affectation de résultat fin 2022 telle que délibérée par le Conseil communautaire.

13 – Subventions d'investissement : 3,419 M€ + 447 K€ de reports

L'Agence de l'eau est le principal financeur au titre de la programmation pluriannuelle des investissements menés par la régie de l'eau potable. Ce montant est particulièrement élevé en 2023 car le service a pu mobiliser des subventions dans le cadre du plan de relance de l'Agence de l'Eau en 2021 et 2022 dont les derniers décaissements interviendront en 2023 et 2024.

16 – Emprunts : 3,036 M€ au titre de 2023 + 4 M€ de reports de crédits 2022

Conformément à la prospective d'investissement de la régie de l'eau potable, le recours à l'emprunt en 2023 est conforme au volume d'investissement réalisé et devrait s'établir à 7,037 M€. La collectivité dispose déjà d'un contrat couvrant ce besoin, signé le 8 décembre 2020 avec la Banque Européenne d'Investissement (Taux variable classique Euribor 3 mois + marge comprise entre 0,25 et 0,40%). **Aucune consultation bancaire ne sera donc à lancer cette année.**

001 – Résultat reporté : 570 K€

Il s'agit du résultat de clôture d'investissement 2022 repris au budget primitif 2023.

BUDGET AUTONOME REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

Comptes administratifs 2022

AC : COLLECTIF (fonctionnement et investissement)
ANC : NON COLLECTIF (fonctionnement uniquement)

1. La section de fonctionnement

Présentation de la section de fonctionnement de l'assainissement collectif et non collectif

Chapitres	Dépenses	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement	Chapitres	Recettes	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 250 410,46	94,48%	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORT		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 639 955,78	90,84%	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	122 567,70	158,15%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	996 823,00	99,68%	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PREST/	15 365 532,52	100,77%
022	DEPENSES IMPREVUES			74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	479 050,12	111,41%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	253 014,61	77,85%	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	28 000,00	
66	CHARGES FINANCIERES	727 149,62	83,38%	76	PRODUITS FINANCIERS		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	335 921,17	80,94%	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 293,73	90,73%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	0,00		78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	Somme :	10 203 274,64			Somme :	16 031 444,07	
Chapitres	Dépenses	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement	Chapitres	Recettes	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00					
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 219 453,81	99,28%	042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ET	1 422 920,68	97,13%
	Somme :	4 219 453,81			Somme :	1 422 920,68	
	Somme :	14 422 728,45			Somme :	17 454 364,75	

Le résultat de l'exercice s'élève à 3 031 636,30 € (dont – 32 354,45€ au titre de l'assainissement non collectif).

Dépenses

Comme pour l'eau potable, la direction parvient à maîtriser les dépenses de fonctionnement de la régie de l'assainissement sans dégrader le niveau de service rendu et sécuriser la capacité à investir de la collectivité. Le budget assainissement présente un très bon taux de réalisation.

Recettes

Comme pour l'eau potable, le produit des recettes tarifaires (chapitre 70) est conforme aux prévisions budgétaires.

2. La section d'investissement

Chapitres	Dépenses	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement	Chapitres	Recettes	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPOI			001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INV		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 227 517,30	100,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 229 223,78	91,69%	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 861 120,04	117,13%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	162 946,59	34,86%	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	349 020,26	32,21%	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 503 457,44	54,67%	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	358 867,50	153,29%
				458210	DÉLÉG MO VILES BERLIOZ		
458132	BASSENS LES MONTS			458232	BASSENS LES MONTS		
458133	Op tiers Chy av Desfrancois			458233	Op tiers Chy av Desfrancois		
	Somme :	10 244 648,07	57,83%		Somme :	9 447 504,84	72,53%
Chapitres	Dépenses	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement	Chapitres	Recettes	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 422 920,68	97,13%	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ET	4 219 453,81	99,28%
				041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
	Somme :	1 422 920,68			Somme :	4 219 453,81	
	Somme :	11 667 568,75			Somme :	13 666 958,65	

Les principaux programmes d'investissement sont les suivants :

Numero de Programme	Libellé du programme	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Restes à réaliser
CBVEU	PROJETS LIES AU CONTRAT DE BAS	54 900,00	900,00	53 942,00
EUAUTOSURV	SYSTEME AUTOSURVEILLANCE RESEAUX ET DO	221 361,77	128 736,72	92 600,00
EUCBV	PROJETS LIES AU CONTRAT BASSIN VERSANT	89 039,80	30 844,18	33 175,62
EUPATRIMO	SDE-MAINTIEN DU PATRIMOINE	10 903 717,47	5 359 797,79	5 538 561,76
OIEU	PROJETS INTERCOMMUNAUX	0,00	0,00	0,00
OIEULH	OUVRAGES INTERCO EAUX USEES	325 582,85	307 580,25	18 002,22
OPIEUPH	OPERATIONS LIEES PLH	154 884,05	135 360,24	19 522,44
RESEUAMC	RENOUVELLEMENT RESEAU EU AMC	1 384 076,99	1 349 263,54	34 799,70
	TOTAL	13 133 562,93	7 312 482,72	5 790 603,74

- Le renouvellement des réseaux d'eaux usées dans le cadre du maintien du patrimoine pour un montant de 5,359 M€.
 - o 827 K€ ont été affectés à des opérations de rénovation des réseaux d'eaux usées dans le centre ancien de Chambéry.
 - o 95 K€ ont été affectés à des travaux de rénovation des réseaux d'assainissement dans le secteur de la RD 1006.
 - o 179 K€ au titre de travaux réalisés sur la station d'épuration du Noyer.
 - o 66 K€ au titre des travaux réalisés sur la station d'épuration La Madeleine à Lescheraines.
 - o 2,147 M€ dans la création de la station de bio gaz.
 - o 1,621 M€ au titre de la remise à niveau des digesteurs de la station d'épuration de Chambéry.
- Le renouvellement des réseaux d'eaux usées dans le cadre des travaux récurrents pour 1,349 M€

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- 7 227 517,30 € au titre de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 telle qu'approuvée par le Conseil communautaire.
- 4 219 453,31 € au titre de la dotation aux amortissements 2022.
- 1 861 120,04 € au titre des subventions encaissées dans le cadre de la réalisation des travaux de modernisation des réseaux d'assainissement collectif dont :
 - o 225 000 € de participation du budget général pour la réalisation de la station bio gaz.
 - o 401 713,04 € de participation du budget général au titre du financement du BSR.
 - o 954 495 € de participation de l'agence de l'eau au titre du financement du BSR.

3. Les résultats cumulés 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2022	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion	3 031 636,30
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	4 040 916,85
Résultat de clôture (A)	7 072 553,15
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	1 999 389,90
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	- 8 133,29
Résultat de clôture (B)	1 991 256,61
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	6 620 288,41
Recettes d'investissement	3 976 153,85
Solde à reprendre (C)	- 2 644 134,56
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	- 652 877,95

Le résultat de fonctionnement 2022 s'élève à 3 031 636,30€ dont -32 354,45€ au titre de l'assainissement non collectif. Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 7 072 553,15€. Le résultat cumulé d'investissement, hors reports de crédits, s'élève à 1 991 256,61€ Après intégration des reports de crédits, le besoin de financement s'élève à – 652 877,95€.

4. L'affectation de résultat proposée

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	
Excédent/déficit d'investissement (001)	1 991 256,61
Recettes d'investissement (1068)	652 877,95
Report à nouveau en fonctionnement (002)	6 419 675,20

Le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que le solde des restes à réaliser d'investissement doivent être couverts par une affectation d'une part du résultat de fonctionnement 2022. Il est proposé d'affecter au 1068 la somme de 652 877,95 €. Le solde sera reporté en section de fonctionnement en recettes au chapitre 002.

5. Focus sur l'Épargne

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Épargne de gestion** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Sont donc exclus les dépenses et produits à caractère financier et exceptionnel).
- **Épargne brute** : Mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement (charges financières incluses).
- **Épargne nette** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts contractés.

EPARGNES	Maquette CA 2018	Maquette CA 2019	Maquette CA 2020	Maquette CA 2021	Maquette CA 2022
RECETTES DE GESTION	14 641 117,76	17 032 241,60	17 410 601,05	17 190 081,34	15 995 150,34
DEPENSES DE GESTION	8 644 447,26	8 972 509,58	8 832 444,30	9 189 326,20	9 140 203,85
EPARGNE DE GESTION	5 996 670,50	8 059 732,02	8 578 156,75	8 000 755,14	6 854 946,49
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 786 631,45	17 245 837,76	17 744 156,93	17 554 772,15	16 031 444,07
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 734 150,20	11 009 876,18	9 813 246,35	10 603 656,94	10 203 274,64
EPARGNE BRUTE	5 052 481,25	6 235 961,58	7 930 910,58	6 951 115,21	5 828 169,43
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	2 053 345,33	1 938 181,13	2 216 569,23	1 817 484,38	2 229 223,78
EPARGNE NETTE	2 999 135,92	4 297 780,45	5 714 341,35	5 133 630,83	3 598 945,65

La capacité de désendettement de la régie de l'assainissement est la suivante :

- Encours de dette au 31/12/2022 : 29,928 M€
 - Epargne brute : 5,828 M€
- Capacité de désendettement : 5,12 ans.**

AC : COLLECTIF (fonctionnement et investissement)
ANC : NON COLLECTIF (fonctionnement uniquement)

Budgets primitifs 2023

Fonctionnement ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
		DEPENSES : 24 982	RECETTES : 24 982
Autres :		Dotations et provisions : 6 420	Résultat reporté de fonctionnement : 6 420
6,420		Charges Agence de l'Eau : 1 050	Charges Agence de l'Eau 1 050
		Charges de personnel : 4 052	TARIF DE L'ASSAINISSEMENT - Abonnement + prime de raccordement + autres frais : 4 186
		Charges propres au budget Assainissement : 4 871	TARIF DE L'ASSAINISSEMENT - Par variable - consommation + autres frais : 9 099
		Intérêts des emprunts et autres charges : 2 629	Autres recettes : 4 227
		Epargne brute : Dotations + Virement : 5 960	
		18 562	18 562

Dépenses

Chapitre 011 – Charges de fonctionnement courant : 4,871 M€

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement. Sont notamment reprises dans cette enveloppe toutes les dépenses relatives aux fluides, aux dépenses de matériel, aux dépenses d'entretien et de maintenance.

Le contexte d'inflation des coûts supposera une maîtrise de cette enveloppe en 2023 et durant les exercices suivants. En effet, ce budget est 2 fois plus exposé que la régie de l'eau potable aux variations de l'énergie du fait de l'UDEP, qui est une infrastructure énergivore.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 4,052 M€

Ce chapitre reprend la masse salariale du personnel affecté au service.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 1,050 M€

Ce chapitre retrace le prélèvement opéré par l'Agence de l'eau au titre de la redevance règlementaire de Modernisation des réseaux de collecte qui s'applique sur les factures d'assainissement. Cette somme est équilibrée en dépenses et recettes, Grand Chambéry n'est qu'un intermédiaire qui prélève et reverse les fonds correspondants pour l'Agence de l'Eau.

Chapitre 65 – Autres produits de gestion courante : 327 K€

Le budget de l'assainissement étant soumis à un régime industriel et commercial, les soutiens apportés par la régie dans le cadre de subventions d'équipement sont inscrits en section de fonctionnement (le chapitre 204 bien connu en nomenclature M57 ou M14 n'existe pas en M49).

Chapitre 66 – Frais financiers : 1,066 M€

L'encours de dette génère des intérêts que le budget doit prendre en charge. Au regard du taux moyen payé (3,49%), le montant des frais financiers reste maîtrisé si l'on analyse ce taux au regard du montant moyen d'inflation actuellement observé entre 6 et 8%.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 716 K€

Cette enveloppe est répartie en 2 enveloppes :

- 250 K€ sont nécessaires pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services de gestion comptable et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.
- 466 K€ sont issus du produit de biométhane généré par la nouvelle unité de production de gaz mise en œuvre en janvier 2023 et dont l'enveloppe dédiée servira à financer des actions de développement durable. La somme sera versée au budget général de Grand Chambéry.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 6,420 M€ + 325 K€

Compte tenu du risque entourant l'équilibre prospectif d'ici 2026 de ce budget autonome, il est proposé de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat de clôture 2022 (**6,420 M€**) qui ne fait pas l'objet d'une affectation à la section d'investissement.

Cette somme se décompose de la manière suivante :

- **3,000 M€** conservés en réserve de fonctionnement pour couvrir le risque énergétique 2024/2026 dans l'hypothèse où les prix de l'électricité sur la période s'établiraient à +75% par rapport aux tarifs 2021/2023.
- **3,420 M€** pour sécuriser l'équilibre du budget dans l'hypothèse où la hausse des prix de l'énergie s'établirait finalement à +150%. L'UDEP consommant beaucoup d'énergie, il est essentiel de couvrir ce type d'hypothèse ayant une probabilité de survenue.

Une enveloppe spécifique de **325 K€** permet de couvrir le risque 2022 estimé sur le recouvrement des factures d'assainissement.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 4,250 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la politique d'investissement.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 1,710 M€

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes. Cette enveloppe permet de maîtriser le recours à l'emprunt.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 194 K€

A ce stade, une enveloppe est prévue dans ce chapitre afin de disposer d'une facilité de mobilisation de crédits complémentaires selon l'évolution et l'actualité du service durant l'année 2023. En cas d'utilisation de cette enveloppe, une présentation ultérieure des crédits mobilisés sera effectuée lors du Conseil communautaire suivant.

Recettes

Chapitre 70 – Produits des services : 16,233 M€

ASSAINISSEMENT COLLECTECTIF	
PRESTATIONS	BP 2023
TRAVAUX	10 200,00
TRAVAUX REMBOURSABLES EAUX PLUVIALES	870 320,00
REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8 866 320,00
REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTIF	1 050 000,00
1196 - ABONNEMENT ANNEE EN COURS (7064----70)	2 471 320,00
5722 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (70611----70)	232 295,00
6783 - PFAC PARTICIPATION ASS COLLECTIF (70613----70)	1 040 400,00
6802 - ABONNEMENT ANNEE EN COURS (7064----70)	98 280,00
Total	14 639 135,00
UDEP	
PRESTATIONS	BP 2023
1202 - TRAITEMENT DES EAUX USEES (7068----70)	287 500,00
1203 - AUTRES DE MARCHANDISES (7078----70)	-
Revente Biométhane	1 305 933,00
Total	1 593 433,00
Total	16 232 568,00

La somme de 1,306 M€ correspond au produit annuel attendu issu de l'unité de biométhane. A ce jour, 466 K€ sont fléchés vers le financement d'actions de développement durable et 840 K€ sont conservés par la régie de l'assainissement afin d'assurer son équilibre comptable annuel.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 430 K€

Le service de l'assainissement bénéficie de soutiens versés par l'Agence de l'eau au titre de la prime Epuraton.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 40 K€

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services du Service de Gestion Comptable et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1,465 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une recette obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 70 K€

Ce chapitre retrace l'ensemble des remboursements sur frais de personnel inhérent à l'activité.

Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement : 6,420 M€

Ce chapitre comptabilise le résultat de clôture 2022.

Fonctionnement ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La compétence Assainissement non collectif est intégrée dans le budget autonome de l'assainissement mais elle doit faire l'objet d'une présentation dédiée et équilibrée en dépenses et recettes. Vu les montants, la présentation visuelle n'est pas proposée pour ce budget.

Dépenses : 178 K€

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 31 K€

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement non collectif. Le contexte d'inflation des coûts supposera une maîtrise de cette enveloppe en 2023 et durant les exercices suivants.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 136 K€

Ce chapitre reprend la masse salariale du personnel affecté au service de l'assainissement non collectif.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 11 K€

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services du Trésor Public et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

Recettes : 178 K€

Chapitre 70 – Produits des services : 169 K€

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des tarifs pratiqués par le service de l'assainissement non collectif.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 8,792 K€

Il s'agit de comptabiliser une enveloppe nécessaire pour couvrir le déficit de gestion 2022.

Investissement ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(L'assainissement non collectif ne fait pas l'objet d'investissement en 2023)

DEPENSES : 18 181		RECETTES : 18 181		
INVESTISSEMENT 18,181	Remboursement du capital de la dette 2 150	Epargne brute :		
	Autres dotations : 1 665	Dotation + Virement : 5 960		
	PPI 2023 : 7 746 Reports 2022 : 6 620	Subventions et autres dotations : 3 276	Résultat complémentaire affecté : 653	
			Emprunt 2023 : 2 401 Report emprunt 2022 : 3 900	
		Report de résultats fin 2022 : 1 991		
	18 181		18 181	

Dépenses :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1,465 M€

La somme de 1 465 000€ est inscrite pour comptabiliser les opérations d'ordre de la section d'investissement telles que les opérations de travaux en régie et l'amortissement comptable des subventions d'investissement reçues.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 200 K€

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. La même somme est inscrite au chapitre 041 en recette d'investissement.

Chapitre 16 – Emprunts : 2,150 M€

Il s'agit du remboursement en capital des emprunts pour l'année 2023 conformément au plan d'amortissement de l'encours de dette de la régie de l'assainissement.

Chapitres 20 – 21 et 23 : PPI : 7,746 M€ au titre de 2023 + 6,620 M€ de reports 2022, soit un total de 14,366 M€.

Les dépenses d'équipement sont décomposées :

- 79 K€ pour les outils métiers informatiques (chapitre 20).
- 667 K€ pour les acquisitions de matériel industriel, véhicules (chapitre 21).
- 7,000 M€ de travaux sur réseaux et ouvrages (chapitre 23) au titre de l'année 2023.
- 6,620 M€ de travaux sur réseaux et ouvrages (chapitre 23) au titre de l'année 2022.

Recettes :

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 1,710 M€

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 4,250 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire pour financer l'investissement.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 200 K€

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. La même somme est inscrite au chapitre 041 en dépenses d'investissement.

10 – Dotations et réserves : 653 K€

Cette enveloppe comptabilise l'affectation de résultat fin 2022 telle que délibérée par le conseil communautaire.

13 – Subventions d'investissement : 3,000 M€

Conformément à la PPI, l'Agence de l'eau a octroyé une enveloppe de subvention à Grand Chambéry au titre de l'assainissement pour un montant prévisionnel de 3 M€.

16 – Emprunts : 2,401 M€ au titre de 2023 + 3,9 M€ de reports d'emprunt 2022

Conformément à la prospective d'investissement de la régie de l'assainissement, le recours à l'emprunt en 2023 est conforme au volume d'investissement (2,401 M€).

3,900 M€ ont fait l'objet de report de crédit 2022. La collectivité dispose déjà d'un contrat couvrant ce besoin, signé le 8 décembre 2020 avec la Banque Européenne d'Investissement (Taux variable classique Euribor 3 mois + marge comprise entre 0,25 et 0,40%). **Aucune consultation bancaire ne sera donc à lancer cette année.**

23 – Immobilisations en cours : 76 K€ de reports de crédits 2022

Il s'agit de comptabiliser les remboursements d'avances sur marchés publics octroyés aux entreprises qui réalisent les travaux prévus à la PPI.

001 – Résultat reporté : 1,991 M€

Il s'agit du résultat de clôture d'investissement 2022 repris au budget primitif 2023.

BUDGET PRINCIPAL
Budget Général
Budget Déchets

Comptes administratifs 2022

A. Présentation de la section de d'investissement

1. Exécution de la PPI

INVESTISSEMENTS	Budget Principal		Dont Budget Déchets	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
104002 - POLE INTERMODAL	733 808,28	18 900,00		
104006 - RD 1006	1 144 310,99	400 000,00		
104008 - ETUDES PROGRAMMATION SBV	5 215,18	6 519,00		
104010 - ADMINISTRATION GRAND CHAMBERY	10 356,00			
104011 - CONFLUENCE LEYSSE HYERES	3 094 342,96	704 547,00		
104012 - DIGUES DE LA LEYSSE	85 922,48	15 000,00		
104017 - SILLON ALPIN	10 999,95			
104023 - REHABILITATION PISCINE DE BUISSON ROND	95 369,52	980 000,00		
104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	36 550,40			
104036 - BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE	10 483,50			
104038 - FDC CASERNES DU SDIS	264 387,09			
104041 - NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATI	6 572,07	551 363,70		
104042 - TOURISME	209 369,75	33 274,00		
104044 - ANRU AMGT BELLEVUE	18 556,73			
104045 - PARC DE VEHICULE DECHETS	432 280,65		432 280,65	
104046 - DECHETS 21/26 - HORS VEHICULES	3 339 131,72		3 339 131,72	
104048 - BAUGES GESTION DES DECHETS	286 785,65		286 785,65	
204002 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	2 229 873,64	26 637,50		
204004 - CREATION REHAB.TERRAIN ET AIRE	421 607,86	6 000,00		
204007 - ENTR-RENOUVT MATERIEL DECA	850 823,13			
204010 - AVANCES PAE EN COURS		261 438,00		
204014 - MOYENS DES SSI	634 812,33	40 000,00		
204015 - VIC RENOUV VOIRIE-TRAVX NOUVX	2 106 977,38	86 373,32		
204016 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES	1 628 112,93			
204018 - ETUDES ANRU ACCORD CADRE	39 990,00			
204019 - MAT-PETITS TVX VELOSTATION	99 153,16			
204020 - SCHEMA GLOBAL AMENAGTS CYCLES	321 711,50	146 058,56		
204022 - ESPACES NATURELS-AGRICULTURE	4 476,00	84 632,67		
204023 - AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	633 993,65			
204025 - ACHAT GLOBALISE MATERIEL	88 571,46	12 000,00		
204026 - RENOUVT MATERIEL COURS D'EAU	32 577,89	23 900,00		
204027 - RESERVE FONCIERE	60 882,10			
204028 - FOND DE CONCOURS CISALB	17 181,74			
204029 - TVX RESTRUCTURATION RESEAU BUS	482 950,12			
204030 - PLUI	145 891,00			
204031 - FDC POL VILLE 2015-2020	120 480,83			
204034 - ACTION DEV DURABLE	670 867,90	374 400,00		
204037 - AMGT VILLENEUVE ZAC COTEAU		250 000,00		
204038 - SUIVI DES SEUILS	1 092 525,28	440 000,00		
204039 - CHALET VILLETTE-CNES	380 600,00			
204041 - TRAVAUX HYDRAULIQUES	40 557,72			
204043 - ECHANGEUR AUTOROUTIER AMNGT CO	466 459,27			
204044 - MODERNISATION CARREFOURFEUX	11 315,36			
204047 - PLH 2021-2026	791 587,50			
204049 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	753 578,36	30 050,00	2 919,80	
204051 - OUVRAGES D'ART	81 752,05			
Total exécution de la PPI sur 2022	23 993 753,08	4 491 093,75	4 061 117,82	0.00

Le taux de mandatement des dépenses d'investissement s'élève à 50,12 % en 2022 contre 58% en 2021. **Le taux effectif d'engagement de la PPI à fin 2022 se situe quant à lui au-delà de 95% ce qui confirme le très bon niveau d'estimation des crédits d'investissement par rapport aux capacités à faire des services. Il persiste juste des différés de facturation qui ne sont pas du fait de la collectivité mais plutôt liés aux typologies d'investissement et au rythme de facturation des entreprises. Grand Chambéry verse également des fonds de concours à des partenaires publics dont le rythme de facturation est parfois aussi décalé.** (Fonds de concours du Stade par exemple pour 1,8 M€ budgété en 2022 et que la commune a facturé tardivement en fin d'exercice, la somme sera payée début 2023).

Dépenses :

- 2,230 M€ au titre du **programme local de l'habitat** (programme 204002) dont 1,893 M€ d'aides versées à la production de logements sociaux.
- 4,324 M€ au titre de la compétence de GEMAPI (Programmes 104011, 104012, 104034, 104036, 204022, 204038).
- 1,144 M€ au titre de l'aménagement de la RD 1006 (Programme 104006).
- 4,061 M€ au titre des investissements de la filière déchets (programmes 104045, 104046, 104048 et 204049) dont 398 K€ pour l'acquisition de benne GNV, 2,746 M€ au titre du schéma de conteneurisation sur l'ensemble de l'agglomération.
- 2,107 M€ au titre des **voiries d'intérêt communautaire** (programme 204015).
- 1,628 M€ au titre de la compétence Eaux pluviales (Programme 204016)
- 1,538 M€ en faveur de l'enveloppe de la **mobilité et des infrastructures de transport**, (programmes 204019, 204020, 204023 et 204029) financé par le versement mobilité.
- 670 K€ au titre d'actions du **plan climat** (programme 204034), notamment pour les fonds de concours air bois (200 K€) et pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (240 K€).

Recettes :

- 980 K€ au titre des travaux de réhabilitation de la piscine de buisson rond (dont 700 K€ du département de la Savoie).
- 1,244 M€ au titre du financement des travaux liés à la compétence GEMAPI.
- 400 K€ au titre du financement des travaux d'aménagement de la RD 1006.
- 551 K€ au titre du solde de subvention de la nouvelle piscine d'agglomération.
- 261 K€ correspondant au remboursement d'une avance par Chambéry Grand Lac économie.

Opérations pour compte de tiers

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	Budget Principal	
	DEPENSES	RECETTES
4581100 - PUP SECTEUR BRESSIEUX	201 222,00	466 654,43
458167 - OP TIERS ENERGIE RENOUVELABLE	317 284,58	305 403,78
458171 - OP TIERS CNES SMSB	842 840,67	19 021,00
458176 - OP SMSB BAT 1000 ET 1400	162 874,87	51 329,78
458177 - AV GRANDE CHARTREUSE GIRATOIRE	14 777,82	
458180 - OP TIERS CGLE TVX ELECTRIQUE P	930,00	
4581807 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	60 029,10	
4581805 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2014	102 570,20	
4581806 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2015		167 581,00
4581808 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2017-20	228 999,00	549 956,00
458181 - OP TIERS CGLE DEMOLITION BAT SNCF	10 620,00	
458182 - OP TIERS CGLE DEMOLITION CABANON	540,00	
Total des opérations pour le compte de tiers	1 942 688,24	1 559 945,99

Les opérations pour compte de tiers portent principalement sur des actions en matière d'aides à la pierre octroyée par Grand Chambéry pour le compte de l'Etat. Un léger déséquilibre est à constater sur 2022, **mais il est important de rappeler que ces opérations seront obligatoirement équilibrées avant de procéder à leur clôture. Il s'agit donc d'une situation instantanée et limitée au seul exercice 2022.**

2. Les autres dépenses et recettes d'investissement

Autres chapitres hors opérations	Budget Principal		Dont Budget Déchets	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	0,00			
020 - DEPENSES IMPREVUES	0,00			
040 - OPERATIONS D'ORDRE	1 003 880,01	8 789 287,18	88 751,03	1 704 045,39
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	265 891,97	265 891,97		
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS		23 495 832,34		1 552 364,25
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 285 318,84		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 048 855,16	333 495,67	499 008,90	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00			
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0,00			
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	288 193,90	214 757,05		
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES	0,00			
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	350,00	484 304,17		
Total hors programme	25 607 171,04	34 868 887,22	587 759,93	3 256 409,64

Dépenses :

La somme de 24,049 M€ (chapitre 16) correspond au **remboursement des emprunts** dont :

- 12,145 M€ au titre d'un remboursement d'emprunt par anticipation conformément au rapport de la dette du 10/11/2022.
- 11,405 M€ au titre de l'amortissement classique des emprunts du budget Général de Grand Chambéry dont 0,3 M€ au titre de la dette récupérable auprès de CGLE.
- 0,499 M€ au titre des emprunts du budget déchets de Grand Chambéry.

Recettes :

La somme de 23,495 M€ (chapitre 10) correspond pour partie au versement du FCTVA pour 1,463 M€ (dont le taux est de 16,404% des dépenses d'investissement éligibles engagées par la collectivité hors opérations compte de tiers et subventions versées) ; le solde 22,032 M€ correspond à l'affectation des résultats de l'année 2021 (compte 1068).

3. Solde de la section d'investissement

Objet	Budget Principal		Dont Budget Déchets	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Sous total opérations réelles	50 273 840,38	31 864 747,81	4 560 126,72	1 552 364,25
Sous total opérations d'ordre	1 269 771,98	9 055 179,15	88 751,03	1 704 045,39
Total de la section d'investissement	51 543 612,36	40 919 926,96	4 648 877,75	3 256 409,64

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 10 623 685,40 €	Dont solde Budget Déchets - 1 392 468,11
---	--------------------------	---

Le résultat d'investissement au titre de l'exercice 2022 s'élève à – 10 623 685,40 €.

4. Les restes à réaliser d'investissement en dépenses et en recettes (également appelés reports de crédits)

RESTES A REALISER		
	Budget Principal	Dont Budget Déchets
Dépenses d'investissement	13 687 218,92	1 095 199,39
Recettes d'investissement	7 383 980,30	4 000 000,00
Solde à reprendre	- 6 303 238,62	+ 2 904 800,61

CODE	PROGRAMMES	Reports de crédits 2022 en dépenses	Reports crédits 2022 en recettes
104010	GER ADMINISTRATION GRAND CHAMBERY	84,00	
204007	GER GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS	67 748,80	
204049	GER PATRIMOINE A PARTIR DE 2021	133 585,25	35 000,00
204014	GER SYSTEMES D'INFORMATION	308 377,89	
204025	GER ACHAT GLOBALISE DE MATERIEL	14 660,07	
204027	GER RESERVE FONCIERE	1 120,00	
	SOUS TOTAL - INVESTISSEMENTS RECURRENTS FINANCIABLES	525 576,01	35 000,00
104006	RD 1006 GARATTE - LA TROUSSE	1 037 520,84	
204051	OUVRAGE D'ART - PONT DE LA TROUSSE HORS PISTE CYCLABLE	1 995 706,08	
204029	CENTRE NORD	281 456,52	
204015	VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE HORS OUVRAGES D'ART	1 799 286,50	
204044	FEUX TRICOLORES	147 257,70	
204043	AMENAGEMENTS ECHANGEURS AUTOROUTIERS - COVOITURAGE	127 489,23	
204043	AMENAGEMENTS ECHANGEURS AUTOROUTIERS - GIRATOIRE		108 975,51
104044	ANRU AMENAGEMENTS BELLEVUE	15 330,56	
204004	GENS DU VOYAGE	81 238,96	
204007	ALIMENTATION GAZ PATINOIRE + REMBARDE	96 253,54	
104023	REHABILITATION DE LA PISCINE DE BUISSON ROND	21 523,33	
	SOUS TOTAL - GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES FINANCIABLES	5 603 063,26	108 975,51
204016	EAUX PLUVIALES	400 359,31	
204022	ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE HORS FDC	103 861,80	
104042	TOURISME	123 526,99	50 869,11
204030	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	75 348,00	
	SOUS TOTAL - GESTION ET PRESERVATION DES ESPACES NATURELS	703 096,10	50 869,11
204034	FDC ACTIONS TRANSVERSALES	16 464,45	121 600,00
204008	FDC EQUIPEMENTS CULTURELS	120 200,00	
204017	FDC POTEAUX INCENDIE	68 030,00	
204018	FDC PRU 1 ET 2	19 572,00	68 671,00
204031	FDC POLITIQUE DE LA VILLE	19 333,00	
204002	FDC PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - HORS AP HABITAT	18 801,60	
	SOUS TOTAL - FONDS DE CONCOURS VERSES FINANCIABLES	2 062 401,05	190 271,00
	SOUS TOTAL FINANCIABLE SANS RESSOURCES COMPLEMENTAIRES	8 896 618,02	385 115,62
204019	MATERIEL VELO	137 859,77	
204020	AMENAGEMENTS CYCLABLES	606 349,67	
204023	AMENAGEMENTS STRUCTURANTS	112 877,18	
204029	AVENUE DES DUCS QUAI BOREL	382 758,37	
204029	DUCS BOREL	52 597,02	
	SOUS TOTAL ENVELOPPES DEDIEES	1 292 442,01	
	SOUS TOTAL PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT HORS DECHETS	10 186 578,43	385 115,62
104032	MATERIEL ET CONTENEURISATION 2019/2020		
104040	DECHETTERIES 2019/2020		
104048	SOLDE PROGRAMME BAUGE	6 029,00	
104045	AP 2021/2026 - VEHICULES DECHETS		
104046	PPI DECHETS HORS VEHICULES	1 089 170,30	
	SOUS TOTAL PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DECHETS	1 095 199,39	
	TOTAL PPI BUDGET PRINCIPAL	11 281 777,82	385 115,62
23	AVANCES SUR MARCHES		114 564,68
	SOUS TOTAL AUTRES CREDITS - BUDGET GENERAL HORS DECHETS		114 564,68
16	EMPRUNTS NOUVEAUX - DECHETS		4 000 000,00
	SOUS TOTAL AUTRES CREDITS - HORS DECHETS		4 000 000,00
4581100	PUP BASSENS	277 360,43	
458167	OP TIERS ADEME - ENERGIES RENOUVELABLES	2 880,00	
458171	OP TIERS SMSB - CNES	2 089 895,47	2 884 300,00
458176	OP TIERS SMSB - AILLON MARGERIAZ 1400	7 650,00	
458180	OP TIERS CGLE - TRAVAUX ELECTRIQUES BATIMENTS A B C	3 438,00	
458181	OP TIERS CGLE DEMOLITION BAT SNCF	1 417,20	
458182	OP TIERS CGLE DEMOLITION CABANON	22 800,00	
	SOUS TOTAL OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 405 441,10	2 884 300,00
	TOTAL BUDGET	13 687 218,92	7 383 980,30

Dépenses :

Les reports de crédits s'appliquent aux opérations qui ne font pas l'objet d'une autorisation de programme.

C'est notamment le cas pour les programmes suivants :

204015 : Voiries d'intérêt communautaire à hauteur de 1,799 M€.

204051 : Ouvrages d'art pour 1,995 M€

104006 : Travaux RD 1006 pour 1,037 M€

104046 : PPI Déchets hors véhicules pour 1,089 M€ dont 665 K€ li pour le schéma de conteneurisation

Recettes :

En recettes, peu de programmes sont gérés en AP, les principaux reports concernent :

204034 : Participation de la Région pour le fonds air bois pour 122 K€

204043 : Participation de CGLE pour le giratoire échangeur autoroutier pour 109 K€

Chapitre 16 : Emprunt à encaisser pour le financement des investissements de la filière déchets pour 4 M€

B. Présentation de la section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Au préalable, une présentation des taux de réalisations des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire.

Chapitres	Chapitre	Budget voté	Réalisé Budget Principal	Dont Budget général	Dont Budget déchets	Taux de réalisation du budget principal (général + déchets)
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	10 500 734,17				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	235 000,00	339 793,33	300 581,70	39 211,63	144,59%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	15 447 017,00	17 684 287,76	14 775 369,98	2 908 917,78	114,48%
73	IMPOTS ET TAXES	23 074 786,00	23 158 119,00	23 158 119,00		100,36%
731	FISCALITE LOCALE	50 141 265,00	52 280 796,94	35 640 635,94	16 640 161,00	104,27%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	23 448 087,00	24 086 025,77	21 870 690,64	2 215 335,13	102,72%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 352 103,00	1 849 660,27	1 827 868,82	21 791,45	136,62%
76	PRODUITS FINANCIERS	59 631,00	59 526,07	59 526,07		99,82%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	100 000,00	207 411,14	110 355,00	97 056,14	207,41%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVIS					
	Somme :	124 358 623,17	119 665 620,28	97 743 147,15	21 922 473,13	96,22%

Chapitres	Chapitre	Budget voté	Réalisé Budget Principal	Dont Budget général	Dont Budget déchets	Taux de réalisation du budget principal (général + déchets)
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 500 000,00	1 003 880,01	915 128,98	88 751,03	66,93%
	Somme :	1 500 000,00	1 003 880,01	915 128,98	88 751,03	66,93%
	Somme :	125 858 623,17	120 669 500,29	98 658 276,13	22 011 224,16	95,88%

Les taux de réalisation des recettes de fonctionnement sont conformes aux prévisions budgétaires 2022.

Les produits des services et des refacturations (chapitre 70) : 17,684 M€

Produits des services :

Nature (Code) M52	Nature (lib)	Budget voté	Réalisé Budget Principal	Réalisé Dont Budget général	Réalisé Dont Budget Déchets
7028	AUTRES PRODUITS				
70328	AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION	84 040,00	87 460,00	87 460,00	
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	99 000,00	100 627,80	100 627,80	
70612	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	1 200 000,00	1 524 703,79		1 524 703,79
70631	A CARACTERE SPORTIF	1 460 000,00	1 802 699,20	1 802 699,20	
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	535 000,00	472 080,80		472 080,80
7078	AUTRES MARCHANDISES	398 000,00	890 490,15		890 490,15
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)		3 083,17	3 083,17	
7088	ITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D'OUVRAGES...)	34 900,00	142 331,01	128 787,46	13 543,55
		3 810 940,00	5 023 475,92	2 122 657,63	2 900 818,29

- **Compétence « Déchets »** via la Redevance Spéciale payée par les professionnels pour 1,524 M€ (compte 70612) et la vente de matériaux (comptes 70688, 7078 et 7088). Les recettes de vente de matériaux présentent un caractère très volatile, peu évident à prévoir budgétairement car dépendant des cours mondiaux dont les prix ont tendance à baisser (papier, carton, plastique, acier).

- **Les autres produits des services proviennent principalement de la compétence « Equipements collectifs d'agglomération »** et notamment le produit de la tarification 2022 des équipements (compte 70631). Des recettes en hausses en raison de l'ouverture en année complète de l'ensemble des équipements sportifs.

Refacturation des frais de personnel et de frais de fonctionnement :

Nature (Code) M52	Nature (lib)	Budget voté	Réalisé Budget Principal	Réalisé Dont Budget général	Réalisé Dont Budget Déchets
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, REGIES, CCAS ET CAISSE DES ECOLES	8 416 678,00	8 120 651,06	8 120 651,06	
70845	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX COMMUNES MEMBRES	916 043,00	882 022,11	882 022,11	
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	465 080,00	482 255,39	482 255,39	
70871	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	21 183,00			
70872	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES	1 124 000,00	1 308 450,93	1 308 450,93	
70873	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES C.C.A.S.	42 097,00	45 166,74	45 166,74	
70875	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES COMMUNES MEMBRES	650 996,00	666 192,12	666 192,12	
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR DES TIERS		1 156 073,49	1 147 974,00	8 099,49
		11 636 077,00	12 660 811,84	12 652 712,35	8 099,49

Il s'agit de comptabiliser aux comptes 7084 subdivisés l'ensemble des **refacturations opérées par Grand Chambéry** au titre des services mutualisés, des rémunérations d'agents affectés à des services bénéficiant de sources de financement spécifiques et dédiées (tarifs de l'eau et de l'assainissement, versement transport, redevance d'enlèvement des ordures ménagères).

Les sommes titrées aux compte 7087 subdivisés relèvent de **charges de fonctionnement facturées par la collectivité aux budgets annexes d'une part et aux communes d'autre part**, notamment au titre du service des ADS et des maintenances mutualisées gérées par la direction des systèmes d'information.

- **Les recettes fiscales (chapitre 73) : 23,158 M€ et (chapitre 731) : 52,280 M€ dont 16,640 M€ affecté à la compétence « Déchets »).**

- ✓ **Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 2,30%.**
- ✓ **Taux de taxe d'habitation (TH) à 5,54%.** Taux figé jusqu'en 2022.
- ✓ **Taux de taxe sur les propriétés non Bâties (TFPNB) à 3,00%.**
- ✓ **Taux de CFE à 27,70%.** Compte tenu de la fusion, un mécanisme d'uniformisation progressive des taux de CFE est en place sur les communes des Bauges. **La durée d'harmonisation légale des taux est de trois ans conformément à l'article 1609 nonies CIII 1° a et b du CGI. Le taux unique est en vigueur depuis 2020.**
- ✓ **Taux de TEOM à 8,28%.**

Tableau récapitulatif de la fiscalité perçue en 2022

Libellé	Notification 2022	REALISE 2022	AC versées aux communes	FPIC		
TAXE SUR LE FONCIER BATI	4 425 707	4 425 707				
TAXE FONCIERE FNB	118 209	118 209				
TAXE D'HABITATION « résiduelle »	768 014	768 014	31 448 413	794 251		
FRACTION DE TVA	12 646 744	12 645 570				
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	14 692 979	14 692 979				
PARTAGE FISCAL HEXAPOLE+TECHNOLAC	1 002 774	1 002 774				
CVAE	9 830 970	9 824 910				
TASCOM	2 586 302	2 586 302				
IFER	615 735	623 616				
FNGIR	9 203 647	9 203 647				
BAUGES REVERSEMENT AC						
ROLE COMPLEMENTAIRE - CONTRIB DIRECTES	257 634	258 331				
AUTRES IMPOTS OU ROLES FISCAUX SUPPLEMENTAIRES		306 128				
REVERSEMENTS ATTRIBUTION DE COMPENSATION	306 128					
Sous total - Chapitre 73 - hors TEOM	56 454 843	56 456 187	31 448 413	794 251		
TEOM	16 613 794	16 640 161				
TOTAL chapitre 73	73 068 637	73 096 348	31 448 413	794 251		
Autres reversements	500 000	2 321 132				
		21 436				
TOTAL	73 568 637	75 438 916	31 448 413	794 251		

Grand Chambéry reverse aux communes (AC = 31,448 M€) et à l'Etat (FPIC = 794 K€) 62% du produit perçu au titre de la fiscalité « économique » et du bouquet de remplacement de la TP (hors foncier issu du développement économique). Ainsi, l'intercommunalité dispose d'une enveloppe résiduelle de 19 M€ après paiement des AC et du FPIC afin de financer ses propres politiques sur le budget Général, ce qui ne représente que **38% de la fiscalité totale économique ou assimilée qui reste affectée à Grand Chambéry.**

La somme de 75 438 916 € a donc été encaissée par Grand Chambéry au titre de la fiscalité mais seuls 43 196 252€ permettront de financer des opérations portées par l'intercommunalité dont 16 640 161 € sont affectés au financement spécifique de la compétence « Déchets » et 2 321 132 € sont affectés au financement spécifique de la compétence mobilité. Le Versement Mobilité a connu un changement dans les modalités de reversement de la part de l'ACOSS et des URSSAF en 2022. Les organismes ont par ailleurs procédé à la régularisation des sommes restant dues au titre de la crise COVID qui avaient fait l'objet de différés. L'année 2022 ne sera donc pas une année permettant de faire des comparaisons crédibles.

Pour rappel, le VM à affecter sur le budget Général sur la période 2022/2026 s'établit entre 2,5 et 2,8 M€ pour rendre possible le financement « fléché » d'une PPI Mobilité de 12 M€. Il restera donc un solde de 500 000€ maximum à encaisser en 2023.

• **Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 24,086 M€**

Dotations de l'Etat :

Libellé L.C.	Notification 2022	REALISE 2022
DOTATION FORFAITAIRE	1 062 227	1 062 227
DOTATION DE COMPENSATION DCRTP	12 111 314	12 111 314
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	4 754 311	4 754 311
DOTATION UNIQUE DE COMPENSATION SPECIFIQUES A LA TP	458	458
COMPENSATION DE LA CFE	2 609 657	
COMPENSATION DE LA CVAE	3 952	2 621 281
ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION EXO TFB/FNB	149 287	149 139
ATTRIBUTION COMPENSATION EXO TH		
TOTAL chapitre 74	20 691 206	20 698 730

Subventions de fonctionnement :

Au titre de la compétence « Déchets », la collectivité perçoit des aides dans le cadre de dispositifs CITEO (Ex Eco emballages) liés à la politique d'investissement et aux actions de fonctionnement en matière de recyclage, de réduction des déchets, de lutte contre le gaspillage et de préservation de l'environnement.

Au titre de l'urbanisme, plusieurs subventions sont versées par l'Etat et l'Europe et notamment au titre de la politique de la ville pour 40 K€, de l'équilibre social et solidaire pour 88 K€, 304 K€ pour l'équilibre social de l'habitat, 145 K€ pour l'emploi insertion, 34 K€ pour les gens du voyage et 34 K€ au titre de l'aménagement du territoire.

Service utilisateur	Perçu/Liquidé
BAT - DIRECTION DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	1 749,44
DEC - DIRECTION DES DECHETS	2 215 335,13
DSI - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	100 000,00
ECA - DIRECTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION	66 824,24
GCE - DIRECTION DE LA GESTION DES COURS D'EAU	114 137,00
GRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	6 700,00
MGE - SERVICES MOYENS GENERAUX	162,31
TOURI - TOURISME	59 775,43
URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	820 161,82
VOI - DIRECTION DES VOIRIES ET INFRASTRUCTURES	2 501,90
Total	3 387 347,27

• **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 1,849 M€**

Nature (Code) M52	Nature (lib)	Budget voté	Réalisé Budget Principal	Réalisé Dont Budget général	Réalisé Dont Budget Déchets
752	REVENUS DES IMMEUBLES	1 080 534,00	1 100 165,80	1 100 165,80	
755	DEDITS ET PENALITES PERÇUS	6 000,00	800,00	200,00	600,00
757	SUBVENTIONS	5 100,00	2 800,00	2 800,00	
7584	RECouvreMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR				
75888	AUTRES	260 469,00	745 894,47	724 703,02	21 191,45
		1 352 103,00	1 849 660,27	1 827 868,82	21 791,45

Il s'agit de comptabiliser l'ensemble des loyers qui restent perçus par Grand Chambéry notamment au titre du crédit-bail de Chantabord, du pôle d'échange multimodal, un bâtiment à Villarcher et sur le site des Blachères et les loyers de l'aérodrome.

• **Les atténuations de charges (chapitre 013) : 339 K€**

Nature	Nature (lib)	Perçu
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	339 793,33
TOTAL		339 793,33

Il s'agit notamment des remboursements sur les rémunérations de frais de personnel (indemnités journalières notamment). Ces crédits sont assez variables d'une année sur l'autre. En 2022, il a été comptabilisé 219 K€ au titre du personnel détaché (hors personnel détaché, les remboursements sur rémunérations sont en 2022 de 120 K€).

• **Les produits financiers (chapitre 76) : 59 K€**

Il s'agit de comptabiliser l'ensemble des intérêts refacturés dans le cadre de la dette récupérable (39 K€), l'encaissement d'une soulte en faveur de Grand Chambéry dans le cadre d'un contrat d'échange de taux portant sur le prêt 01511 (20 K€).

• **Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 207 K€**

Ce chapitre retrace notamment les opérations de régularisation des comptes à la demande du Service de gestion comptable, des opérations de cession réalisées par la collectivité ainsi que divers produits exceptionnels.

La somme de 207 K€ se décompose principalement de la manière suivante :

- 93 235 € au titre de cessions d'actifs.
- 114 176 € au titre de divers régularisation sur opérations exceptionnelles à la demande du Service de gestion comptable (dont 97 056,14 € pour le budget Déchets).

2. Les dépenses de fonctionnement

Au préalable, une présentation des taux de réalisation des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire.

Chapitres	DEPENSE S	Réalisé Budget Principal	Dont Réalisé Budget Général	Dont réalisé Budget Déchets
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 521 719,32	9 020 958,11	12 500 763,21
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 135 117,30	20 440 216,76	4 694 900,54
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	32 647 054,93	32 647 054,93	
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 297 303,46	14 188 948,76	108 354,70
6588	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES	2 923 122,38	2 821 248,91	101 873,47
67	CHARGES SPECIFIQUES	72 910,04	21 728,44	51 181,60
68	DOTATIONS AUX PROMSIONS ET DEPRECIATIONS			
	Somme :	96 597 227,43	79 140 153,91	17 457 073,52
Chapitres	DEPENSE S	Réalisé Budget Principal	Dont Réalisé Budget Général	Dont réalisé Budget Déchets
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 789 287,18	7 085 241,79	1 704 045,39
	Somme :	8 789 287,18	7 085 241,79	1 704 045,39
	Somme :	105 386 514,61	86 225 395,70	19 161 118,91

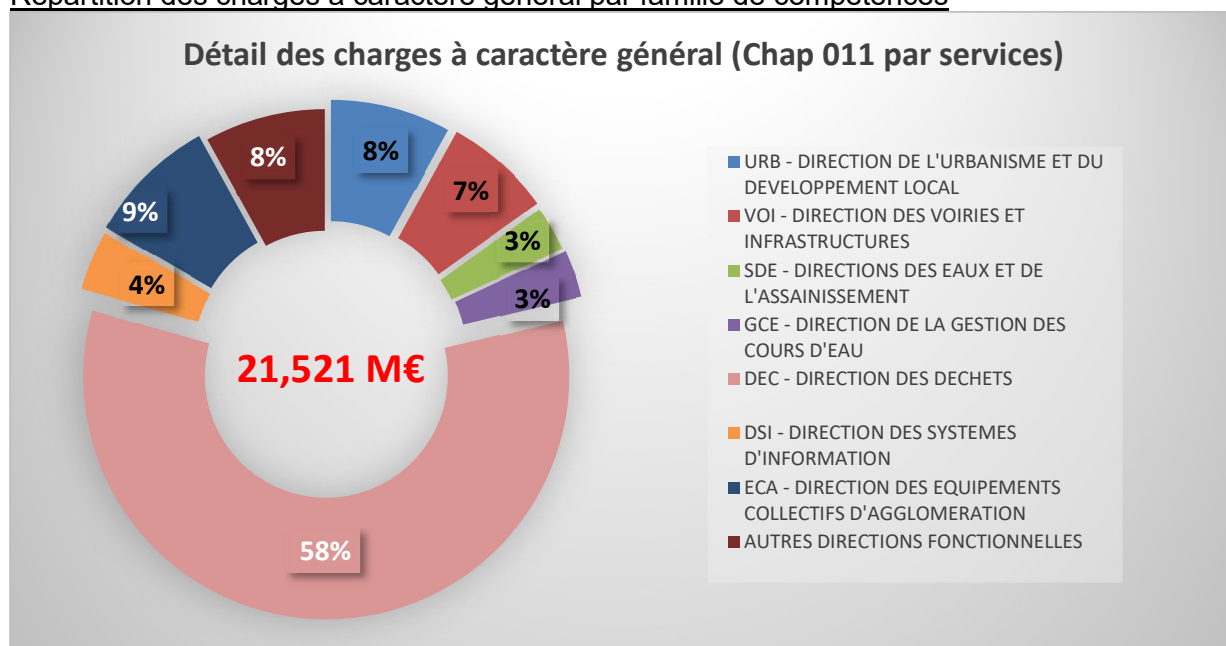
Les taux de réalisation doivent s'apprécier sous trois aspects :

- Le **degré de maîtrise** des incertitudes.
- La **capacité à opérer des économies supérieures à la prévision initiale**. Ce dernier point est très important car les efforts sont réalisés par les directions tout au long de l'année.
- La **typologie des dépenses**, celles donnant lieu à décaissement (dépenses « réelles » matérialisant l'exécution du budget) et celles donnant lieu à régularisation comptable interne (dépenses « d'ordre »). Un taux de réalisation doit s'apprécier sur les dépenses « réelles ».

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 93,67 % pour l'année 2022. Il est en amélioration de 2% par rapport à 2021. Le taux de réalisation doit toujours tenir compte du fait que les directions poursuivent quotidiennement les efforts de maîtrise des coûts tout au long de l'année. Il faut donc apprécier ce résultat en tenant compte de cette donnée.

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011) : 21,521 M€ dont 12,500 M€ au titre de la compétence « déchets »**

Répartition des charges à caractère général par famille de compétences



58% des crédits sont alloués à la compétence « Déchets ».

Cette compétence est décomposée de la manière suivante :

- le Traitement, délégué à Savoie Déchets, pour montant de 5,525 M€ (44%).
- les Déchetteries pour un montant de 3,110 M€ (25%).
- la Collecte en régie directe, pour un montant de 2,222 M€ (18%).
- les fonctions « Ressources » pour un montant de 1,246 M€ (10%).
- la Plateforme de compostage pour un montant de 0,397 M€ (3%).

Cette répartition est très importante car la moitié du budget de la direction des déchets dépend de Savoie Déchets et de sa capacité à maintenir le tarif appliqué pour le traitement des déchets. **Une analyse plus globale permet donc de noter que 25,7% des charges de fonctionnement de Grand Chambéry (chapitre 011 dans son intégralité) sont affectées à Savoie Déchets.** A titre d'exemple, l'enveloppe financière déléguée à Savoie Déchets est égale au cumul des enveloppes allouées à l'urbanisme, les équipements collectifs, les voiries et les eaux pluviales.

- **7,1% des crédits ont été comptabilisés au titre de la compétence « voiries » (1,537 M€)** dans le cadre du dispositif de conventionnement avec les communes.
- **8,6% des crédits sont alloués au fonctionnement des équipements collectifs d'agglomération (1,858 M€).**
- **8% des crédits sont alloués au fonctionnement de la compétence « Urbanisme et développement local » (1,722 M€)** qui regroupe l'ensemble des compétences Habitat, politique de la ville, emploi/insertion, économie sociale et solidaire, agriculture, développement durable, gens du voyage.
- **3,2% des crédits sont comptabilisés au titre de la compétence « cours d'eaux » (0,686 M€)** mais cette enveloppe mérite d'être analysée avec prudence car ce chiffre reprend l'ensemble des dépenses « propres » ainsi que les flux croisés avec le CISALB dans le cadre de la délégation de compétences en vigueur depuis le 01/01/2019 dans le respect de la réglementation.
- **11,5% (2,481 M€) des crédits sont alloués à toutes les autres directions fonctionnelles de la collectivité.**

L'enveloppe des charges à caractère général (chapitre 011) est donc concernée par de forts enjeux :

La capacité de Savoie Déchets à « maîtriser » ses coûts afin d'optimiser le tarif pratiqué. La capacité de l'intercommunalité et des communes-membres à trouver l'équilibre le plus juste dans le cadre des transferts de compétences.

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 15,650 M€ dont 4,695 M€ au titre du budget Déchets**

Objet	Montants
Budget total	25 135 117,30
Dont Budgets Annexes	8 120 651,06
Dont Mutualisation/refacturation	1 364 277,50
Reste à charge sur le Budget Principal	15 650 188,74
Dont Déchets	4 694 900,54
Dont Général	10 955 288,20

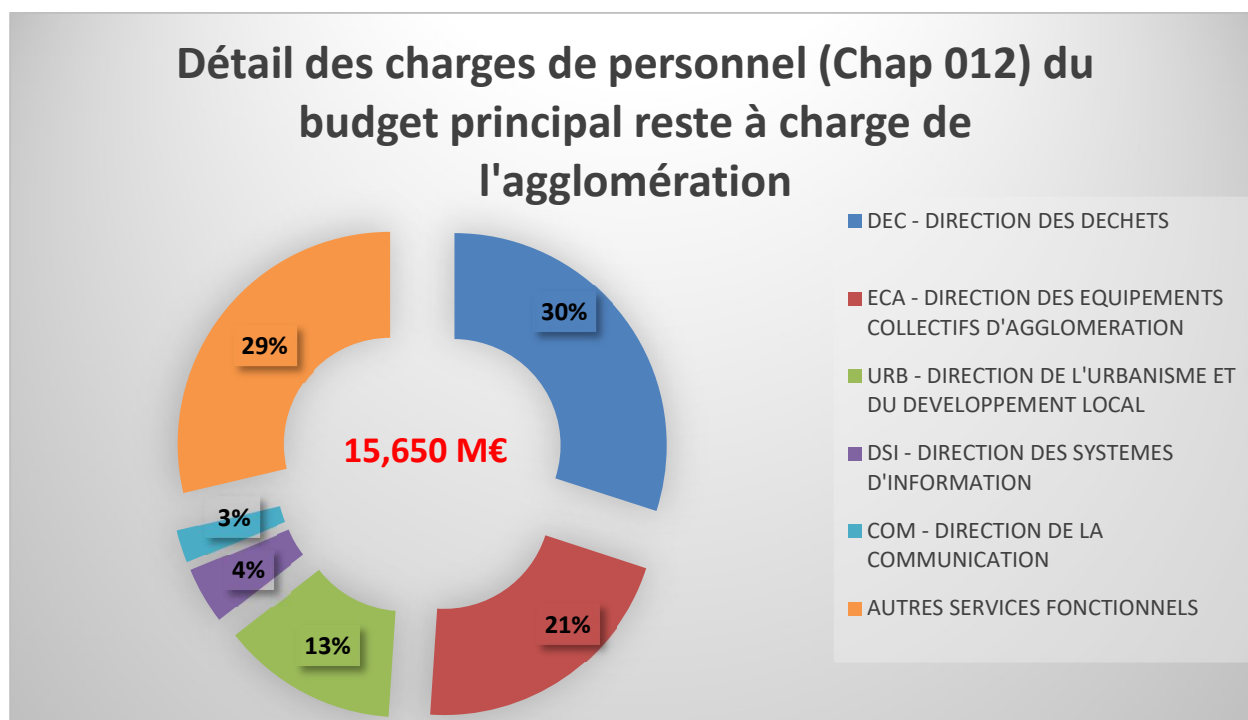
Cette présentation est très importante afin de mesurer la justesse des coûts de chaque politique publique et de chaque famille de dépenses.

Grand Chambéry comptabilise en effet la totalité de la masse salariale du Budget Général, des budgets annexes et des services mutualisés dans le Budget Général.

Pour autant, près de 9,5 M€ (38% de la masse totale) relèvent de services publics spécifiques gérés en budget annexe dédié (eau, assainissement, transport) ou pris en charge par d'autres partenaires externes (communes, CCAS, autres) et comptabilisés dans leur propre budget. Il s'agit donc d'éviter une double comptabilisation dans l'analyse.

Le coût net de la masse salariale du Budget Principal est donc de 15,650 M€, dont 4,695 M€ pour le budget Déchets et 10,955 M€ pour le budget Général (soit <10€/habitant).

Le graphique présente la répartition du reste à charge sur le Budget Principal (15,650 M€)



La masse salariale des directions des déchets, des équipements collectifs et de l'urbanisme représente 64% du reste à charge sur le Budget Général.

Cette répartition est logique compte tenu de l'exploitation en régie directe des différents équipements et dispositifs affectés à chacune des directions. **Les autres directions dites fonctionnelles** représentent 29% du reste à charge à titre indicatif.

• Les atténuations de produits (Chapitre 014) : 32,647 M€

- ➔ **FPIC (Fonds de péréquation communal et intercommunal)** pour un montant de 0,794 M€,
- ➔ **Les Attributions de compensation** pour un montant de 31,448 M€,
- ➔ **Le partage du dynamisme fiscal de la CFE et de la CVAE** entre Grand Chambéry et Grand Lac pour un montant de 0,394 M€,
- ➔ **Dégrèvement TASCOM** pour un montant de 9 K€,

Cette enveloppe représente 40,8% des dépenses du budget Général hors déchets.

• Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) : 14,297 M€

Ce chapitre est principalement composé :

- Des **participations obligatoires** (SDIS, Savoie Déchets, SMAC, CGLE ...),
- Des **subventions** et concours versés aux associations et acteurs publics,
- Des **indemnités, frais de mission**, formation des élus et groupes d'élus.

Grand Chambéry utilise la méthode de rattachement comptable des contributions et des subventions, notamment pour celles dont un premier acompte est versé en 2022 et le solde en 2023. Les opérations de rattachement comptable nécessitent une vigilance de lecture entre les sommes réellement versées en 2022 et celles comptablement rattachées (qui constituent le résultat final du compte administratif page précédente) mais dont le « versement effectif » n'aura lieu qu'en 2023.

Ci-dessous, voici la liste des contributions obligatoires et contractuelles versées (655...) :

ATMO AUVERGNE RHONE ALPES	23 533,00
CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE	1 687 500,00
CISALB	343 893,55
METROPOLE SAVOIE	250 684,52
SDIS SERVICE DEPART.INCENDIE SECOURS	5 669 701,43
SISARC	606,00
SYND MIXTE STATIONS DES BAUGES	620 536,00
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU CHERAN	61 673,00
TOTAL VERSE EN 2022	8 658 127,50
Régularisation comptable des rattachements 2021-2022, il s'agit d'écritures strictement comptables qu'il convient de faire apparaître pour permettre au lecteur de recalculer les cumuls par chapitre.	203 419,93
TOTAL NATURE 655...	8 861 547,43

- ➔ 64% de l'enveloppe est versée au SDIS,

Ci-après, voici la liste des subventions dont le versement est « effectif » en 2022 : **Les opérations de rattachement comptable nécessitent une vigilance de lecture entre les sommes réellement versées en 2022 et celles comptablement rattachées (qui constituent le résultat du compte administratif page précédente) mais dont le « versement effectif » n'aura lieu qu'en 2023.**

Acteurs publics et assimilés 6573... :

BARBY	1 100,00
CCAS CHAMBERY LES EPINETTES	123 535,01
CHAMBERY	14 000,00
GRAND CHAMBERY ALPES TOURISME	1 487 428,00
LA MOTTE SERVOLEX	14 400,00
LA RAVOIRE	1 000,00
COMITE DE SOUTIEN A L'UKRAINE	14 000,00
TOTAL VERSE EN 2022	1 655 463,01
Régularisation des rattachements 2022 – 2023. Il s'agit d'écritures strictement comptables qu'il convient de faire apparaître pour permettre au lecteur de recalculer les cumuls par chapitre.	4 840,00
TOTAL 6573...	1 660 303,01

→ 90% de l'enveloppe est affectée à Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Acteurs privés et associations (6574...) :

ACCORDERIE DU BASSIN CHAMBERIEN	7 000,00	GROUPE D INTERVENTION PROTECTION	1 000,00
ACCORDERIE DU COEUR DES BAUGES	3 000,00	GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE	1 000,00
ADDAES	1 500,00	GUIDANCE 73	13 000,00
ADIE	10 000,00	LA MANIVELLE ASSOCIATION	21 000,00
ADIL SAVOIE	19 802,86	LA MONNAIE AUTREMENT	8 000,00
ADISERVICE ASSOCIATION	3 000,00	LA SASSON	49 627,64
AEB GYMNASTIQUE	8 000,00	LA TOUPIE LE JOUET SOLIDAIRE	5 000,00
AFEV	3 500,00	LE PASSAGE	5 500,00
AGI SENS	3 000,00	LE PELICAN	7 317,00
AGIR ABCD	1 000,00	LES AMIS DES BAUGES	1 110,00
ALPES CONSIGNE	10 000,00	LES JEUNES CHAMOIS CLUB HANDISPORT	1 500,00
AMEJ CENTRE D'ANIMATION SOCIOCULTUREL	1 900,00	LES TRIANDINES	9 000,00
AMICALE VILLE DE CHAMBERY	25 041,80	LIGUE CONTRE LE CANCER	13 111,50
ASS DEV.AGRIC. BIOLOGIQUE ADABIO	750,00	LIONS CLUB CHAMBERY AIX LES BAINS	1 500,00
ASS QUARTIER CENTRE VILLE AQCV	29 000,00	LUDOTHEQUE DE CHAMBERY LE HAUT	3 000,00
ASSO ANIMAT INFORMAT FEMMES CIDF	2 000,00	MA CHANCE MOI AUSSI	6 000,00
ASSOCIATION ZICOMATIC	3 000,00	MAISON DES FAMILLES	10 000,00
BIEN LIRE ECRIRE	19 400,00	MAXI TEAM	20 000,00
CAFE BIOLLAY	3 000,00	MISSION LOCALE JEUNES DU BASSIN	211 200,00
CANTINE SAVOYARDE	5 500,00	MOUNTAIN RIDERS ASSOCIATION	16 250,00
CENTRE SOCIAL D'ANIMATION DU BIO	5 500,00	POSSE 33	6 000,00
CHAMBERY CYCLISME FORMATION	12 950,00	PSA SAVOIE	9 000,00
CHAMBERY SAVOIE MONT BLANC HANDBALL	8 000,00	RADIAL SAVOIE	4 700,00
CHANTEMERLE LOISIRS ENFANCE FAMILLE	2 500,00	REGIE COUP DE POUCE	25 100,00
CLUB MOTTERAIN DE SAVATE BOXE FRANCAISE	4 000,00	REGIE PLUS	268 000,00
COLLEGE COTE ROUSSE	6 000,00	SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCENCE	14 400,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	1 000,00	SAVOIE DE FEMME	3 000,00
CTP COMPETENCE TEMPS PARTAGE	3 500,00	SAVOIE HANDALL CLUB LA MOTTE	14 910,00
CULTURES DU COEUR 73	1 500,00	SAVOIEXPO EVENEMENTS	40 800,00
E2C 73 ECOLE DE LA 2EME CHANCE	45 000,00	SOC NATATION	6 160,00
ESS TEAM SAVOIE MONT BLANC	5 000,00	SOC RUGBY SAVOIE MONT BLANC	60 000,00
ETUDE ET GESTION DES RISQUES CLI	26 956,20	SOLUCIR	33 628,00
FEUILLE DE CHOU ASSOCIATION	1 000,00	SPORT DANS LA VILLE	20 000,00
FNACA CONGRES NATIONAL	5 000,00	TETRAS LYRE	3 000,00
FOL73	4 000,00	TRANSALPINE LYON TURIN	16 350,00
FORUM CINEMA	14 650,00	TRIATHLON CHAMBERY	490,00
FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC	50 700,00	UNIS CITE RHONE ALPES	8 000,00
GEM OASIS	4 560,00	VIVRE ENSEMBLE A PUGNET	1 000,00
GENTIANES	2 000,00		
TOTAL COLONNE 1	363 210,86	TOTAL COLONNE 2	938 654,14
		TOTAL DES RATTACHEMENTS	428 531,86
TOTAL COMPTE ADMINISTRATIF COMPTE 6574*			1 730 396,86

*Dont 108 180.50 € pour le budget Déchets

Autres charges :

Nature	Réalisé Budget Principal
65134 - AIDES	6 972,65
65138 - AUTRES SECOURS	0,00
65311 - INDEMNITES DE FONCTION	454 949,94
65312 - FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACÉ	38,43
65313 - COTISATIONS DE RETRAITE	41 685,55
65314 - COTIS. SECURITE SOCIALE - PART	120 428,09
65315 - FORMATION	2 928,00
653172 - COTIS.FONDS FINANC.ALLOCATION	1 078,01
6541 - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00
6542 - CREANCES ETEINTES	0,00
65818 - AUTRES	8 985,50
6583 - INT. MORATOIRES ET PENALITES S	0,00
6584 - AMENDES FISCALES ET PENALES	0,00
65888 - AUTRES	1 407 989,99
Total*	2 045 056,16

Il s'agit de comptabiliser l'ensemble des rémunérations d'élus, les admissions en non-valeur et notamment la contribution forfaitaire de la DSP du Phare.

*Dont budget déchets 174,20 €

- **Les frais financiers (chapitre 66) : 2,923 M€ dont 102 K€ au titre de la compétence Déchets**

Les frais financiers sont exécutés conformément aux tableaux d'amortissement des emprunts composant l'encours du budget principal. A noter que malgré la conjoncture traversée en 2022 avec une hausse progressive des taux, la collectivité a réussi à contenir ses frais financiers (2,4 M€) et en opérant un remboursement par anticipation de plusieurs emprunts devenus moins favorables financièrement (0,5 M€).

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 73 K€ dont 51 K€ au titre de la compétence déchets**

Depuis la mise en œuvre de la nomenclature M57, les charges exceptionnelles ne comptabilisent que les écritures d'annulations de titres sur exercices antérieurs convenues avec le comptable.

72 910 € ont été comptabilisé au budget principal, dont 51 181 € au budget déchets.

- **Les dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement (chapitre 042) : 8,789 M€ en dépenses et 1,003 M€ en recettes**

Cette enveloppe budgétaire retrace les éléments suivants :

Dépenses

- La **dotation annuelle aux amortissements** que l'on retrouve en recette d'investissement : 8,696 M€.
- Les **opérations de sortie de l'état de l'actif** des immobilisations cédées : 93 K€.

Recettes

- La **dotation annuelle aux amortissements des subventions perçues** que l'on retrouve en dépenses d'investissement : 1,003 M€.

3 Les résultats 2022

1. Les résultats 2022 par section

La section de fonctionnement :

Chapitres	DEPENSES	Réalisé Budget Principal	Dont Réalisé Budget Général	Dont réalisé Budget Déchets	Chapitres	RECETTES	Réalisé Budget Principal	Dont Budget général	Dont Budget déchets
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 521 719,32	9 020 956,11	12 500 763,21	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 135 117,30	20 440 216,76	4 694 900,54	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	339 793,33	300 581,70	39 211,63
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	32 647 054,93	32 647 054,93		70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	17 684 287,76	14 775 369,98	2 908 917,78
022	DEPENSES IMPREVUES				73	IMPOTS ET TAXES	23 158 119,00	23 158 119,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 297 303,46	14 188 948,76	108 354,70	731	FISCALITE LOCALE	52 280 796,94	35 640 635,94	16 640 161,00
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 086 025,77	21 870 690,64	2 215 335,13
66	CHARGES FINANCIERES	2 923 122,38	2 821 248,91	101 873,47	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 849 660,27	1 827 868,82	21 791,45
67	CHARGES SPECIFIQUES	72 910,04	21 728,44	51 181,60	76	PRODUITS FINANCIERS	59 526,07	59 526,07	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				77	PRODUITS SPECIFIQUES	207 411,14	110 355,00	97 056,14
					78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
	Somme :	96 597 227,43	79 140 153,91	17 457 073,52		Somme :	119 665 620,28	97 743 147,15	21 922 473,13
Chapitres	DEPENSES	Réalisé Budget Principal	Dont Réalisé Budget Général	Dont réalisé Budget Déchets	Chapitres	RECETTES	Réalisé Budget Principal	Dont Budget général	Dont Budget déchets
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 003 880,01	915 128,98	88 751,03
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 789 287,18	7 085 241,79	1 704 045,39					
	Somme :	8 789 287,18	7 085 241,79	1 704 045,39		Somme :	1 003 880,01	915 128,98	88 751,03
	Somme :	105 386 514,61	86 225 395,70	19 161 118,91		Somme :	120 669 500,29	98 658 276,13	22 011 224,16

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à +15 282 985,68 € dont 2 850 105,25 € pour le budget déchets

La section d'investissement (ce n'est pas le niveau de vote mais ce tableau est présenté sous ce format afin d'opérer un parallélisme de forme avec la section de fonctionnement).

Chapitres	DEPENSES	Réalisé Budget Principal	Dont réalisé Budget général	Dont Réalisé Budget déchets	Chapitres	RECETTE \$	Réalisé Budget Principal	Dont réalisé Budget général	Dont Réalisé Budget déchets
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00			001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00		
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00			024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00			10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	23 495 832,34	21 943 468,09	1 552 364,25
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 048 855,16	23 549 846,26	499 008,90	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 514 974,59	5 514 974,59	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	786 220,55	760 012,36	26 208,19	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	333 495,67	333 495,67	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 810 804,93	4 810 804,93		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 017 026,34	1 485 586,72	2 531 439,62	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	14 667 895,16	13 164 425,15	1 503 470,01	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00		
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0,00			23	IMMOBILISATIONS EN COURS	214 757,05	214 757,05	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	350,00	350,00		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	745 742,17	745 742,17	
4581	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 942 688,24	1 942 688,24		4582	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 559 945,99	1 559 945,99	
	Somme :	50 273 840,38	45 713 713,66	4 560 126,72		Somme :	31 864 747,81	30 312 383,56	1 552 364,25
Chapitres	DEPENSES	Réalisé Budget Principal	Dont réalisé Budget général	Dont Réalisé Budget déchets	Chapitres	RECETTE \$	Réalisé Budget Principal	Dont réalisé Budget général	Dont Réalisé Budget déchets
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 003 880,01	915 128,98	88 751,03	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	265 891,97	265 891,97		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 789 287,18	7 085 241,79	1 704 045,39
					041	OPERATIONS PATRIMONIALES	265 891,97	265 891,97	
	Somme :	1 269 771,98	1 181 020,95	88 751,03		Somme :	9 055 179,15	7 351 133,76	1 704 045,39
	Somme :	51 543 612,36	46 894 734,61	4 648 877,75		Somme :	40 919 926,96	37 663 517,32	3 256 409,64

Le résultat de la section d'investissement s'élève à – 10 623 685,40 € dont – 1 392 468,11 € pour le budget déchets.

2. Les résultats cumulés 2022

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022			
FONCTIONNEMENT	GENERAL	DECHETS	PRINCIPAL
Résultat de gestion	12 432 880,43	2 850 105,25	15 282 985,68
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	8 916 826,43	1 583 907,74	10 500 734,17
Résultat de clôture (A)	21 349 706,86	4 434 012,99	25 783 719,85
INVESTISSEMENT			
Résultat de gestion	- 9 231 217,29	- 1 392 468,11	- 10 623 685,40
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	1 503 135,52	- 1 991 584,92	- 488 449,40
Résultat de clôture (B)	- 7 728 081,77	- 3 384 053,03	- 11 112 134,80
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement	12 592 019,53	1 095 199,39	13 687 218,92
Recettes d'investissement	3 383 980,30	4 000 000,00	7 383 980,30
Solde à reprendre (C)	- 9 208 039,23	2 904 800,61	- 6 303 238,62
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	- 16 936 121,00	- 479 252,42	- 17 415 373,42

Le résultat de gestion de fonctionnement 2022 s'élève à +15 282 985,68€.

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à +25 783 719,85€.

Le résultat cumulé d'investissement, hors reports de crédits, s'élève à -11 112 134,80€.

Après intégration des reports de crédits, le besoin de financement règlementaire de la section d'investissement s'élève à – 17 415 373,42 €. Ce montant devra être majoré de la somme de 1,201 M€ au titre du contrat de relance logement, 133 K€ au titre de régularisations comptables et 451 K€ au titre d'une affectation complémentaire à la compétence Déchets conforme à la prospective. Le solde non comptable mais à couvrir s'établira ainsi à 19 201 843,57€.

3. L'affectation des résultats proposée

Règlementairement, la collectivité doit couvrir le besoin de financement des restes à réaliser d'investissement par une affectation du résultat de fonctionnement. En tenant compte du besoin de financement complémentaire exposé au point précédent, l'affectation au 1068 est proposée à 19 201 843,57 €

	A	B	C = A+B
AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	GENERAL	DECHETS	PRINCIPAL
Excédent/déficit d'investissement (001)	- 7 728 081,77	- 3 384 053,03	- 11 112 134,80
Recettes d'investissement (1068)	18 270 347,57	931 496,00	19 201 843,57
Report à nouveau en fonctionnement (002)	3 079 359,29	3 502 516,99	6 581 876,28

4. Focus sur la capacité de désendettement

BUDGET GENERAL

Corrigés de l'ensemble du budget alloué à la compétence « Déchets », du produit de VM non pérenne et du remboursement ARS au titre du vaccinodrome, les ratios du budget Général hors déchets sont les suivants :

Encours de dette au 31/12/2022 : 134,511 M€.

Epargne brute : 15,164 M€ (Retraitement de recettes non pérennes telles le remboursement ARS pour le vaccinodrome...).

Capacité de désendettement : 8,87 ans. → Vigilance à poursuivre car la moyenne des agglomérations se situe à 5,5 ans.

BUDGET DECHETS

Encours de dette au 31/12/2022 : 4,844 M€.

Epargne brute : 4,465 M€

Capacité de désendettement : 1,08 ans. → Vigilance dans l'interprétation de ce chiffre car un emprunt de 4 M€ est encaissé le 20 janvier 2023.

- BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement – Budgets primitifs 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 942 886,00	13 678 161,00	10 264 725,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	27 580 756,05	5 328 921,84	22 251 834,21
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	33 338 773,00	-	33 338 773,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 495 762,43	912 828,71	11 582 933,72
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 376 300,78	1 876 300,78	7 500 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 076 615,00	177 500,00	14 899 115,00
66 - CHARGES FINANCIERES	3 370 000,00	250 000,00	3 120 000,00
67 - CHARGES SPECIFIQUES	86 000,00	6 000,00	80 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 872 976,28	3 793 616,99	3 079 359,29
Total DEPENSES	132 140 069,54	26 023 329,32	106 116 740,22
Total des Dépenses réelles	103 395 030,05	19 440 582,84	83 954 447,21
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 581 876,28	3 502 516,99	3 079 359,29
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 500 000,00		1 500 000,00
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	200 000,00	-	200 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	16 967 292,93	2 599 800,00	14 367 492,93
73 - IMPOTS ET TAXES	22 777 775,00		22 777 775,00
731 - FISCALITE LOCALE	59 106 903,00	17 733 129,00	41 373 774,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	23 835 913,33	2 187 883,33	21 648 030,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 110 309,00	-	1 110 309,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	60 000,00	-	60 000,00
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	-		-
Total RECETTES	132 140 069,54	26 023 329,32	106 116 740,22
Total des Recettes réelles	124 058 193,26	22 520 812,33	101 537 380,93

Le budget Principal s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de 132 140 069,54€. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- 106 116 740,22€ pour le budget Général.
- 26 023 329,32€ pour le budget Déchets.

Les opérations « réelles » en dépenses représentent un montant de : 103 395 030,05€

- 83 954 447,21€ pour le budget Général.
- 19 440 582,84€ pour le budget Déchets.

Les opérations « réelles » en recettes représentent un montant de : 124 058 193,26€

- 101 537 380,93€ pour le budget Général.
- 22 520 812,33€ pour le budget Déchets.

Les opérations « d'ordre » en dépenses représentent un montant de : 28 745 039,49€

- 22 162 293,01€ pour le budget Général.
- 6 582 746,48€ pour le budget Déchets.

Les opérations « d'ordre » en recettes représentent un montant de : 8 081 876,28€

- 4 579 359,29€ pour le budget Général.
- 3 502 516,99€ pour le budget Déchets.

Section d'investissement – Budgets primitifs 2023

Dépenses d'investissement

NIVEAU DE VOTE	BP 2023	REPORT 2022	TOTAL BP 23 + REPORT 2022 - BUDGET PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
1 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	11 112 134,80	-	11 112 134,80	3 384 053,03	7 728 081,77
40 - OPERATIONS ENTRE SECTIONS	1 500 000,00	-	1 500 000,00		1 500 000,00
41 - OPERATIONS PATRIMONIALES	3 000 000,00	-	3 000 000,00		3 000 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 201 500,00	-	1 201 500,00	-	1 201 500,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 966 873,00	-	11 966 873,00	854 220,00	11 112 653,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 000 000,00	-	1 000 000,00		1 000 000,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS	30 000,00	-	30 000,00	-	30 000,00
VOTE AU PROGRAMME	34 335 227,53	11 281 777,82	45 617 005,35	5 701 973,18	39 915 032,17
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	6 885 399,65	2 405 441,10	9 290 840,75	-	9 290 840,75
Total	71 031 134,98	13 687 218,92	84 718 353,90	9 940 246,21	74 778 107,69

Les crédits proposés au budget principal 2023 en dépenses s'élèvent à 84,718 M€ (74,778 M€ pour le budget Général et 9,940 M€ pour le budget Déchets).

La somme de 11,112 M€ correspond au résultat d'investissement de clôture 2022 reprenant à la fois les résultats du budget général (-7,728 M€), les résultats du budget Déchets (-3,384 M€).

La somme de 1,201 M€ correspond aux subventions d'investissements en lien avec le contrat de relance pour la construction de logements sur le territoire de Grand Chambéry.

La somme de 11,967 M€ € relative aux emprunts (chapitre 16) se décompose :

- **11,113 M€** au titre du remboursement en capital des emprunts du budget général.
 - o **Dont 10,782 M€ au titre du budget général de Grand Chambéry**
 - o **Dont 331 K€ au titre de la dette récupérable auprès de CGLE.**
- **0,854 M€** au titre du remboursement en capital des emprunts du budget déchets.

Une enveloppe **de 1 M€** pour le versement des avances sur marché public est comptabilisée au chapitre 23 en dépenses. La même somme sera prévue en recettes, cette inscription est équilibrée.

Une enveloppe **de 30 000€** permet de comptabiliser diverses opérations financières au chapitre 27 en dépenses. La même somme sera prévue en recettes, cette inscription est équilibrée.

La somme de 9,291 M€ correspond aux opérations pour compte de tiers, c'est-à-dire des opérations réalisées par Grand Chambéry mais pour le compte d'autres acteurs ou opérateurs et financées par ces derniers.

Nature	BP 2023	REPORT 2022	BUDGET TOTAL 2023
45811001 - PUP BRESSIEUX CIS	220 825,25	220 860,75	441 686,00
45811002 - PUP ARMANET	38 323,12	30 634,88	68 958,00
45811003 - PUP OPAC ST SATURNIN	21 328,07	17 065,93	38 394,00
45811004 - PUP OPAC ST LOUIS DU MONT	79 201,13	8 798,87	88 000,00
458167 - D -OP TIERS ENERGIE RENOUVELAB	862 600,00	2 880,00	865 480,00
458168 - D-OP TIERS GIRATOIRES AREA	552 000,00	-	552 000,00
458171 - OP TIERS CNES SMSB	262 788,28	2 089 895,47	2 352 683,75
458176 - OP SMSB BAT 1000 ET 1400	734 824,00	7 650,00	742 474,00
458180 - OP TIERS CGLE TVX ELECTRIQUE B	145 632,00	3 438,00	149 070,00
4581807 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	73 255,00	-	73 255,00
4581808 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2017-20	3 700 000,00	-	3 700 000,00
458181 - OP TIERS DEMOLITION BAT SNCF	-	1 417,20	1 417,20
458182 - OP TIERS DEMOLITION CABANON	174 622,80	22 800,00	197 422,80
458183 - OP TIERS Avenue de la Grande Chartreuse	20 000,00	-	20 000,00
Total	6 885 399,65	2 405 441,10	9 290 840,75

L'ensemble des opérations pour compte de tiers porte sur 5 principales catégories :

- Les aides déléguées à la Pierre pour le compte de l'Etat
- Les actions réalisées dans le cadre de Projets Urbains Partenariaux
- Les actions déléguées en matière de transition énergétique pour le compte de l'ADEME
- Les actions d'infrastructures pour le compte de CGLE ou de communes
- Les actions de reconversion des stations toute saison pour le compte de SMSB

Recettes d'investissement

NIVEAU DE VOTE	BP 2023	REPORT 2022	TOTAL BP 23 + REPORT 22 - BUDGET PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 495 762,43	-	12 495 762,43	912 828,71	11 582 933,72
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 376 300,78	-	9 376 300,78	1 876 300,78	7 500 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	3 000 000,00	-	3 000 000,00	-	3 000 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	24 277 321,50	-	24 277 321,50	2 006 973,93	22 270 347,57
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 188 678,20	385 115,62	9 573 793,82	82 500,00	9 491 293,82
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 744 008,90	4 000 000,00	14 744 008,90	5 061 642,79	9 682 366,11
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 000 000,00	114 564,68	1 114 564,68	-	1 114 564,68
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	938 097,22	-	938 097,22	-	938 097,22
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	6 314 204,57	2 884 300,00	9 198 504,57	-	9 198 504,57
TOTAL COMPTABLE VOTE	77 334 373,60	7 383 980,30	84 718 353,90	9 940 246,21	74 778 107,69

Les crédits proposés au budget principal 2023 en recettes s'élèvent à 84,718 M€ (74,778 M€ pour le budget Général et 9,940 M€ pour le budget Déchets).

La somme de 9,376 M€ prévue en recettes au chapitre 040 correspond à la dotation obligatoire des amortissements :

- 7,500 M€ pour le budget Général,
- 1,876 M€ pour le budget Déchets.

Il s'agit d'un flux interne entre les sections des budgets de la collectivité pour rembourser en priorité les emprunts contractés. Cette enveloppe est complétée par **la somme de 12,496 M€ prévue en recettes au chapitre 021** et qui correspond au virement par la section de fonctionnement de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour permettre le remboursement en capital des emprunts, et de rendre ainsi possible, l'autofinancement des investissements avec le reliquat :

- **dont 0,913 M€ pour le budget Déchets.**
- **dont 11,583 M€ pour le budget Général** : Cette somme est cohérente avec le DOB 2023 présenté le 26/01/2023 dans l'hypothèse de l'activation du levier fiscal. Elle est constituée des éléments suivants :
 - o 10,083 M€ constituant l'épargne complémentaire réelle dégagée par la section de fonctionnement **et qui sert au calcul de l'épargne brute.**
 - o 1,500 M€ correspondant à l'équilibre des dépenses d'ordre suite à l'amortissement des subventions transféré en section de fonctionnement pour le même montant.

La somme de 24,277 M€ (dont 2,007 M€ au budget Déchets) est inscrite au chapitre 10 :

- **5,075 M€ correspondent aux recettes de FCTVA** (Fonds de Compensation à la TVA) versé par l'Etat chaque trimestre,
 - o 4,000 M€ pour le budget Général.
 - o 1,075 M€ pour le budget Déchets.
- **19,202 M€ correspondant aux excédents de fonctionnement**, capitalisés en réserves à la nature 1068.
 - o 0,932 M€ pour le budget Déchets.
 - o 18,270 M€ pour le budget Général.

14,744 M€ sont inscrits en recettes au chapitre 16 au titre des emprunts à encaisser dont :

- 5,062 M€ correspondant à l'emprunt d'équilibre 2023 du budget Déchets au stade du budget primitif 2023.
- 9,682 M€ correspondant à l'emprunt d'équilibre 2023 du budget général au stade du budget primitif 2023.

Une enveloppe de **1 M€ + 115 K€ de reports 2022 permettant le remboursement des avances sur marché public** est comptabilisée au chapitre 23 en recettes.

La somme de 938 K€ prévue en recettes au chapitre 27 se décompose :

- 363 K€ aux remboursements d'avances consenties par le budget Général. Cette somme sert à financer les enveloppes d'investissement dédiées telles que les programmes d'infrastructures liés ou consécutifs aux actions de développement économique (voiries, gens du voyage etc.).
- 575 K€ au titre de la dette récupérable auprès de CGLE dont 262 K€ au titre d'un remboursement anticipé convenu avec le syndicat.

La somme de 9,198 M€ correspond aux opérations pour compte de tiers, c'est-à-dire des opérations réalisées par Grand Chambéry mais pour le compte d'autres acteurs ou opérateurs et financées par ces derniers. Les sommes ne sont pas strictement équilibrées en dépenses et en recettes car quelques dispositifs ont été encaissés en amont en 2021 ou ne le seront qu'à terminaison en 2024.

Nature	BP 2023	REPORT 2022	BUDGET TOTAL 2023
45821001 - PUP BRESSIEUX CIS	220 825,25	-	220 825,25
45821002 - PUP ARMANET	45 985,12	-	45 985,12
45821003 - PUP OPAC ST SATURNIN	25 594,07	-	25 594,07
45821004 - PUP OPAC ST LOUIS DU MONT	79 201,13	-	79 201,13
458267 - R -OP TIERS ENERGIE RENOUVELABLE	862 600,00	-	862 600,00
458268 - R-OP TIERS GIRATOIRES AREA	552 000,00	-	552 000,00
458271 - OP TIERS CNES SMSB	-	2 884 300,00	2 884 300,00
458276 - OP SMSB BAT 1000 ET 1400	734 824,00	-	734 824,00
4582806 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2015	160 219,00	-	160 219,00
4582807 - R-AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	222 800,00	-	222 800,00
4582808 - AIDE PIERRE ETAT PRG 2017-2020	3 390 156,00	-	3 390 156,00
458283 - Avenue de la Grande Chartreuse	20 000,00	-	20 000,00
Total	6 314 204,57	2 884 300,00	9 198 504,57

Budgets primitifs 2023

Focus sur le BUDGET GENERAL

	DEPENSES : 106 117	RECETTES 106 117
Autres : 13,736	FLUX CROISES (Personnel/Régies) : 9 157 Virement complémentaire à l'investissement : 1 500 Dotations et provisions : 3 079	FLUX CROISES (Personnel/Régies) 9 157 Amortissement des subventions : 1 500 Résultat fonctionnement reporté : 3 079
Crédits reversés : 33,338	Attributions compensations + FPIC + Reversement TS 31 448 + 1 040 + 850 = 33 338	Fiscalité sans pouvoir de taux (TVA/FNGIR/CVAE/IFER/CFE/TASCOM/VM/ Rôles supplémentaires = 53 185 Encaissement Taxe de Séjour à reverser à GCAT : 850 Total : 54 035
Satellites et banques 15,435	Autres charges (OT/contributions obligatoires/ contractuelles/ règlementaires) = 12 315 Intérêts des emprunts = 3 120	
FONCTIONNEMENT 26,025	Charges de personnel = 13 095 Charges propres au budget = 10 265 Subventions / autres charges = 2 585 + 80	
Epargne : 17,583	Epargne brute Amortissements = 7 500 Epargne brute Autofinancement libre = 10 083	Tarifs 1 921 et Loyers 1 110 = 3 031 Refacturations diverses et subventions = 4 478 Dotations de l'Etat = 20 719 Taxes foncières bâties /non bâties + THRS = 10 118
	DEPENSES : 74 778	RECETTES : 74 778
INVESTISSEMENT 74,778	Remboursement de la dette : 10 782 PPI 2023 + reports 2022 : 39 915 Résultat reporté d'investissement = 7 728 Opérations pour compte de tiers = 9 290 Autres opérations = 7 063	Epargne brute Amortissements = 7 500 Epargne brute Autofinancement libre = 10 083 FCTVA = 4 000 Subventions 2023 + Remboursements avances + reports 2022 = 9 604 Emprunt à contracter = 9 682 Affectation du résultat de clôture à fin 2022 = 18 270 Opérations pour compte de tiers = 9 199 Autres opérations = 6 440
	74 778	74 778

Investissement

CODE	PROGRAMMES	TOTAL DEPENSES 2023	TOTAL RECETTES 2023
104010	GER ADMINISTRATION GRAND CHAMBERY	912 751,00	-
104047	GER COMMUNICATION	8 000,00	-
204007	GER GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS	473 748,80	-
204049	GER PATRIMOINE A PARTIR DE 2021	1 234 906,21	185 000,00
204014	GER SYSTEMES D'INFORMATION	948 377,89	50 000,00
204025	GER ACHAT GLOBALISE DE MATERIEL	173 660,07	-
204026	GER RENOUVELLEMENT MATERIEL COURS D'EAU	28 980,00	-
204027	GER RESERVE FONCIERE	616 182,00	-
SOUS TOTAL - INVESTISSEMENTS RECURRENTS FINANCIABLES		4 396 605,97	235 000,00
104002	PEM	181 028,00	-
104006	RD 1006 GARATTE - LA TROUSSE	3 363 218,84	1 200 000,00
204051	OUVRAGE D'ART - PONT DE LA TROUSSE HORS PISTE CYCLABLE (204020)	2 176 248,08	300 000,00
204029	CENTRE NORD	661 456,52	-
204015	VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE - CONVENTIONS ZAC	2 162 286,50	1 024 000,00
204044	FELUX TRICOLORES	165 239,70	-
204043	AMENAGEMENTS ECHANGEURS AUTOROUTIERS - GIRATOIRES	50 000,00	314 975,51
204043	AMENAGEMENTS ECHANGEURS AUTOROUTIERS - AIRES COVOITURAGE	127 489,23	184 976,00
104044	ANRU AMENAGEMENTS BELLEVUE	910 528,56	615 000,00
204004	GENS DU VOYAGE	474 008,56	-
204007	ALIMENTATION GAZ PATINOIRE + REMBARDE	96 253,54	300 000,00
104041	CONSTRUCTION NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION	35 643,93	-
104023	REHABILITATION DE LA PISCINE DE BUISSON ROND	61 523,33	-
SOUS TOTAL - GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES FINANCIABLES		10 464 924,79	3 938 951,51
104011	CONFLUENCE LEYSSE HYERES - RIVES DE L'HYERES	850 555,00	2 104 000,00
104008	OUVRAGES RECENSEMENT ET SECURISATION	149 585,00	69 827,00
204041	TRAVAUX HYDRAULIQUES (BOISSERETTE AUTRES PETITES OPERATIONS)	10 020,00	-
104034	DERIVATION DU NANT PETCHI	84 261,00	26 509,00
104036	BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE	39 448,00	-
204038	CONTRÔLE DES SEUILS DES COURS D'EAU	104 222,00	440 000,00
104012	TRAVAUX AVAL VILLARCHER	199 406,00	70 165,00
204016	EAUX PLUVIALES	850 359,31	412 019,00
204022	ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE HORS FDC	248 861,80	48 000,00
204053	COURS D'EAUX - ZONEHUMI - SCHEMA ZONES HUMIDES	351 284,00	180 550,00
104042	TOURISME	256 859,99	132 535,78
204039	CHALET DE LA VILLETTE-CNES	5 000,00	403 500,00
13	AUTRES SUBVENTIONS - PUP BASSENS	-	41 965,53
204030	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	556 348,00	150 000,00
SOUS TOTAL - GESTION ET PRESERVATION DES ESPACES FINANCIABLES		3 706 210,10	4 079 071,31
204034	FDC ACTIONS TRANSVERSALES	436 464,45	121 600,00
204052	FDC ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE	318 000,00	-
204028	FDC CISALB	7 439,00	-
204008	FDC EQUIPEMENTS CULTURELS	120 200,00	-
204046	FDC STADE ET AMENAGEMENTS ANNEXES	3 280 000,00	-
104038	FDC CASERNES SDIS 73	748 851,00	-
204017	FDC POTEAUX INCENDIE	128 030,00	-
204018	FDC PRU 1 ET 2	19 572,00	68 671,00
204031	FDC POLITIQUE DE LA VILLE	301 613,25	-
204002	FDC PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2013/2020 - SOLDES A PAYER	1 305 587,00	-
204002	FDC PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - HORS AP HABITAT	18 801,60	-
104017	FDC SILLON ALPIN NORD	4 000,00	-
204002	FDC CQA - ACTIONS 2.6 CONVENTION QUALITE DE L'AIR	147 336,00	200 000,00
204047	FDC PLH 2021/2026	2 239 190,00	-
SOUS TOTAL - FONDS DE CONCOURS VERSES FINANCIABLES		9 075 084,30	390 271,00
SOUS TOTAL FINANCIABLE SANS RESSOURCES COMPLEMENTAIRES		27 642 825,16	8 643 293,82
204054	204054 - AUTRES ACTIONS PCAET - SDTE	466 000,00	466 000,00
204019-020-023-029	ENVELOPPE MOBILITE FINANCEE PAR VM SUR BUDGET GENERAL	4 332 940,01	495 000,00
SOUS TOTAL ENVELOPPES DEDIEES		4 798 940,01	961 000,00
TOTAL FINANCIABLE SELON SCENARIO - DOB 2022		32 441 765,17	9 604 293,82
204016	EAUX PLUVIALES	2 250 000,00	-
204015	VOIRIES ET INFRASTRUCTURES (Travaux neufs, projets communes, Ponts)	1 931 600,00	-
204015	VOIRIES - GER - OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	975 000,00	-
204034	ZFE - MISE EN PLACE	200 000,00	-
104042	TOURISME - DEVELOPPEMENT, DIVERSIFICATION ET SENTIERS	116 667,00	-
104010	FONDS DE CONCOURS - A AFFECTER	1 000 000,00	-
104010	INFLATION - ENVELOPPE INFLATION	1 000 000,00	-
SOUS TOTAL COMPLEMENTAIRE - PERMIS PAR LA HAUSSE DE FISCALITE		7 473 267,00	-
TOTAL PPI 2023		39 915 032,17	9 604 293,82

La PPI 2023 du budget général se décompose en 4 catégories d'investissement :

- **Investissements récurrents (4,397 M€)** : Il s'agit des opérations de gros entretiens récurrents portant principalement sur les bâtiments, les grands équipements collectifs, les systèmes d'information, et quelques crédits pour divers petits aménagements.
- **Grands équipements et infrastructures (10,465 M€)** : Il s'agit des opérations de grosses infrastructures telles que les voiries d'intérêt communautaire, le financement des aménagements de la RD 1006, la reconstruction du Pont de la Trousse, l'aménagement structurant d'une première tranche du Boulevard Bellevue à Chambéry et la poursuite du financement des aménagements Centre Nord à Chambéry.
- **Gestion et préservation des espaces (3,706 M€)** : Il s'agit des opérations portant sur les cours d'eaux, les eaux pluviales pour leur périmètre historique, les espaces naturels et agricoles et notamment les zones humides, le développement touristique ainsi que les enjeux entourant le plan local d'urbanisme.
- **Fonds de concours versés (9,075 M€)** : il s'agit de l'ensemble des aides versées par Grand Chambéry aux partenaires institutionnels ou privés dont l'objet porte notamment sur les grandes infrastructures communales de centralité, la politique de la ville et le programme de rénovation urbaine et le programme local de l'Habitat.
- **Enveloppe dédiée (4,799 M€)** : Cette enveloppe porte sur les investissements fléchés vers la mobilité (vélo, pistes cyclables, aménagements en lien avec le réseau de transport) ainsi que des investissements spécifiques liés au SDTE.
- **Du fait de l'augmentation de fiscalité décidée par les élus en 2023, des crédits d'investissements complémentaires sont prévus pour un montant de 7,473 M€.** Ces derniers financeront principalement l'amorçage des travaux sur les eaux pluviales dans l'attente de l'arbitrage du préfet, le programme de travaux sur les voiries en 2023 et plusieurs enveloppes dédiées portant sur les actions de soutien aux communes, de soutien lié à la mise en place prochaine d'une ZFE et la couverture du risque inflation.

En dépenses la PPI 2023 s'élève donc à 39,915 M€ dont 10,187 M€ de reports de crédits 2022.

En recettes, l'enveloppe subventions/participations/avances est de 9,604 M€ dont 0,385 K€ de reports de crédits 2022. Les subventions sont présentées par programme, avec un niveau de vote retenu par chapitre « au chapitre comptable 13 » et « au chapitre comptable 27 » pour les remboursements d'avances qui financent la PPI.

Parmi les reports de crédits en dépenses 2022, on peut citer :

- **1,995 M€** pour l'enveloppe « ouvrage d'art » en lien avec la réhabilitation du Pont de la Trousse.
- **1,799 M€** pour l'enveloppe récurrente dédiée aux aménagements de voiries et infrastructures.
- **1,037 M€** pour les travaux RD 1006.
- **1,800 M€** pour l'enveloppe Fonds de concours Stade municipal et aménagements annexes.
- **1,292 M€** pour l'enveloppe dédiée à la mobilité (vélo, pistes cyclables et aménagements dédiés modes doux ou non motorisés).

Parmi les reports de crédit en recettes 2022 : 0,385 M€

- **109 K€** concerne les aménagements autoroutiers et giratoires
- **69 K€** dans le cadre de fonds de concours pour le projet de renouvellement urbain
- **50 K€** dans le cadre de projets en lien avec le tourisme
- **35 K€** pour les opérations de gros entretiens récurrents

Focus sur la PPI 2023 en dépenses et répartition entre les crédits nouveaux, les crédits votés en 2022 non utilisés et repris ainsi que les reports de crédits correspondant aux engagements pris au 31/12/2022.

CODE	PROGRAMMES	PPI 2023 - Executif	Crédits votés en 2022 à réinscrire au BP 2023	Reports de crédits 2022	TOTAL DEPENSES 2023
104010	GER ADMINISTRATION GRAND CHAMBERY	50 000,00	862 667,00	84,00	912 751,00
104047	GER COMMUNICATION	8 000,00		-	8 000,00
204007	GER GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS	406 000,00		67 748,80	473 748,80
204049	GER PATRIMOINE A PARTIR DE 2021	800 000,00	301 320,96	133 585,25	1 234 906,21
204014	GER SYSTEMES D'INFORMATION	640 000,00		308 377,89	948 377,89
204025	GER ACHAT GLOBALISE DE MATERIEL	159 000,00		14 660,07	173 660,07
204026	GER RENOUELEMENT MATERIEL COURS D'EAU	28 980,00		-	28 980,00
204027	GER RESERVE FONCIERE	615 062,00		1 120,00	616 182,00
	SOUS TOTAL - INVESTISSEMENTS RECURRENTS FINANCIABLES	2 707 042,00	1 163 987,96		4 396 605,97
104002	PEM	11 388,00	169 640,00	-	181 028,00
104006	RD 1006 GARATTE - LA TROUSSE	2 325 698,00		1 037 520,84	3 363 218,84
204051	OUVRAGE D'ART - PONT DE LA TROUSSE HORS PISTE CYCLABLE (204020)	180 542,00		1 995 706,08	2 176 248,08
204029	CENTRE NORD	380 000,00		281 456,52	661 456,52
204015	VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE - CONVENTIONS ZAC	363 000,00		1 799 286,50	2 162 286,50
204044	FEUX TRICOLORES		17 982,00	147 257,70	165 239,70
204043	AMENAGEMENTS ECHANGEURS AUTOROUTIERS - GIRATOIRES	50 000,00		-	50 000,00
204043	AMENAGEMENTS ECHANGEURS AUTOROUTIERS - AIRES COVOITURAGE			127 489,23	127 489,23
104044	ANRU AMENAGEMENTS BELLEVUE	13 677,29	881 520,71	15 330,56	910 528,56
204004	GENS DU VOYAGE	392 769,60		81 238,96	474 008,56
204007	ALIMENTATION GAZ PATINOIRE + REMBARDE			96 253,54	96 253,54
104041	CONSTRUCTION NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION	10 000,00	25 643,93	-	35 643,93
104023	REHABILITATION DE LA PISCINE DE BUISSON ROND	40 000,00		21 523,33	61 523,33
	SOUS TOTAL - GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES FINANCIABLES	3 767 074,89	1 094 786,64	5 603 063,26	10 464 924,79
104011	CONFLUENCE LEYSSE HYERES - RIVES DE L'HYERES	850 555,00		-	850 555,00
104008	OUVRAGES RECENSEMENT ET SECURISATION	149 585,00		-	149 585,00
204041	TRAVAUX HYDRAULIQUES (BOISSERETTE AUTRES PETITES OPERATIONS)	10 020,00		-	10 020,00
104034	DERIVATION DU NANT PETCHI	84 261,00		-	84 261,00
104036	BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE	39 448,00		-	39 448,00
204038	CONTRÔLE DES SEUILS DES COURS D'EAU	104 222,00		-	104 222,00
104012	TRAVAUX AVAL VILLARCHER	199 406,00		-	199 406,00
204016	EAUX PLUVIALES	450 000,00		400 359,31	850 359,31
204022	ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE HORS FDC	145 000,00		103 861,80	248 861,80
204053	COURS D'EAUX - ZONEHUMI - SCHEMA ZONES HUMIDES	79 387,32	271 896,68	-	351 284,00
104042	TOURISME	133 333,00		123 526,99	256 859,99
204039	CHALET DE LA VILLETTE-CNES	5 000,00		-	5 000,00
13	AUTRES SUBVENTIONS - PUP BASSENS			-	-
204030	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	481 000,00		75 348,00	556 348,00
	SOUS TOTAL - GESTION ET PRESERVATION DES ESPACES FINANCIABLES	2 731 217,32	271 896,68	703 096,10	3 706 210,10
204034	FDC ACTIONS TRANSVERSALES		420 000,00	16 464,45	436 464,45
204052	FDC ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE		318 000,00	-	318 000,00
204028	FDC CISALB	7 439,00			7 439,00
204008	FDC EQUIPEMENTS CULTURELS			120 200,00	120 200,00
204046	FDC STADE ET AMENAGEMENTS ANNEXES	1 480 000,00		1 800 000,00	3 280 000,00
104038	FDC CASERNES SDIS 73	263 411,00	485 440,00		748 851,00
204017	FDC POTEAUX INCENDIE	60 000,00		68 030,00	128 030,00
204018	FDC PRU 1 ET 2			19 572,00	19 572,00
204031	FDC POLITIQUE DE LA VILLE	282 280,25		19 333,00	301 613,25
204002	FDC PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2013/2020 - SOLDES A PAYER		1 305 587,00		1 305 587,00
204002	FDC PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - HORS AP HABITAT			18 801,60	18 801,60
104017	FDC SILLON ALPIN NORD		4 000,00		4 000,00
204002	FDC CQA - ACTIONS 2.6 CONVENTION QUALITE DE L'AIR		147 336,00		147 336,00
204047	FDC PLH 2021/2026	2 239 190,00			2 239 190,00
	SOUS TOTAL - FONDS DE CONCOURS VERSES FINANCIABLES	4 332 320,25	2 680 363,00	2 062 401,05	9 075 084,30
	SOUS TOTAL FINANCIABLE SANS RESSOURCES COMPLEMENTAIRES	13 537 654,46	5 211 034,28	8 894 136,42	27 642 825,16
204054	204054 - AUTRES ACTIONS PCAET - SDTE	466 000,00			466 000,00
204019-020-023-029	ENVELOPPE MOBILITE FINANCEE PAR VM SUR BUDGET GENERAL	3 040 498,00		1 292 442,01	4 332 940,01
	SOUS TOTAL ENVELOPPES DEDIEES	3 506 498,00		1 292 442,01	4 798 940,01
	TOTAL FINANCIABLE SELON SCENARIO - DOB 2022	17 044 152,46	5 211 034,28	10 186 578,43	32 441 765,17
204016	EAUX PLUVIALES	2 250 000,00			2 250 000,00
204015	VOIRIES ET INFRASTRUCTURES (Travaux neufs, projets communes, Ponts)	1 931 600,00			1 931 600,00
204015	VOIRIES - GER - OPERATIONS DE RENOUELEMENT	975 000,00			975 000,00
204034	ZFE - MISE EN PLACE	200 000,00			200 000,00
104042	TOURISME - DEVELOPPEMENT, DIVERSIFICATION ET SENTIERS	116 667,00			116 667,00
104010	FONDS DE CONCOURS - A AFFECTER	1 000 000,00			1 000 000,00
104010	INFLATION - ENVELOPPE INFLATION	1 000 000,00			1 000 000,00
	SOUS TOTAL COMPLEMENTAIRE - PERMIS PAR LA HAUSSE DE FISCALITE	7 473 267,00			7 473 267,00
	TOTAL PPI 2023	24 517 419,46	5 211 034,28	10 186 578,43	39 915 032,17

Au sein du budget primitif 2023, les principales inscriptions en dépenses sont :

- **Investissements récurrents : 4,397 M€**
 - 1,101 M€ pour les opérations de gros entretien récurrents en lien avec la direction des bâtiments communautaires.
 - 0,640 M€ pour les opérations en lien avec la direction des systèmes informatisés, comprenant notamment, le Schéma Directeur Numérique définissant le niveau d'ambition du numérique de la collectivité.
 - 0,615 M€ pour la création de zones foncières en lien avec les cours d'eau et les zones humides.

- **Grands équipements et infrastructures : 10,465 M€**
 - 2,325 M€ pour l'aménagement de la RD1006 Garatte la Trousse.
 - 0,895 M€ pour le réaménagement complet du quartier de Bellevue.
 - 0,393 M€ pour l'aménagement de terrains des gens du voyage
 - 0,380 M€ pour les opérations d'aménagement du Centre Nord visant à modifier durablement l'entrée Nord de la ville de Chambéry.
 - 0,363 M€ pour l'enveloppe allouée aux Voiries d'Intérêt Communautaire, comprenant l'aménagement de zones dédiées.

- **Gestion et préservation des espaces : 3,706 M€**
 - 0,850 M€ au titre de travaux concernant la confluence Leysse Hyères.
 - 0,481 M€ dans le cadre de projets en lien avec le plan local d'urbanisme.
 - 0,450 M€ pour les travaux d'eaux pluviales, périmètre antérieur à la CLECT 2019.
 - 0,351 M€ pour les travaux en lien avec les zones humides
 - 0,133 M€ pour les projets en lien avec le tourisme

- **Fonds de concours versés : 9,075 M€**
 - 2,239 M€ pour les fonds de concours en matière de Programme Local de l'Habitat portant sur la période 2021 à 2026.
 - 1,306 M€ pour les fonds de concours en matière de Programme Local de l'Habitat portant sur la période 2013 à 2020.
 - 1,480 M€ au titre de la participation de Grand Chambéry pour la reconstruction du stade municipal et de ses aménagements annexes.
 - 0,749 M€ pour le financement d'opérations engagées par les SDIS73.
 - 0,282 M€ à titre de fonds de concours en matière de politique de la ville.

- **Actions mobilité : 3,040 M€**
 - 3,040 M€ pour le financement des actions « mobilité » financées par une quote-part de VM affectée sur le budget Général.

- **Actions Energies Renouvelables : 0,466 M€**
 - 0,466 M€ de dépenses dans le cadre du schéma directeur de transition énergétique (SDTE)

- **Du fait de l'augmentation de fiscalité décidée par les élus en 2023, des crédits d'investissements complémentaires sont prévus pour un montant de 7,473 M€.**

Ces derniers financeront principalement l'amorçage des travaux sur les eaux pluviales dans l'attente de l'arbitrage du préfet, le programme de travaux sur les voiries en 2023 et plusieurs enveloppes dédiées portant sur les actions de soutien aux communes, de soutien lié à la mise en place prochaine d'une ZFE et la couverture du risque inflation.

Focus sur la PPI 2023 en recettes et répartition entre les crédits nouveaux, les crédits votés en 2022 non utilisés et repris ainsi que les reports de crédits correspondant aux engagements pris au 31/12/2022.

CODE	PROGRAMMES	PPI 2023 - Executif	Crédits votés en 2022 à réinscrire au BP 2023	Reports crédits	TOTAL RECETTES 2023
104010	GER ADMINISTRATION GRAND CHAMBERY		-	-	-
104047	GER COMMUNICATION		-	-	-
204007	GER GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS		-	-	-
204049	GER PATRIMOINE A PARTIR DE 2021		150 000,00	35 000,00	185 000,00
204014	GER SYSTEMES D'INFORMATION		50 000,00	-	50 000,00
204025	GER ACHAT GLOBALISE DE MATERIEL		-	-	-
204026	GER RENOUVELLEMENT MATERIEL COURS D'EAU		-	-	-
204027	GER RESERVE FONCIERE		-	-	-
	SOUS TOTAL - INVESTISSEMENTS RECURRENTS FINANCIABLES	-	200 000,00	35 000,00	235 000,00
104002	PEM		-	-	-
104006	RD 1006 GARATTE - LA TROUSSE	800 000,00	400 000,00	-	1 200 000,00
204051	OUVRAGE D'ART - PONT DE LA TROUSSE HORS PISTE CYCLABLE (204020)	300 000,00	-	-	300 000,00
204029	CENTRE NORD		-	-	-
204015	VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE - CONVENTIONS ZAC	363 000,00	661 000,00	-	1 024 000,00
204044	FEUX TRICOLORES		-	-	-
204043	AMENAGEMENTS ECHANGEURS AUTOROUTIERS - GIRATOIRES		206 000,00	108 975,51	314 975,51
204043	AMENAGEMENTS ECHANGEURS AUTOROUTIERS - AIRES COVOITURAGE		184 976,00	-	184 976,00
104044	ANRU AMENAGEMENTS BELLEVUE		615 000,00	-	615 000,00
204004	GENS DU VOYAGE	-	-	-	-
204007	ALIMENTATION GAZ PATINOIRE + REMBARDE		300 000,00	-	300 000,00
104041	CONSTRUCTION NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION		-	-	-
104023	REHABILITATION DE LA PISCINE DE BUISSON ROND		-	-	-
	SOUS TOTAL - GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES FINANCIABLES	1 463 000,00	2 366 976,00	108 975,51	3 938 951,51
104011	CONFLUENCE LEYSSE HYERES - RIVES DE L'HYERES	-	2 104 000,00	-	2 104 000,00
104008	OUVRAGES RECENSEMENT ET SECURISATION	69 827,00	-	-	69 827,00
204041	TRAVAUX HYDRAULIQUES (BOISSERETTE AUTRES PETITES OPERATIONS)		-	-	-
104034	DERIVATION DU NANT PETCHI		26 509,00	-	26 509,00
104036	BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE		-	-	-
204038	CONTRÔLE DES SEUILS DES COURS D'EAU	440 000,00	-	-	440 000,00
104012	TRAVAUX AVAL VILLARCHER	70 165,00	-	-	70 165,00
204016	EAUX PUVIALES		412 019,00	-	412 019,00
204022	ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE HORS FDC	48 000,00	-	-	48 000,00
204053	COURS D'EAUX - ZONEHUMI - SCHEMA ZONES HUMIDES	180 550,00	-	-	180 550,00
104042	TOURISME	81 666,67	-	50 869,11	132 535,78
204039	CHALET DE LA VILLETTE-CNES	403 500,00	-	-	403 500,00
13	AUTRES SUBVENTIONS - PUP BASSENS		41 965,53	-	41 965,53
204030	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL		150 000,00	-	150 000,00
	SOUS TOTAL - GESTION ET PRESERVATION DES ESPACES FINANCIABLES	1 293 708,67	2 734 493,53	50 869,11	4 079 071,31
204034	FDC ACTIONS TRANSVERSALES	-	-	121 600,00	121 600,00
204052	FDC ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE		-	-	-
204028	FDC CISALB		-	-	-
204008	FDC EQUIPEMENTS CULTURELS		-	-	-
204046	FDC STADE ET AMENAGEMENTS ANNEXES		-	-	-
104038	FDC CASERNES SDIS 73		-	-	-
204017	FDC POTEAUX INCENDIE		-	-	-
204018	FDC PRU 1 ET 2		-	68 671,00	68 671,00
204031	FDC POLITIQUE DE LA VILLE		-	-	-
204002	FDC PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2013/2020 - SOLDES A PAYER		-	-	-
204002	FDC PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - HORS AP HABITAT		-	-	-
104017	FDC SILLON ALPIN NORD		-	-	-
204002	FDC CQA - ACTIONS 2.6 CONVENTION QUALITE DE L'AIR		200 000,00	-	200 000,00
204047	FDC PLH 2021/2026		-	-	-
	SOUS TOTAL - FONDS DE CONCOURS VERSES FINANCIABLES	-	200 000,00	190 271,00	390 271,00
	SOUS TOTAL FINANCIABLE SANS RESSOURCES COMPLEMENTAIRES	2 756 708,67	5 501 469,53	385 115,62	8 643 293,82
204054	204054 - AUTRES ACTIONS PCAET - SDTE	466 000,00	-	-	466 000,00
204019-020-023-029	ENVELOPPE MOBILITE FINANCEE PAR VM SUR BUDGET GENERAL	350 000,00	145 000,00	-	495 000,00
	SOUS TOTAL ENVELOPPES DEDIEES	816 000,00	145 000,00	-	961 000,00
	TOTAL FINANCIABLE SELON SCENARIO - DOB 2022	3 572 708,67	5 646 469,53	385 115,62	9 604 293,82
204016	EAUX PUVIALES		-	-	-
204015	VOIRIES ET INFRASTRUCTURES (Travaux neufs, projets communes, Ponts)		-	-	-
204015	VOIRIES - GER - OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT		-	-	-
204034	ZFE - MISE EN PLACE		-	-	-
104042	TOURISME - DEVELOPPEMENT, DIVERSIFICATION ET SENTIERS		-	-	-
104010	FONDS DE CONCOURS - A AFFECTER		-	-	-
104010	INFLATION - ENVELOPPE INFLATION		-	-	-
	SOUS TOTAL COMPLEMENTAIRE - PERMIS PAR LA HAUSSE DE FISCALITE	-	-	-	-
	TOTAL PPI 2023	3 572 708,67	5 646 469,53	385 115,62	9 604 293,82

Au sein du budget primitif 2023, les principales inscriptions en recettes sont :

- **Investissements récurrents : 0,235 M€**
 - **0,150 M€** de subvention versée par le SDES dans le cadre de Certificat d'Economie d'Energie
 - **0,050 M€** dans le cadre de la subvention France Relance pour la mise en place du parcours cyber sécurité.

- **Grands équipements et infrastructures : 3,939 M€**
 - **1,024 M€** pour l'enveloppe allouée aux Voiries d'Intérêt Communautaire correspondant aux participations communales attendues.
 - **1,200 M€** pour l'aménagement de la RD1006 Garatte la Trousse dans le cadre du financement octroyé par le Département pour un total de 2,5 M€.
 - **0,615 M€** pour le réaménagement complet du quartier de Bellevue selon l'arrêté attributif de la Région pour cette opération.
 - **0,300 M€** conformément à l'arrêté préfectoral portant attribution d'une dotation de soutien à l'investissement (DSIL 2022) pour la réhabilitation du Pont de la Trousse.
 - **0,300 M€** pour les travaux de changement de l'alimentation en froid de la Patinoire de Buisson Rond au titre du CTS3G du Département de la Savoie.
 - **0,206 M€** pour l'échangeur autoroutier et les aménagements de giratoires (AREA).

- **Gestion et préservation des espaces : 4,079 M€**
 - **2,104M€** au titre de travaux concernant la confluence Leysse Hyères et plus précisément les rives de l'Hyères.
 - **0,440 M€** pour le contrôle des seuils des cours d'eau dans le cadre du plan de soutien exceptionnel de l'Agence de l'eau
 - **0,412 M€** pour les travaux d'eaux pluviales financés par l'Agence de l'Eau.
 - **0,403 M€** pour les opérations en lien avec la construction du Chalet de la Vilette.
 - **0,150 M€** dans le cadre de projets en lien avec le plan local d'urbanisme tels le PSMV.

- **Fonds de concours versés : 0,390 M€**

Au titre des fonds de soutiens « fonds air bois » octroyés par la Région conformément à la convention qualité de l'air.

- **Actions mobilité : 0,495 M€**
 - **0,495 M€** pour le financement des actions « mobilité » au titre du soutien du Département pour les nouveaux aménagements cyclables (Jusqu'à 25% de l'enveloppe éligible annuellement) complété par la DSIL 2019/2020 et 2021.

- **Actions Energies Renouvelables : 0,466 M€**
 - **0,466 M€** de recettes attendues dans la cadre du Schéma Directeur de Transition Energétique (SDTE) pour les actions en faveur des énergies renouvelables issues du produit du biométhane.

Fonctionnement

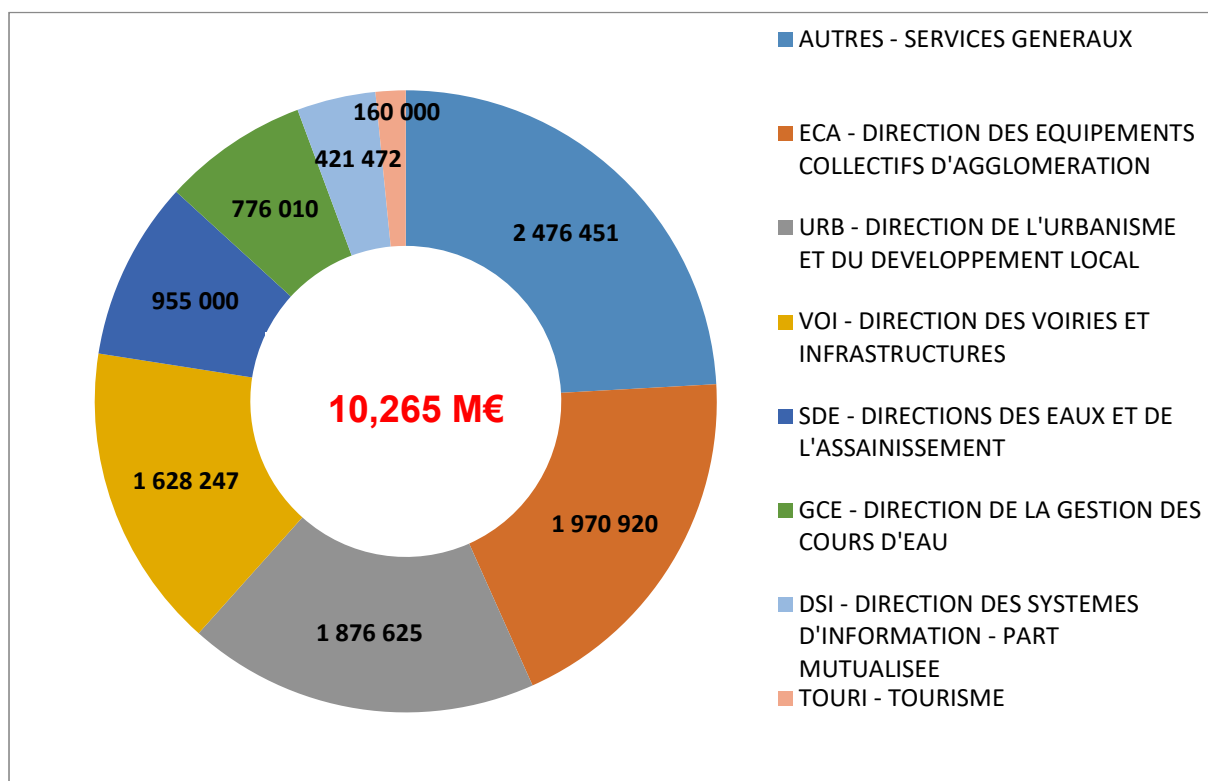
	DEPENSES : 106 117	RECETTES 106 117
Autres : 13,736	FLUX CROISES (Personnel/Régies) : 9 157	FLUX CROISES (Personnel/Régies) 9 157
	Virement complémentaire à l'investissement : 1 500	Amortissement des subventions : 1 500
	Dotations et provisions : 3 079	Résultat fonctionnement reporté : 3 079
Crédits reversés : 33,338	Attributions compensations + FPIC + Reversement TS 31 448 + 1 040 + 850 = 33 338	Fiscalité sans pouvoir de taux (TVA/FNGIR/CVAE/IFER/CFE/TASCOM/VM/ Rôles supplémentaires = 53 185 Encaissement Taxe de Séjour à reverser à GCAT : 850 Total : 54 035
Satellites et banques 15,435	Autres charges (OT/contributions obligatoires/ contractuelles/ règlementaires) = 12 315	
	Intérêts des emprunts = 3 120	
FONCTIONNEMENT 26,025	Charges de personnel = 13 095	Tarifs 1 921 et Loyers 1 110 = 3 031
	Charges propres au budget = 10 265	Refacturations diverses et subventions = 4 478
	Subventions / autres charges = 2 585 + 80	Dotations de l'Etat = 20 719
Epargne : 17,583	Epargne brute Amortissements = 7 500	Taxes foncières bâties /non bâties + THRS = 10 118
	Epargne brute Autofinancement libre = 10 083	

Le budget de fonctionnement « comptable » voté par Grand Chambéry s'élève à 106,117 M€ en 2023.

Après retraitement des AC, des versements aux satellites, des paiements des intérêts de la dette et du virement obligatoire ou libre à la section d'investissement, les dépenses « propres » de fonctionnement de Grand Chambéry s'élèvent à 26,025 M€, soit 25% du total.

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 10,265 M€



Au sein de cette enveloppe, les services généraux de la collectivité ne représentent que 24% des charges de fonctionnement courant totales. **76% relèvent donc de services dédiés qu'il convient de détailler ci-après :**

Grands Equipements collectifs : 1,971 M€

- 805 K€ pour le bon fonctionnement courant de la piscine aquatique du Stade.
- 594 K€ pour le bon fonctionnement de la piscine de Buisson Rond.
- 317 K€ pour le bon fonctionnement de la patinoire de Buisson Rond.
- 155 K€ pour le bon fonctionnement du Parc Evènementiel du Phare et PEX
- 64 K€ pour le bon fonctionnement de la direction des grands équipements.
- 36 K€ pour les autres équipements tels l'Aérodrome...

Urbanisme et Développement local : 1,877 M€

- 301 K€ pour le financement du PLIE.
- 279 K€ pour le financement des dispositifs dans le cadre du soutien au parc privé.
- 216 K€ pour le financement des Terrains Familiaux des gens du voyage.
- 173 K€ pour le financement des Aires d'accueil des gens du voyage.
- 152 K€ pour le financement des dispositifs relevant du développement social urbain (85 K€) et du programme de renouvellement urbain (67K€).
- 101 K€ pour le financement du fonctionnement de la Maison des Syndicats.
- 77 K€ pour les missions d'architecte conseils.
- 75 K€ pour le financement du fonctionnement de l'Aire de Grand Passage.
- 69 K€ pour le financement du PCAET
- 137 K€ pour le financement de crédits d'ingénierie et d'évaluation des actions politique de la ville.

- 25 K€ pour le financement des actions de la charte forestière.
- 30 K€ pour le financement des actions TEPOS.
- 26 K€ pour le financement du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit.
- 20 K€ pour le financement du schéma directeur d'énergie positive.
- 198 K€ pour l'ensemble des autres actions (appui aux opérations d'aménagements, PLUI, schéma agricole, frais généraux...).

Voiries et infrastructures : 1,628 M€

- 1,346 M€ au titre de l'entretien courant des voiries communautaires conventionnées avec les communes.
- 205 K€ au titre de l'entretien des voiries relevant directement de la collectivité.
- 77 K€ au titre de la gratification covoiturage nouvellement mise en place.

Eaux pluviales : 955 K€

Il s'agit de l'enveloppe dédiée à l'exercice de la compétence eaux pluviales.

- 223 K€ sont prévus pour le financement des actions complémentaires consécutives au transfert de compétence intervenu en 2020.
- 732 K€ sont prévus pour le financement des actions récurrentes résultant du transfert de compétence intervenu en 2001.

Gestion des cours d'eaux : 776 K€

Il s'agit de l'ensemble des flux comptables de frais de fonctionnement et de masse salariale à verser au CISALB dans le cadre de la délégation de compétences GEMAPI. Cette enveloppe doit être analysée en lien avec celle du chapitre 012 personnel pour 463 232€ et celle du chapitre 70 en recettes pour 476 600€ afin d'éviter une double comptabilisation du coût réel de cette compétence.

DSI mutualisée : 421 K€

La collectivité porte une DSI mutualisée pour un montant de 421K€ qui est ensuite refacturé aux communes membres du service mutualisé.

Tourisme : 160 K€

Les dépenses de fonctionnement courant portent principalement sur le développement touristique des stations des Bauges pour 48 000€, la mise en place du schéma directeur (48 K€) ainsi que divers contrats de prestations de service pour la même somme.

Services Généraux : 2,476 M€ dont 718 K€ financés par la TEOM au titre des frais de structure refacturés, soit un reste à charge net de 1,758 M€ pour le budget Général.

- **Ressources Humaines : 646 K€**
 - Dont formations : 230 K€, soit 36 % du budget RH proposé en 2023.
 - Dont sous traitance générale - prestations d'accompagnement RH : 115 K€.
 - Dont voyages/déplacements et frais de missions : 25 K€.
 - Dont remboursement de frais aux communes membres : 37 K€.
 - Dont remboursement frais service social : 36 K€
 - Dont annonces et insertions pour les publications d'offres d'emploi : 42 K€.
 - Dont fournitures de petit équipement : 24 K€.
 - Dont études : 2 K€.
 - Dont contrat prestation services intérim : 25 K€
 - Dont solde : 110 K€ pour le financement de frais généraux et administratifs,
- **Communication : 243 K€**
 - Action d'animation et promotion du territoire : 10 K€.
 - Actions de communication : 26 K€
 - Editorial : 120 K€.
 - Evènements : 62 K€.
 - Frais généraux : 11 K€.
 - Imagerie, site web : 14 K€

- **Moyens généraux : 463 K€**
 - Dont fluides et fournitures : 142 K€.
 - Dont locations : 92 K€.
 - Dont nettoyage des locaux : 54 K€.
 - Dont dépenses d'entretien : 39 K€.
 - Dont documentation générale et technique : 34 K€.
 - Dont sous traitance générale : 43 K€.
 - Dont affranchissement : 23 K€.
 - Dont honoraires : 15 K€
 - Dont impôts : 11 K€.
 - Dont concours divers : 6 K€.
 - Dont réception, catalogues et voyages/déplacement : 4 K€.
- **DSI non mutualisée : 560 K€ dont 34 K€ pour l'innovation.**
 - L'ensemble des dépenses de la direction porte sur les maintenances d'outils propres à Grand Chambéry et la prise en charge des dépenses de télécommunication (Près de 90% du budget). En complément sont prévus des dépenses d'entretien, de fluides et de nettoyage des locaux dédiés à la direction.
- **Bâtiments : 495 K€**
 - Dont Charges locatives des bâtiments : 333K€.
 - Dont fluides et fournitures : 65K€.
 - Dont dépenses d'entretien : 50 K€.
 - Dont Sous traitance générale : 38K€.
 - Autres dépenses courantes : 9K€.
- **Finances et commande publique : 495 K€**
 - Dont assurances : 239 K€.
 - Dont matières et fournitures exceptionnelles suite crise sanitaire : 18 K€.
 - Dont maintenance des outils logiciels de la direction : 148 K€.
 - Dont sous traitance générale et accompagnement financier : 43 K€.
 - Dont autres honoraires : 10 K€.
 - Dont annonces et insertions pour la commande publique : 35 K€.
 - Autres dépenses courantes : 2 K€.
- **Autres services (DGS, Cabinet, Participation Citoyenne, autres équipements généraux) : 293 K€**

Chapitre 012 – Charges de personnel : 22,252 M€ (13,095 M€ pour le budget Général)

Le Budget Général de Grand Chambéry comptabilise l'ensemble de la masse salariale de la collectivité. Il convient donc de procéder à un retraitement de cette enveloppe en retirant les budgets annexes et autonomes de sorte à mesurer la charge nette qui pèse sur le budget Général de la collectivité.

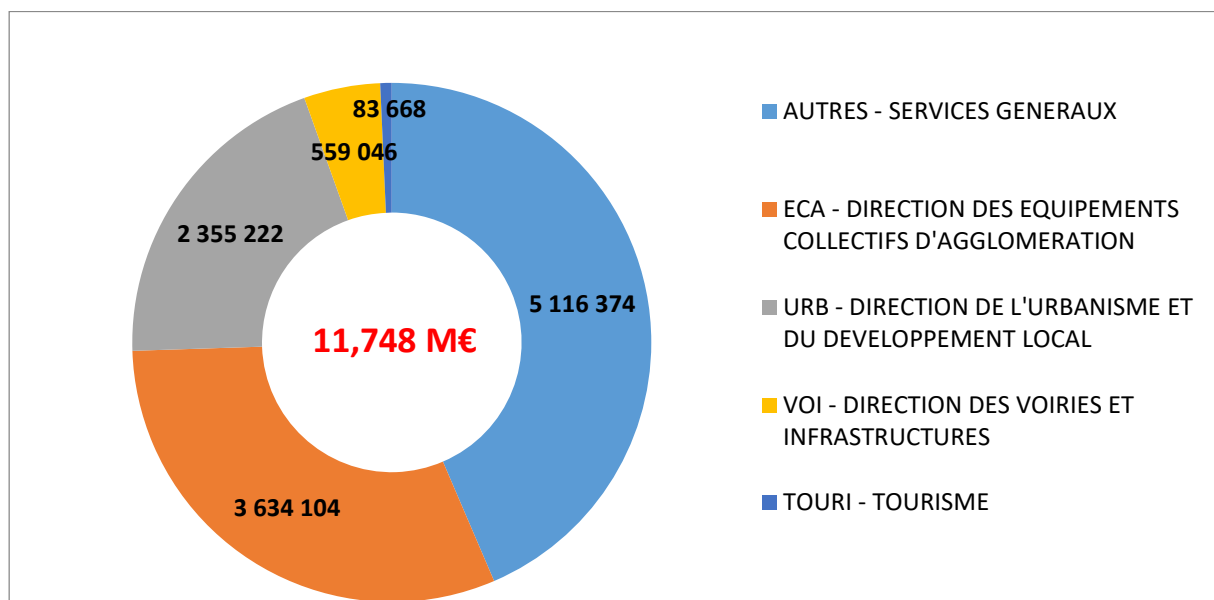
Le traitement se fait en déduisant l'ensemble des lignes comptabilisées aux natures 70841, 70842, 70845 et 70848 en recettes réelles de fonctionnement. **Ce montant s'élève à 9,157 M€ ce qui « gonfle » artificiellement la volumétrie budgétaire du budget Général.**

Pour les lecteurs qui souhaitent procéder à une comparaison des coûts à la charge du Budget Général **entre 2021, 2022 et 2023**, il faut retenir le montant repris en première ligne du tableau ci-dessous :

- **11 748 414,45 €** En effet, les deux lignes suivantes relèvent de services mutualisés ou délégués qui font l'objet de refacturations en recettes au chapitre 70. La masse salariale progresse de +7,2% ce qui est conforme aux décisions intervenues en 2022 et à la prospective projetée en DOB :
 - Revalorisation du point d'indice en juillet 2022. (1^{ère} année pleine en 2023).
 - Revalorisation du régime indemnitaire en juin 2022.

TOTAL GRAND CHAMBERY - BUDGET GENERAL NET	11 748 414,45
MUTU – PART MUTUALISEE DE LA DSI	883 971,00
GCE – PART DELEGUEE AU CISALB	463 231,83
TOTAL GRAND CHAMBERY - BUDGET GENERAL PROPRE Montant présenté par le cabinet CMK et tenant compte des recettes facturées correspondantes	13 095 617,28
SDE - DIRECTIONS DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT	8 526 631,15
TRA - DIRECTION DES TRANSPORTS	629 585,78
TOTAL MASSE SALARIALE COMPTABILISEE DANS LE BUDGET GENERAL	22 251 834,21

Ci-dessous, une présentation graphique de la masse salariale restant à charge du Budget Général (11,748 M€).



En volume, **la direction des grands équipements présente la masse salariale la plus importante avec 30% du total** ce qui s'explique, compte tenu de l'exploitation en régie de la piscine de Buisson Rond, la piscine Aqualudique du Stade et la patinoire de Buisson Rond.

La direction de l'urbanisme et du développement local représente 19% de la masse salariale totale. Cette direction gère tous les enjeux en matière d'habitat, de politique de la ville, de gens du voyage, de plan local d'urbanisme, de développement durable, des ADS et des opérations d'aménagement urbain.

La direction des voiries et infrastructures représente près de 5% de la masse salariale totale. Cette direction travaille en étroite collaboration avec les communes dans la mise en œuvre de cette compétence intercommunale mais à fort enjeu politique.

56% de la masse salariale du budget Général est donc affectée à des services dédiés qui sont chargés de faire fonctionner les équipements publics gérés en régie directe ou de mettre en œuvre et de piloter des politiques publiques concourant au développement local, au bien-être de la population en étroite collaboration avec chacune des 38 communes.

Cependant, une collectivité sans services généraux ne peut pas fonctionner correctement. Toute mise en œuvre d'une politique publique dans de bonnes conditions suppose au préalable des services supports qui vont assurer :

- **une gestion des bâtiments optimisée** répondant aux normes de sécurité,
- **des actions de communication** pour valoriser et informer la population des enjeux entourant la collectivité,
- **le bon respect des règles statutaires**, des conditions de travail, de la formation, ainsi que la gestion de carrière tout au long du parcours des agents.
- **la bonne application des normes budgétaires, comptables et de contrôle de gestion et le respect des principes de la commande publique** afin de préparer et exécuter au mieux les budgets.
- **le bon fonctionnement de l'architecture informatique et logicielle** nécessaire,
- **la bonne administration de la relation à l'usager et aux élus**, car une collectivité est administrée par une assemblée délibérante et plusieurs assemblées citoyennes consultatives notamment,

Cet ensemble est enfin placé sous l'autorité et le pilotage d'une direction générale. Ces services dits « fonctionnels » représentent donc une enveloppe de 5,116 M€ en 2023, soit 44% de la masse salariale selon le détail ci-dessous :

BAT - DIRECTION DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	540 924,54
CAB - CABINET DU PRESIDENT	212 439,44
COM - DIRECTION DE LA COMMUNICATION	383 586,05
DGS - DIRECTION GENERALE DES SERVICES	578 678,86
GRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	1 096 829,15
FAA - DIRECTION DES FINANCES ACHATS ET ASSURANCES	1 059 181,38
DSI - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION – PART GRAND CHAMBERY	798 057,50
MGE - SERVICES MOYENS GENERAUX	446 677,00
AUTRES - SERVICES GENERAUX	5 116 374

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 33,338 M€

En volume, ce chapitre comptable représente la première enveloppe du budget Général de la collectivité.

4 enjeux sont comptabilisés :

- Attributions de compensation versées aux communes pour **31,448 M€**.
- Fonds de péréquation communal et intercommunal pour **0,854 M€**. Ce mécanisme mis en place par l'Etat est quasiment stable depuis plusieurs exercices. Grand Chambéry et les 38 communes sont contributeurs à ce fonds de solidarité.
- Le mécanisme de partage du dynamisme fiscal entre Grand Chambéry et Grand Lac dans le cadre de la convention signée entre les deux collectivités lors de la création de CGLE en 2017. Son montant 2023 est estimé à **0,186 M€**.
- Le reversement de la taxe de séjour pour **850 K€**.

Les attributions prévisionnelles de compensation aux communes pour l'année 2023 sont :

Attributions de compensation prévisionnelles 2023	
Nom de la commune	AC 2023
BARBERAZ	168 102 €
BARBY	409 401 €
BASSENS	810 787 €
CHALLES -LES- EAUX	244 334 €
CHAMBERY	22 323 954 €
COGNIN	300 806 €
CURIENNE	20 354 €
ECOLE	9 922 €
LA COMPOTE	4 426 €
LA MOTTE-SERVOLEX	3 116 421 €
LA RAVOIRE	1 853 751 €
LA THUILE	36 101 €
LE CHATELARD	266 622 €
LESCHERAINES	108 334 €
LES DESERTS	113 861 €
MONTAGNOLE	212 560 €
PUYGROS	15 879 €
ST ALBAN LEYSSE	895 577 €
ST BALDOPH	225 289 €
ST CASSIN	31 616 €
ST JEOIRE PRIEURE	132 540 €
ST SULPICE	26 198 €
SONNAZ	104 005 €
THOIRY	11 682 €
VEREL PRAGONDRAN	5 891 €
TOTAL	31 448 413 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 14,899 M€

Le chapitre 65 présente une pluralité d'enveloppes :

- Les contributions aux satellites (syndicats mixtes, EPIC, Déléataire) : **12,050 M€**
- La masse salariale des élus : **0,655 M€**
- Les subventions aux autres acteurs publics et privés : **1,929 M€**
- Les autres charges de gestion courante : **0,265 M€**

Par simplicité de lecture thématique, les crédits prévus dans ce chapitre sont présentés par famille de compétence avec le code couleur dédié pour identifier plus facilement la typologie de la dépense :

CLASSEMENT PAR FAMILLES DE DEPENSES	BUDGET 2023	COMMENTAIRES
ACOMP - AUTRES COMPETENCES	17 000,00	
5758 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	17 000,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle versée annuellement à la Transalpine Lyon/Turin
ADS - APPLICATION DU DROIT DES SOLS	2 500,00	
9006 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	2 500,00	Ce crédit est prévu pour la prise en charges d'éventuels contentieux
APEN - ARIICULTURE PERIURBAINE ET ESPA	184 583,00	
12166 - AUTRES GROUPEMENTS	174 583,00	Cette contribution est versée au Syndicat Mixte des Abattoirs
17716 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	10 000,00	Prévision participation Association lutte contre la grêle.
APPUI - SERVICES D'APPUI	1 047 424,00	
1653 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES	500,00	Il s'agit de redevances et concession à prendre en charge pour le bon fonctionnement
3261 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	4 000,00	Cette enveloppe est prévue pour le personnel de la collectivité au titre de la participation « employeur » pour l'achat de vélos
3388 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	110 000,00	Il s'agit de la participation annuelle versée à l'Agence Alpine des Territoires (AGATE)
7222 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	180 922,00	Il s'agit de l'enveloppe pour prévue au titre des autres dépenses courantes
12144 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	28 413,00	Il s'agit de la subvention prévue pour l'Amicale du Personnel. Il s'agit d'un montant plafond qui est ajusté en fonction des justificatifs.
12145 - Secours aux agents	10 000,00	Cette enveloppe est prévue pour les mesures de « secours d'urgence » pour le personnel de la collectivité après avis préalable de l'assistante sociale
12152 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	453 663,00	Cette enveloppe de subventions prévue par la direction du développement local et de l'urbanisme fera l'objet d'affectations plus détaillées en cours d'exercice 2023.
12167 - AUTRES GROUPEMENTS	253 926,00	Il s'agit de la contribution annuelle versée à Métropole Savoie
14930 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES	6 000,00	Cette enveloppe concourt au financement d'une convention de partenariat avec l'Université Savoie Mont Blanc au titre de la compétence Urbanisme
DEVDU - DEVELOPPEMENT DURABLE	24 000,00	
3338 - AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	24 000,00	Il s'agit de la contribution à ATMO pour la surveillance et la mesure de la qualité de l'air
ECA - EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLO	1 722 796,00	
1111 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES	7 800,00	Il s'agit des crédits nécessaires à la prise en charges de frais de concession, de brevets et de licences permettant le bon fonctionnement des grands équipements collectifs d'agglomération
1161 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES	3 000,00	
1201 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES	3 500,00	
1705 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	306 620,00	Il s'agit des subventions prévues dans le cadre du soutien de l'agglomération aux clubs concourant au rayonnement du territoire communautaire
8769 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	155 000,00	Il s'agit de l'enveloppe prévue pour la garantie de chiffre d'affaires pour l'exploitation du PEX
8995 - FRAIS GESTION SUR LOCATION	500,00	Crédits nécessaires au bon fonctionnement
13648 - COMPENSATION CHARGES SP DELEGUE	1 244 936,00	Il s'agit de la compensation versée par Grand Chambéry au délégataire qui exploite le PEX
17376 - AUTRES CHARGES	1 440,00	Il s'agit de diverses charges de gestion courante
ECO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 653 750,00	
3391 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	1 653 750,00	Il s'agit de la contribution 2023 versée à CGLE
EGDV - EQUIPEMENT GENS DU VOYAGE	4 170,00	
2153 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	4 170,00	Il s'agit de crédits pour gérer l'occupation de terrains familiaux ainsi que diverses opérations de gestion courante pour cette compétence
EMPIN - EMPLOI / INSERTION	200 000,00	
2186 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	200 000,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle 2023 pour la Mission locale Jeunes

ESH - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	265 700,00	
13247 - CCAS	125 000,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle 2023 pour la Résidence des Epinettes
16228 - SUBV. FONCTIONNEMENT LOGEMENT D ABORD	128 700,00	Dispositif AMLD : Appel à projet validé 2021
17711 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	12 000,00	Il s'agit du chiffrage pour action UNITOIT.
GCE - GESTION DES COURS D'EAU	472 833,00	
3390 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	330 150,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2023 pour le CISALB
9130 - CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES CONTRIBUT ORGANIS REGROUPEMT SMIAC	141 085,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2023 pour le SMIAC
13559 - CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES CONTRIBUT ORGANIS REGROUPEMT CISARC	1 598,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2023 pour le SISARC
GOUV - GOUVERNANCE POLITIQUE	655 500,00	
3368 - IMDEMNITES	473 000,00	Il s'agit de l'enveloppe prévue pour la rémunération de l'ensemble des élus bénéficiant d'indemnités votées par le Conseil communautaire (président, vice-présidents, conseillers délégués...).
3370 - COTISATIONS DE RETRAITE	38 400,00	
3371 - COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	128 000,00	
3372 - FORMATION DES ELUS	15 000,00	
3373 - COTISATION FONDS ALLOC.ELUS FIN MANDAT	1 100,00	
OPENV - OPERATIONS NON VENTILABLES	58 012,00	
3137 - CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR	50 000,00	Cette enveloppe est prévue chaque année pour prévenir ce risque financier
13532 - CONTRIBUTION POLE METROPOLITAIN	8 012,00	Il s'agit de la contribution 2023 au Pôle Métropolitain Annecy/Chambéry
PVIL - POLITIQUE DE LA VILLE	281 500,00	
2221 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	262 000,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle 2023 pour le financement des actions de médiation, de prévention de la délinquance et de correspondants de nuits
2222 - COMMUNES MEMBRES DU GFP	19 500,00	Il s'agit de la subvention 2023 pour le financement de postes de médiateurs pour la commune de La Motte Servolex
SECOU - INCENDIES ET SECOURS	6 009 883,00	
3147 - SERVICE D'INCENDIE	6 009 883,00	il s'agit de la contribution 2023 au SDIS73. C'est la première enveloppe en volume de ce chapitre budgétaire. Elle représente à elle seule 40% du total
TOURI - TOURISME	2 247 964,00	
1029 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	433 290,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2023 pour la part Savoie Grand Revard de SMSB
10484 - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT OFFICE DU TOURISME	1 587 428,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle 2023 pour GCAT
13480 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	187 246,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2023 pour la part Aillons-Margeriaz de SMSB
17549 - SOUTIEN EVENEMENTIEL	40 000,00	Il s'agit d'une enveloppe de soutien aux actions événementielles qui fera l'objet d'une affectation détaillée en cours d'année.
URBA - URBANISME	6 000,00	
12252 - CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR AMENDES FISCALES ET PENALES	6 000,00	Il s'agit de crédits prévus pour financer des charges exceptionnelles entourant la compétence urbanisme (jugements notamment)
VOI - VOIRIES	45 500,00	
2427 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	Crédits nécessaires au bon fonctionnement
18773 - PARTICIPATION FRAIS AREA CITO	45 000,00	Il s'agit de la convention AREA pour le soutien aux actions de déplacement

Chapitre 66 – Frais financiers : 3,120 M€

L'encours de dette génère des intérêts que le budget Général doit prendre en charge. Au regard du taux moyen payé (2,38%), le montant des frais financiers reste maîtrisé. Lors de l'écriture du rapport, le montant « spot » des intérêts 2023 oscille entre 2,9 et 3 M€. Il est cependant proposé une inscription budgétaire légèrement majorée au stade du budget primitif.

Chapitre 67 – Charges spécifiques : 80 K€

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services de Gestion Comptable et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 3,079 M€

Compte tenu du risque entourant l'équilibre prospectif d'ici 2026 du budget Général, il est proposé de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat de clôture 2022 qui ne fait pas l'objet d'une affectation à la section d'investissement.

Ce chapitre ne sera pas exécuté comptablement en totalité par l'émission d'un mandat, l'objectif étant de reporter chaque année le solde de l'excédent de fonctionnement dégagé afin d'assurer l'équilibre du budget Général lors des prochains exercices budgétaires conformément à la prospective projetée dans le cadre du DOB 2023.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 7,500 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la politique d'investissement.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 11,583 M€ dont 1,500 M€ abondé par l'amortissement comptable des subventions et 10,083 M€ résultant de l'excédent entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes. Cette enveloppe permet de maîtriser le recours à l'emprunt et constitue l'autofinancement complémentaire.

A noter qu'entre le DOB est le BP, cette enveloppe est majorée de 1,5 M€ après prise en compte des opérations d'ordre comptable en provenance de la section d'investissement du budget.

Recettes

Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes diverses : 14,367 M€

Dans la même logique que le chapitre 65 en dépenses, ce chapitre comptable 70 retrace plusieurs familles de recettes :

- **Les remboursements de frais et refacturations : 12,446 M€,**
 - Dont le personnel des budgets annexes/autonomes : 9,157 M€.
 - Dont les frais de fonctionnement refacturés : 3,289 M€.

- **Les produits tarifaires des équipements publics : 1,921 M€,**

Le poids des tarifs des services publics pratiqués par la collectivité est très limité (13,4% de l'enveloppe comptable des produits des services – chapitre 70).

Ci-dessous une présentation détaillée par thématique des remboursements de frais et refacturations :

DSI - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	
70845 - MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNE	883 971,00
70872 – REMBOURSEMENT FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	4 982,00
70873 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR LES C.C.A.S.	47 688,00
70875 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR LES COMMUNES	356 619,00
TOTAL	1 293 260,00

Il s'agit de refacturer les frais de la DSI mutualisée, tant pour la masse salariale éligible que pour l'ensemble des maintenances et actions de fonctionnement courant mutualisées. Cette somme est à rapprocher des crédits de la thématique aux chapitres de dépenses de fonctionnement 011 et 012.

DGS - DIRECTION GENERALE DES SERVICES	
70845 - MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNE	36 653,00

Il s'agit de refacturer aux communes la quote-part du poste du délégué à la protection des données rattaché à la direction générale des services de Grand Chambéry.

GCE - DIRECTION DE LA GESTION DES COURS D'EAU	
70848 - MISE A DISPOSITION PERSONNEL AUTRES	476 600,00

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence entre le CISALB et Grand Chambéry, un mécanisme de paiement puis refacturation des charges de personnel est mis en place. Cette enveloppe porte donc sur les charges de personnel que Grand Chambéry va refacturer au CISALB.

GRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - MGE - SERVICES MOYENS GENERAUX	
70872 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	40 000,00
70848 - MISE A DISPOSITION PERSONNEL AUTRES	4 000,00
70875 – REMBOURSEMENT FRAIS PAR COMMUNES	20 000,00
70872 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	1 084 000,00
TOTAL	1 148 000,00

Cette enveloppe regroupe les participations et mises à disposition de personnel à d'autres collectivités (quote-part d'un archiviste) ainsi que la refacturation des frais de structure portés par le budget Général pour le compte des budgets annexes et autonomes (Mobilité, Eau potable et Assainissement).

SDE - DIRECTIONS DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT	
70841 - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL BUDGETS ANNEXES REGIES	8 526 631,55
TOTAL	8 526 631,55
TRA - DIRECTION DES TRANSPORTS	
70841 - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL BUDGETS ANNEXES REGIES	629 585,78
TOTAL	629 585,78

Comme présenté en chapitre 012, il s'agit de refacturer aux budgets annexes et autonomes leur masse salariale qui transite comptablement par le budget Général de la collectivité. Cette opération est équilibrée en dépenses et en recettes.

URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	
70875 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR LES COMMUNES	314 000,00
70871 – REMBOURSEMENT FRAIS PAR COLLECTIVITE	22 223,00
TOTAL	336 223,00

Cette enveloppe comptabilise la participation des communes au financement de services gérés ou rattachés à la direction de l'urbanisme et du développement local tels que les ADS ou le Fab-manager (dernière année pleine pour ce dernier).

Ci-dessous une présentation par thématique des produits tarifaires des services

ECA - DIRECTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION	
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES	102 200,00
70631 - REDEVANCES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	1 730 000,00
7083 - LOCATIONS DIVERSES	500,00
TOTAL	1 832 700,00

La somme de 102 200€ correspond à la redevance versée par le délégataire du PEX.
La somme de 1 730 000€ correspond à l'ensemble du produit de la tarification 2023 attendue pour la piscine de Buisson Rond, la Piscine Aqualudique et la Patinoire.

URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	
70328 - AUTRES DROITS STATIONNEMENT ET DE LOCATION	84 040,00
7088 - PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	3 800,00
TOTAL	87 840,00

La somme de 84 040€ relève de la redevance d'occupation due par les gens du voyage sur les terrains familiaux, l'aire de grand passage et l'aire de la Boisse.

La somme de 3 800€ porte sur la refacturation de l'utilisation d'une retenue collinaire.

Chapitre 73 et ses déclinaisons 731 et 732 et 735 : 64,152 M€

FAA - DIRECTION DES FINANCES ACHATS ET ASSURANCES	
73111 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX	26 119 774,00
73112 - COTISATION SUR LA VAE – QUOTE PART DE TVA A PARTIR DE 2023	10 839 000,00
73113 - TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	2 450 000,00
73114 - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR ENTREPRISES DE RESEAUX	615 000,00
73156 - VERSEMENT MOBILITE – PART BUDGET GENERAL	500 000,00
TOTAL DU CHAPITRE 731	40 523 774,00
73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	306 128,00
732221 - FPIC	9 203 647,00
TOTAL DU CHAPITRE 732	9 509 775,00
7351 - FRACTION COMPENSATOIRE TVA	13 268 000,00
TOTAL DU CHAPITRE 73	63 301 549,00
731... TAXE DE SEJOUR – ENCAISSEE PUIS REVERSEE A GCAT	850 000,00

Le passage en M57 s'accompagne d'un ajustement du chapitre comptable 73 par rapport à la M14 utilisée jusqu'en 2021.

Le chapitre 73 est scindé en 4 sous enveloppes :

- Contributions directes aux natures 731... pour un montant de 40,524 M€.
- Contributions de reversements aux natures 732... pour un montant de 9,510 M€.
- Contributions compensatoires aux natures 735... pour un montant de 13,268 M€.
- L'encaissement de la Taxe de Séjour pour 0,850 M€ reversée par la suite à GCAT.

Les impôts directs locaux comptabilisés à la nature 73111 pour un montant de 26 119 774€ sont décomposés de la manière suivante :

- **CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) pour un montant de 14 999 000€.** Le taux de cette ressource est voté par Grand Chambéry chaque année. En 2023, le taux est inchangé à 27,70% comme c'est le cas depuis 2011.
- **TAXE FONCIERE SUR LE BATI (TFB) pour un montant de 8 841 000€.** Le taux de cette ressource est voté par Grand Chambéry chaque année. En 2023, le taux est porté à 4,30%. Le produit de Taxe Foncière Bâtie évoluera en 2023 conformément à la revalorisation forfaitaire déterminée à l'automne 2022 selon l'inflation fixée à +7,1%.
- **TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI (TFNB) pour un montant de 127 000€.** Le taux de cette ressource est voté par Grand Chambéry chaque année. En 2023, le taux est inchangé à 3% comme c'est le cas depuis 2017. Le produit de Taxe Foncière Non Bâtie évoluera en 2023 conformément à la revalorisation forfaitaire déterminée à l'automne 2021 selon l'inflation fixée à +7,1%.
- **TAXE D'HABITATION (TH) portant sur les résidences secondaires et les autres locaux économiques non assujettis à la CFE pour un montant de 1 150 000€.** Cette ressource voit son taux porté à 8,04% conformément à la règle de liaison des taux avec le Foncier Bâti, ce dernier étant désormais le nouvel impôt « pivot ». Le produit de Taxe d'Habitation évoluera en 2023 conformément à la revalorisation forfaitaire déterminée à l'automne 2022 selon l'inflation fixée à +7,1%.
- **Partage fiscal HEXAPOLE/TECHNOLAC pour un montant de 1 002 774€.** Cette ressource figée est versée par Grand Lac au titre de la péréquation des deux parcs d'activité.

Les autres impôts font l'objet d'une comptabilisation spécifique :

- **COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE (CVAE)** qui fera l'objet d'un remplacement calculé à partir de la TVA en 2023 sur la base des moyennes de CVAE 2020/2021/2022 et 2023. Le montant 2023 n'est pas connu mais il a été estimé par les conseils nationaux à 11,3 M€. En appliquant la moyenne, le montant inscrit au BP 2023 s'élève à 10,839 M€. Le taux de cette ressource n'est pas voté par Grand Chambéry.
- **TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)** pour un montant de 2,450 M€. Le coefficient de cette ressource est fixé par Grand Chambéry et encadré par paliers de 0,05 en 0,05. Le coefficient 2023 est de 1,10. (**Plafond fixé à 1,20**).
- **IMPOSITION FORFAITAIRE SUR ENTREPRISES DE RESEAUX (IFER)** pour un montant de 615 K€. Le taux de cette ressource n'est pas voté par Grand Chambéry.
- **QUOTE PART DE VERSEMENT MOBILITE (VM)** pour un montant de 500 K€. Conformément à la demande de la DGFIP et suite aux explications fournies préalablement dans le DOB 2023, cette quote-part est prévue sur le budget Général pour le financement spécifique des actions de mobilité enregistrées dans le budget.
- **FRACTION COMPENSATOIRE DE TVA (qui remplace la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales)** pour un montant de 13,268 M€ (**A ne pas confondre avec le FCTVA Fonds de Compensation de TVA qui est une recette d'investissement**). Il s'agit du produit attendu en 2023 et revalorisé de +5% selon la TVA encaissée par l'Etat puis reversée par Grand Chambéry au regard d'un coefficient définissant la « fraction compensatoire ». Cette fraction correspond à l'ancien produit de Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales et est évolutive chaque année en fonction du dynamisme du produit de TVA.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 21,648 M€

Le chapitre 74 retrace deux enveloppes :

- Les dotations de l'Etat : 20,719 M€, soit 96% du chapitre comptable.
- Les subventions et participations dont bénéficie la collectivité, soit 4% du chapitre comptable pour un montant de 929 K€.

Les dotations de l'Etat : 20,719 M€

FAA - DIRECTION DES FINANCES ACHATS ET ASSURANCES	
74111 - DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES	1 168 450,00
741126 - DOTATION DE COMPENSATION DES EPCI	12 026 535,00
748312 - D.C.R.T.P.	4 754 311,00
74832 - ETAT - COMPENSATION CET	2 609 000,00
74833 - ETAT-COMPENSATION EXONERATION FONCIERES	161 000,00
TOTAL	20 719 296,00

Grand Chambéry bénéficie de 2 catégories de dotations :

- **DGF pour un montant de 13,195 M€.**
 - La part forfaitaire est attendue en progression par rapport à 2022.
 - La part compensation est attendue en baisse par rapport à 2022.
- **Dotations compensatoires pour un montant de 7,524 M€.**
 - La DCRTP est figée à 4,754 M€ depuis plusieurs exercices.
 - Les compensations de CET et de Taxes Foncières intègrent désormais les révisions de valeurs locatives de locaux industriels conformément au plan de relance en 2021 et qui présentent un caractère pérenne pour les entreprises.

Les subventions et participations dont bénéficie la collectivité : 929 K€

ECA - DIRECTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION	
7414 - DGF DES PERMANENTS SYNDICAUX	64 000,00
74611 - DGD DES COMMUNES ET EPCI	458,00
TOTAL	64 458,00

Cet ensemble de dotation n'appelle pas de commentaires complémentaires.

GCE - DIRECTION DE LA GESTION DES COURS D'EAU	
74718 - AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	17 750,00
7472 - PARTICIPATION REGIONS	1 350,00
74788 – AUTRES	59 000,00
TOTAL	96 600,00

Ces dotations sont perçues par le CISALB et reversée à Grand Chambéry dans le cadre de la compétence GEMAPI déléguée. L'ensemble des dépenses et recettes de la compétence déléguée sont donc retracées dans les budgets de Grand Chambéry.

URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	
74718 - AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	241 818,00
7472 - PARTICIPATION REGIONS	39 994,00
7473 - PARTICIPATION DEPARTEMENTS	157 512,00
74741 - PARTICIPATION COMMUNES MEMBRES	23 000,00
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENT	10 505,00
74771 - PARTICIPATION FONDS SOCIAL EUROPEEN	164 870,00
74773 - PARTICIPATION FEADER	9 370,00
74788 – AUTRES	77 500,00
TOTAL	662 509,00

75% des subventions encaissés sont perçues par la direction de l'urbanisme et du développement local. Il s'agit des soutiens suivants :

Nature 74718 : la somme de 241 818€ cumule plusieurs actions et se décompose de la manière suivante :

- 33 972€ pour l'ingénierie du PRU.
- 9 000€ pour le financement Etat du poste de Fab-Manager.
- 74 883€ pour le financement par l'Anah du PIG.
- 2 000€ pour le financement de l'Etat au titre du FPH
- 68 060€ pour le financement de l'occupation des aires des gens du voyage.
- 37 500€ pour le financement de la MOUS pour les gens du voyage.
- 16 403 pour le financement de CitéLab par la BPI.

Nature 7472 : la somme de 39 994€ porte sur TEPOS

Nature 7473 : La somme de 157 512€ se décompose de la manière suivante :

- 80 000€ pour le financement d'une plateforme énergétique au titre du parc d'habitat privé.
- 32 000€ pour le financement de la mission d'architectes conseils.
- 18 300€ pour le financement de la Maison des Syndicats.
- 11 712€ pour le financement du poste en lien avec la charte forestière (CTS3G).
- 8 000€ dans le cadre de la stratégie foncière en lien avec le schéma agricole.
- 7 500€ pour le financement du dispositif CitésLab.

Nature 74741 : La somme de 23 000€ porte sur une refacturation à la ville de Chambéry
au titre de sa quote-part due dans le coût de fonctionnement de la Maison des Syndicats.

Nature 74758 : La somme de 10 505€ porte sur le financement de la MOUS pour les gens du voyage par les EPCI voisins partenaires (Grand Lac, Cœur de Savoie et Arlysère).

Nature 74771 : La somme de 164 870€ se décompose de la manière suivante :

- 143 000€ pour le financement du PLIE dans le cadre du FSE.
- 21 870€ pour le financement de CitésLab dans le cadre du FSE.

Nature 74773 : La somme de 9 370€ porte sur le financement FEADER de la charte forestière.

Nature 74788 : La somme de 15 440€ porte :

- 10 940€ pour le financement dont bénéficie la collectivité dans le cadre du label Citergie.
- 4 500€ dans le cadre des conventions financières en lien avec les études portant sur les énergies renouvelables.

TOURI - TOURISME	
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	58 500,00

La somme de 58 500€ correspond à la participation de Grand Lac au financement de Grand Chambéry Alpes Tourisme au titre de l'office de tourisme de Savoie Grand Revard. Cette aide est ensuite reversée à GCAT.

VOIRIES – VOIRIES ET INFRASTRUCTURES	
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	46 667,00

Il s'agit de la refacturation faite dans le cadre du dispositif de soutien au covoiturage.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 1,110 M€

Ce chapitre retrace les autres produits de gestion courante et notamment les loyers encaissés par la collectivité au titre de son patrimoine.

BAUG - BAUGES	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	19 500,00

Il s'agit du loyer 2023 dû par la Chartreuse d'Aillons.

ECA - DIRECTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	69 800,00
75888 – AUTRES	108 000,00
TOTAL	177 800,00

La somme de 69 800€ correspond aux loyers perçus sur les grands équipements collectifs dont 58 000€ pour l'aérodrome, 9 000 € pour la patinoire et 2 800€ pour le stade nautique.

La somme de 108 000€ se décompose de la manière suivante :

- 60 000€ au titre de l'intéressement encaissé sur le Parc évènementiel le Phare.
- 1 500€ au titre de produits divers encaissés sur la piscine de Buisson Rond
- 9 500€ au titre de la refacturation de la TEOM au délégataire du Phare
- 23 000€ au titre de produits divers perçus sur la patinoire de Buisson Rond.
- 14 000€ au titre de la refacturation de la TEOM au délégataire du PEX.

BAT – DIRECTION DES BATIMENTS	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	416 262,00
75888 – AUTRES	56 150,00
TOTAL	472 412,00

La somme de 416 262€ correspond en loyer généré par le bâtiment du PEM.

La somme de 56 150€ se décompose de la manière suivante :

- 50 400€ au titre de la compétence mobilité pour les charges refacturées du PEM.
- 5 750€ au titre de la compétence mobilité pour les actions de la Vélostation.

URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	342 697,00
755 - DEDITS ET PENALITES PERÇUS	6 000,00
75888 – AUTRES	58 000,00
TOTAL	406 697,00

La somme de 342 697€ au titre des revenus des immeubles se décompose de la manière suivante :

- 117 200€ au titre des loyers pour le crédit-bail Transports de Savoie situé au 104 Avenue de Villarcher à Chambéry.
- 23 097€ au titre des loyers perçus sur les terrains familiaux (RD1006, Villarcher et Landiers).
- 188 000€ au titre des loyers perçus sur le bâtiment dit CEGELEC situé Allée des Blachères à Chambéry.
- 4 200€ au titre des loyers versés par LCM CARGO situé au 104 Avenue de Villarcher à Chambéry.
- 10 200€ au titre du loyer encaissé dans le cadre d'actions de prévention.

La somme de 6 000€ reprend des produits liés à des actions contentieuses d'urbanisme.

La somme de 58 000€ se décompose de la manière suivante :

- 36 000€ au titre de la refacturation de la Taxe Foncière à VILLA 104 (Villarcher).
- 22 000€ au titre de la refacturation de la Taxe Foncière à CEGELEC (Blachères).

TOURI - TOURISME	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	31 000,00

Il s'agit du loyer 2023 à payer par GCAT.

Une enveloppe complémentaire de 2 900€ est enfin prévue au titre de produits divers en lien avec le service des moyens généraux.

Chapitre 76 – Produits financiers : 60 K€

FAA - DIRECTION DES FINANCES ACHATS ET ASSURANCES	
7688 – AUTRES	60 000,00
TOTAL	60 000,00

Ce chapitre retrace divers produits financiers dont la moitié relève de refacturation d'intérêts pris en charge dans le cadre de la dette portée par Grand Chambéry puis refacturée (30 369€). La somme de 29 631€ correspond au produit d'un SWAP signé en 2009 côté 1B (donc sans risque) sur le Charte Gissler et versé par le Crédit Agricole CIB. Cette opération prendra fin en 2027.

Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections : 1,500 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d’équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C’est une recette obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 200 K€

Ce chapitre retrace l’ensemble des remboursements sur frais de personnel inhérents à l’activité de la collectivité.

Chapitre 002 – Résultat reporté : 3,079 M€

Ce chapitre retrace le résultat reporté en section de fonctionnement après affectation du résultat de clôture 2022. Cette enveloppe est conforme au DOB 2023.

Budgets primitifs 2023

Focus sur le BUDGET DECHETS

Le budget Déchets 2023 sera voté conforme à la réglementation. Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement constaté. Le taux de TEOM fixé à 8,28% est donc correctement positionné et ne génère aucun excédent de financement de la compétence.

	DEPENSES : 26 023		RECETTES : 26 023
Autres : 3,502	Dotations et provisions : 3 502		Résultats de fonctionnement reporté : 3 502
FUNCTIONNEMENT : 22,521	Charges propres au budget Déchets : 7 520		FISCALITE TEOM : 17 733
	Charges Savoie déchets : 6 158		
	Charges de personnel : 5 329		
	Subventions et autres charges : 434 + 291 : 725		
	Epargne brute : Dotation + Virement : 2 789		Dotations Déchets : 2 188
	22 521		Produits des services : 2 600
			22 521
	DEPENSES : 9 940		RECETTES : 9 940
INVESTISSEMENT : 9,940	Remboursement du capital de la dette : 854		Epargne brute : Dotation + Virement : 2 789
	PPI Déchets 2023 : 4 607		FCTVA : 1 076 et subventions : 82
	PPI Reports 2022 : 1 095		Emprunt 2023 : 1 062 + Reports Emprunt 2022 : 4 000
	Résultat reporté d'investissement : 3 384		Affectation du résultat : 931
	9 940		9 940

Fonctionnement

Dépenses

SAVOIE DECHETS : 6,158 M€

Incinération des OM : 4,383 M€

Traitement et tri collecte sélective : 1,775 M€

En 2023, le tarif d'incinération des OM passe de 118,50€ HT à 125€ HT

En 2023, le tarif du traitement et du tri de la collecte sélective passe de 180€ HT à 200€ HT

COLLECTE : 6,343 M€

Coût de fonctionnement du service collecte : 2,369 M€

- Maintenance et entretien des équipements : 1,690 M€
- Fonctionnement courant de la collecte : 330 K€
- Prise en charge des biodéchets (montée en progression) : 200 K€
- Autres frais de fonctionnement : 136 K€.
- Frais liés à la relation usagers : 13 K€.

Masse salariale du service collecte : 3,974 M€.

Au sein de la direction des déchets, le service collecte représente près de 80% de la masse salariale totale de la direction.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE : 468 K€

La plateforme de compostage fait l'objet d'un marché public avec un exploitant pour une enveloppe budgétée de 450 K€ en 2023. La solde restant de 18 K€ porte sur des dépenses d'entretien, de location et de fournitures.

DECHETTERIE : 3,836 M€

La compétence Déchetterie est subdivisée en 4 sous compétences :

- Hauts de quai de déchetterie : 1,229 M€.
- Bas de quai de déchetterie : 1,388 M€.
- Déchetterie Mobile : 95 K€.
- Valorisation des déchets : 565 K€, comprend notamment tous les déchets verts issus des déchetteries (268 K€), le traitement des cartons et des déchets valorisables (196 K€) et les actions de traitement et transport avec Emmaüs.

La masse salariale s'établit à 559 K€.

RESSOURCES : 1,668 M€ + 250 K€ de frais financiers = 1 918 M€

Fonctionnement du service ressources :

- Des actions de prévention : 396 700 €
- Des actions de communication : 144 500 €
- Des actions de subventions : 117 000 €
- Fonctionnement du service ressources : 213 841 €
- Masse salariale du service ressources : 796 000 €

Intérêt des emprunts contractés pour financer la PPI : 250 K€

FRAIS DE STRUCTURE : 718 K€

Par délibération et au regard du poids de la compétence Déchets dans le budget principal de la collectivité, le budget Général refacture au budget Déchets chaque année des frais de structure reprenant l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant engagé par les services généraux de la collectivité pour le compte de la compétence Déchets. Le montant 2023 de ces frais s'établirait à 718 000€. Son montant définitif sera actualisé en cours d'année.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chap. 042) : 1,876 M€

La dotation aux amortissements résultant de la PPI en cours s'établit en 2023 à 1,876 M€. Elle constitue une dépense obligatoire de fonctionnement et une recette en section d'investissement.

AUTOFINANCEMENT (chap. 023) A L'INVESTISSEMENT : 913 K€

L'équilibre de la section de fonctionnement présente un autofinancement complémentaire à la section d'investissement de 913 K€.

DOTATIONS DIVERSES (chap. 68) : 3,502 M€ + 291 K€

Il s'agit de conserver en section de fonctionnement le résultat de fonctionnement issu de la clôture de l'exercice 2022 (3,502 M€) et de prévoir une enveloppe chargée de couvrir les futurs couts mutualisés de transports de déchets vers l'incinérateur (291 K€).

Recettes

FISCALITE PERCUE SUR LE PERIMETRE DES 38 COMMUNES : 17,733 M€

Le service est financé exclusivement par la TEOM.
Le montant 2023 du produit attendu s'élève à 17,733 M€ au titre des 38 communes composant la communauté d'agglomération Grand Chambéry.

PRODUITS DES SERVICES PERCUE SUR LE PERIMETRE 38 COMMUNES : 2,600 M€

Cette enveloppe présente un triple enjeu :

- Redevance Spéciale pour un montant de 1,5 M€. Cette redevance est payée par les utilisateurs du service public d'enlèvement des déchets qui sont soit exonérés de la TEOM, soit qui payent une TEOM d'un montant déconnecté du coût réel du service rendu.
- Vente de matériaux et déchets verts : 1,1 M€

DOTATIONS ET SUBVENTION SUR LE PERIMETRE DES 38 COMMUNES : 2,188 M€

Il s'agit de diverses subventions perçues par le service au titre des emballages (1,650 M€), au titre de la valorisation des biodéchets versés par l'ADEME (364 K€) et de soutiens divers (174 K€).

RESULTAT REPORTE (chap. 002) : 3,502 M€

Il s'agit de reprendre le résultat de fonctionnement issu de la clôture de l'exercice 2022.

Investissement

Dépenses d'investissement : 9,940 M€

Chapitre 16 - Remboursement de la dette : 854 K€

Conformément au profil d'amortissement de l'encours de dette Déchets, le montant de l'annuité à rembourser en capital s'élève à 854 K€.

Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement : 3,384 M€

Le résultat de clôture 2022 fait apparaître un besoin de financement de 3,384 M€. Ce dernier est donc repris en dépenses d'investissement conformément à la réglementation.

La PPI porte sur un total de 5,702 M€ et comprend principalement :

- Le programme **104046 pour 4,490 M€** regroupe tous les projets hors véhicules, notamment, le schéma Biodéchets, les opérations de collecte, le schéma de conteneurisation, le schéma de déchetteries (déchetterie mobile, crédits de pré-études pour une nouvelle déchetterie secteur Sud), les travaux de la plateforme de compostage, ainsi que diverses opérations de maintenance.
- Le programme **104045** concerne la gestion du parc de véhicules de collecte (acquisition, remise à niveau...) pour **1,206 M€**
- Le programme **104048** comprend essentiellement des reports pour **6 K€** correspondant au solde des opérations en lien avec les Bauges. Ce programme est fusionné avec le programme 104046 à compter de 2023.

Le détail du programme d'investissement pour 2023 est le suivant :

Libellé	BP 2023 TOTAL
SOUS TOTAL SCHEMA DE CONTENEURISATION	2 715 200,17 €
SOUS TOTAL DIVERS	6 029,09
SOUS TOTAL PARC DE VEHICULES	1 206 273,79
SOUS TOTAL SCHEMAS DE COLLECTE/PREVENTION/BIODECHETS	913 791,36
SOUS TOTAL DECHETTERIES/PLATEFORME	708 620,89
SOUS TOTAL AUTRES RECURRENCES ET MATERIELS DIVERS	152 057,88
Total PPI Déchets Dépenses -	5 701 973,18 €

Recettes d'investissement : 9,940 M€

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement - Autofinancement : 913 K€

Chapitre 042 – Dotation aux Amortissements : 1,876 M€

Ces deux enveloppes constituent l'épargne brute en provenance de la section de fonctionnement pour un total de 2,789 M€.

Chapitre 16 - Emprunt : 5,062 M€

- dont 4,000 M€ de reports d'emprunts 2022.
- dont 1,062 M€ d'emprunts 2023.

Chapitre 13 - Subvention : 82 500€

Les dispositifs de subvention d'investissement sont assez limités en 2023, le poids des subventions à recevoir au regard de la PPI globale apparaît très faible.

Chapitre 10 - Dotation et réserves : 2,007 M€

- **FCTVA – Nature 10222 : 1,076 M€**
 - Le produit de FCTVA correspond à l'application d'un taux de 16,404% sur le total de la PPI éligible au financement FCTVA. Le produit est perçu trimestriellement au regard du réalisé. La réalisation de cette recette sera donc proportionnelle à la PPI réalisée en dépenses.
- **Affectation complémentaire du résultat au 1068 : 931 K€**
 - Il s'agit de reprendre les éléments de résultat de clôture 2022 qui imposent une affectation comptable du résultat à reprendre à la nature 1068 du chapitre 10 en recette d'investissement.

RATIOS FINANCIERS PAR BUDGET

Ratios de désendettement par budget

Budget primitif 2023

Objet	Dette au 01/01/2023	Epargne	Ratio
GENERAL	134,511 M€	17,083 M€ 12,628 M€ sans hausse de fiscalité 2023	7,9 ans 10,7 ans sans hausse de fiscalité 2023
DECHETS	4,844 M€	2,789 M€	1,7 ans
PRINCIPAL	139,355 M€	19,872 M€	7,0 ans
Dette récupérable auprès de CGLE	2,424 M€		
PRINCIPAL + CGLE	141,779 M€		
MOBILITE	9,182 M€	2,048 M€	4,5 ans
EAU POTABLE	42,610 M€	4,719 M€	9,0 ans
ASSAINISSEMENT	29,928 M€	4,495 M€	6,7 ans
TOTAL	223,499 M€		

L'endettement du budget principal à charge de Grand Chambéry s'établit à **139,355 M€** dont **4,844 M€** au titre de la compétence Déchets et **134,511 M€** pour le budget Général. Si l'on additionne la dette récupérable auprès de CGLE, le montant comptable de l'encours de dette s'établit à **141,779 M€** (139,355 M€ + 2,424 M€), conforme au compte de gestion du service de gestion comptable de Chambéry.

Pour le budget Général, l'équilibre financier 2023 (7,9 ans) constitue un point de départ vers la cible à 9 ans en 2026 comme présenté en introduction du rapport.

PROFIL D'EXTINCTION DE L'ENCOURS DE DETTE POUR CHAQUE BUDGET au 31/12/2022

(Dans l'hypothèse d'une absence de recours
à l'emprunt afin d'apprécier la régularité de la
courbe et l'absence de différé
d'amortissement)

EXTINCTION DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL

Nota : EB pour emprunts bancaires



Sans emprunts nouveaux, l'encours de dette serait totalement éteint en 2059, soit dans 36 ans.

Cette projection montre cependant 3 périodes qu'il convient d'analyser plus précisément :

- **2022/2035, soit 13 ans** : Un encours de dette qui est divisé par 3 (39 M€ en 2035) avec un palier intermédiaire en 2029 (72 M€), soit en milieu de période étudiée. Le profil d'amortissement est donc régulier sans différé d'amortissement et ne nécessite pas d'arbitrages en matière de reprofilage de la courbe de désendettement. Ce désendettement est consécutif à la fin des prêts contractés entre 2005 et 2010 notamment pour le financement du Phare.
- **2035/2046/2059 soit 11 ans puis 13 ans** : Un atterrissage plus progressif de l'encours compte tenu des emprunts encaissés entre 2017 et 2020 pour une durée allant jusqu'à 40 ans, durée maximale possible à contracter à ce moment-là, pour le financement du composant « bâtiment » du PEM et de la Piscine Aqualudique (20 M€ contractés à l'Agence France Locale au taux fixe de 1,52%, taux très compétitif pour une telle durée).

On remarquera que cet encours présente un profil d'extinction scindé en plusieurs périodes d'une durée similaire,

Il n'est donc pas financièrement et budgétairement pertinent d'envisager toute action de reprofilage ou de rééchelonnement du profil de désendettement et d'endettement de la collectivité.

Tout éventuel rallongement viendrait déconnecter la durée de l'amortissement des emprunts de la durée d'amortissement des équipements financés. Le taux moyen de l'endettement constaté au 31/12/2022 rend également cette hypothèse peu intéressante car ce taux est très compétitif par rapport à la moyenne de la strate.

EXTINCTION DE LA DETTE DU BUDGET DECHETS DES 38 COMMUNES



Sans emprunts nouveaux, l'encours de dette serait totalement éteint en 2043 avec une baisse régulière et très forte jusqu'en 2035, soit dans 12 ans ce qui est conforme à la durée de vie des équipements financés. Cette projection est purement théorique mais elle permet de montrer un profil régulier de remboursement du capital. Le profil d'amortissement est très régulier, et ne nécessite pas d'arbitrages en matière de reprofilage de la courbe de désendettement.

Le « pic » constaté en 2023 correspond à l'encaissement d'un emprunt de 4M€ sur 12 ans auprès de l'Agence France Locale et encaissé le 20/01/2023.

EXTINCTION DE L'ENCOURS DE DETTE DU BUDGET ANNEXE MOBILITE



Sans emprunts nouveaux, l'encours de dette serait totalement éteint en 2038, soit dans 15 ans. Cette projection est purement théorique mais elle permet de montrer un profil régulier de remboursement du capital.

Le profil est plus marqué en début de période jusqu'en 2029 du fait du remboursement progressif de l'avance de l'Etat consentie en 2021 pour sécuriser la trésorerie du budget annexe dans un contexte de pertes de VM et tarifaires. Le budget annexe dispose donc de capacités d'emprunt qui confirment la viabilité de la prospective d'investissement présentée en DOB.

EXTINCTION DE L'ENCOURS DE DETTE DU BUDGET AUTONOME DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE



Sans emprunts nouveaux, l'encours de dette serait totalement éteint en 2057, soit dans 34 ans. Cette projection est purement théorique mais elle permet de montrer un profil régulier de remboursement du capital. Le profil d'amortissement est très régulier, et ne nécessite pas d'arbitrages en matière de reprofilage de la courbe de désendettement. A noter que certaines infrastructures d'eau potable s'amortissent jusqu'à 80 voire 100 ans, durée sur lesquelles il est impossible d'emprunter.

A noter un atterrissage plus progressif de l'encours à partir de 2031.

EXTINCTION DE L'ENCOURS DE DETTE DU BUDGET AUTONOME DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT



Sans emprunts nouveaux, l'encours de dette serait totalement éteint en 2045, soit dans 22 ans. Cette projection est purement théorique mais elle permet de montrer un profil régulier de remboursement du capital. Le profil d'amortissement est très régulier, et ne nécessite pas d'arbitrages en matière de reprofilage de la courbe de désendettement.

A noter un atterrissage plus progressif de l'encours à partir de 2031.